

**institut de
recherche sur
l'économie de
l'éducation**

centre national de la
recherche scientifique

b. millot :

CAPITAL HUMAIN ET MIGRATIONS INTERREGIONALES

faculté de science économique et de gestion

4. boulevard gabriel 21 dijon tél. (80) 30 66 42

INSTITUT DE RECHERCHE SUR L'ECONOMIE DE L'EDUCATION

Cahier n° 1

CAPITAL HUMAIN ET MIGRATIONS INTERREGIONALES

B. MILLOT

Faculté de Science économique et de Gestion
Dijon

Février 1971

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE PRELIMINAIRE : RAPPELS THEORIQUES ET INDICATIONS DE METHODE

PREMIERE PARTIE : MIGRANTS BOURGUIGNONS, MIGRANTS REGIONAUX ET POPULATION TOTALE : POINTS COMMUNS ET DIVER- GENCES

CHAPITRE I : Caractéristiques démo-économiques des migrants
et des non-migrants

CHAPITRE II : Aspects spécifiques des structures éducatives
d'une population migrante

DEUXIEME PARTIE : LA DISPERSION GEOGRAPHIQUE DES MIGRATIONS BOUR- GUIGNONNES

CHAPITRE I : Les migrations bourguignonnes entre 1962 et 1968

CHAPITRE II : Les échanges de population entre la Bourgogne
et les autres régions françaises

CONCLUSION

ANNEXES

INTRODUCTION

L'idée selon laquelle l'éducation n'est pas seulement un bien de consommation a fait son chemin, et il est devenu courant aujourd'hui de considérer l'éducation comme un processus d'investissement contribuant à la formation d'un précieux facteur de production, le capital humain.

La nouvelle branche de la théorie économique qui s'est greffée sur l'éducation n'a évidemment pu être simplement décalquée sur les concepts classiques de l'économie politique, car de même qu'il "est des biens qu'il est de la mission même de l'Etat de fournir" (1), de même, il existe des investissements auxquels l'Etat doit pourvoir en priorité, et l'éducation en fait partie.

Mais la nature particulière de cette activité économique qu'est l'éducation n'empêche pas qu'elle donne lieu à des effets qui ne s'inscrivent pas directement dans la "sphère de production" où elle se place. C'est au contraire sa nature complexe qui précisément contribue à faire de l'éducation une activité dont les "retombées" nombreuses et diverses revêtent une importance considérable.

C'est dire que l'éducation s'accompagne d'"effets externes" dont il est indispensable de tenir compte : dans la mesure où l'on admet que le processus éducatif participe pleinement à l'effort de recherche d'un bien-être collectif (dont les objectifs restent à préciser) il est nécessaire de ne pas seulement en appréhender les résultats internes, il faut aussi en saisir les effets indirects qui s'exercent extérieurement aux agents économiques qui ont été les promoteurs ou les acteurs de ce processus.

(1) WOLFELSPERGER (Alain). - Les biens collectifs. - Paris, P.U.F., 1969

Les déplacements géographiques des individus incorporant du capital humain supérieur à la "normale", dû à une éducation supplémentaire, (et concrétisé par la possession d'un diplôme) constituent un moyen de détourner les bénéfices de cette éducation hors du lieu où ils étaient attendus.

Les rares études entreprises pour mesurer les effets externes de l'éducation sont l'oeuvre d'économistes américains: de cela résulte que ces études s'appuient généralement sur l'hypothèse que ce sont des communautés (par exemple des Etats d'Amérique du Nord) qui assurent au moins en partie le financement de l'éducation et en escomptent les fruits et que le transfert de capital humain se fait au profit d'une autre communauté, étrangère aux dépenses réalisées.

Mais si une telle hypothèse n'est pas applicable dans le contexte français où le financement centralisé de l'éducation l'emporte sur les efforts faits aux échelons infra-nationaux, il n'en reste pas moins que les mouvements de main d'oeuvre diplômée et qualifiée se répercutent sur la vie économique des communautés concernées.

La nécessité de pourvoir à la meilleure allocation des ressources (et la volonté de permettre l'équité dans la répartition des bénéfices) consacrées à l'investissement éducatif, d'une part, et l'importance de la mobilité d'autre part, justifient à elles seules l'examen approfondi des phénomènes migratoires qui véhiculent les effets externes de l'éducation.

L'échelon régional a paru être celui qui convenait le mieux en France pour saisir ces déplacements de capital humain : en dehors des migrations externes, ce sont en effet les migrations régionales. -plus que les échanges inter-départementaux- qui semblent le mieux refléter les motivations et les décisions influencées par le niveau éducatif.

D'autre part, les recherches menées aux Etats-Unis sont conduites sur le plan des Etats fédérés ; "mutatis mutandis", on peut penser qu'à l'échelle française, ce sont les régions, et les migrations qui s'organisent entre elles, qui présentent les plus grandes analogies avec les états américains.

En outre, il est des disparités économiques régionales que les modèles de croissance, même quand ils tiennent compte de la dotation en capital humain, ne peuvent entièrement expliquer ; on peut voir dans cette lacune l'intervention des mouvements migratoires qui ont pour effet de déplacer le capital humain de région à région. Préciser le rôle de cette intervention revient à s'attacher aux relations réciproques entre migrations régionales et stocks de capital humain.

Deux façons d'envisager ces problèmes peuvent se présenter :

- à un niveau individuel, on peut se demander si les bénéfices de l'investissement éducatif sont accrus ou non par les déplacements géographiques ; cet aspect de la question ne sera pas retenu dans ce cadre d'étude ; il s'apparente aux recherches sur le rendement privé de l'éducation qui ne seront pas abordées ici.

- à un niveau collectif, et dans la perspective d'un optimum social, l'intérêt est grand de chercher à savoir si les migrants représentent un stock de capital humain qui puisse être caractérisé avec une certaine spécificité. La question se pose également -et elle rejoint alors des préoccupations de politique économique- de savoir dans quelle mesure une communauté tire ou non avantage de la mobilité de la population dont elle a en partie financé l'instruction, et dans quelle mesure la Société regroupant toutes ces communautés profite ou non globalement de cette mobilité de main-d'oeuvre.

Il s'agit encore d'apprécier si les déplacements régionaux de capital humain ont une action compensatrice ou amplificatrice des disparités économiques entre les régions.

Cette étude, loin de prétendre apporter des réponses définitives à des problèmes fondamentaux mais délicats, ne vise qu'à préparer la route qui conduit à ces réponses.

Se lancer dans cette étude fournissait un prétexte qui s'est transformé par la force des choses en occasion : l'impossibilité de travailler avec toutes les migrations interrégionales françaises a conduit à n'envisager que les migrations bourguignonnes ; il était alors tentant d'axer une partie de l'étude sur une direction purement régionale sinon régionaliste ; c'est ce qui a été fait dans un souci d'opportunité qui au lieu de nuire aux préoccupations originelles plus théoriques, s'est trouvé fournir une voie détournée pour y revenir ; l'examen des mouvements migratoires particuliers à une région se révèle être un modèle précieux pour une analyse plus poussée des effets externes "géographiques" de l'éducation, de leurs conditions d'existence et de leurs conséquences.

La première partie de l'étude sera consacrée aux migrants interrégionaux, sans considération du sens des flux migratoires : dans un premier chapitre, les structures démo-économiques des migrants inter-bourguignons seront confrontées à celles des migrants interrégionaux de l'ensemble de la France, en même temps qu'à celles qui caractérisent une population non-migrante. Un deuxième chapitre s'attachera exclusivement aux particularités éducatives des migrants, et cherchera si des liens peuvent être effectivement déterminés entre la mobilité et le capital humain.

La deuxième partie doit mettre en lumière la position de la Bourgogne à l'issue d'une période d'échanges de population avec les autres régions françaises : d'abord -et ce sera un premier chapitre- les bilans migratoires seront établis et les flux comparés selon une série de critères qualitatifs.

Enfin, au cours d'un deuxième chapitre la composante géographique des migrations inter-bourguignonnes sera analysée, et les bilans seront individualisés par groupe de régions.

Un chapitre préliminaire permettra de retracer les courants théoriques et les recherches d'application par rapport auxquels la présente étude se place et dont elle est tributaire, et de donner un aperçu sur la méthode utilisée.

CHAPITRE PRELIMINAIRE

RAPPELS THEORIQUES ET INDICATIONS DE METHODE

La présente étude va tenter d'éclairer certains problèmes de la réalité vécue d'une région particulière à une période donnée, mais le cadre dans lequel elle s'inscrit est plus vaste, il concerne en effet aussi des questions d'ordre théorique qui restent en arrière plan tout au long de l'étude quand elles ne sont pas explicitement l'objet de cette étude. C'est dans ce but que, en guise de préliminaire, le contexte théorique dans lequel se place ce travail sera retracé, et que quelques indications sur l'élaboration des résultats numériques seront données.

SECTION I : LE CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE

"The concept of external economies is one of the most elusive in economic literature" c'est ainsi que s'exprimait le professeur Scitovsky en parlant des effets externes dans la théorie économique (1).

Ce caractère insaisissable des effets externes ne doit pas décourager les analyses et il faut bien avouer d'ailleurs qu'elles connaissent actuellement, -avec le problème particulier des nuisances- une fortune et une actualité qui dépassent largement le monde des seuls spécialistes de l'économie. Que des effets externes puissent découler du processus éducatif c'est ce qui va être expliqué ici.

(1) SCITOVSKY (T.).- Papers on Welfare and Growth.- Londres, B. Allen and Unwin Ltd, 1964.

§ 1 - Les effets externes en théorie économique et leur application en économie de l'éducation

1 - Rappel de la notion des effets externes en théorie économique

C'est bien au coeur de la théorie économique qu'il faut chercher pour trouver la trace des effets externes.

Déjà Marshall, faisait la différence entre les économies internes et les économies externes qui dépendent du développement général de l'économie (1). Mais les économies externes devaient ensuite être systématisées et elles sont apparues comme l'un des éléments perturbateurs à la recherche d'un équilibre d'optimum.

Pigou (2) distinguait le produit net marginal privé et le produit net marginal social et on pouvait déjà écrire à sa suite l'équation :

$$\text{Produit social} = \text{Produit privé} + \text{économies externes} - \text{déséconomies externes}$$

Une formulation fameuse des effets externes a été donnée par Meade, au moyen d'une parabole où l'élevage des abeilles bénéficie de la culture des pommiers voisins (3). Meade distingue, les effets externes par apport de facteurs de production non rémunérés et la création d'atmosphère.

Nous nous rapprochons de la conception moderne des effets externes avec Scitovsky dont nous retiendrons l'idée selon laquelle les effets externes sont l'interdépendance directe entre

(1) MARSHALL (Alfred). - Principles of Economics. - Londres, Macmillan, 1961, p. 221

(2) PIGOU (A.C.). - The Economics of Welfare. - Londres, Macmillan, 1960

(3) MEADE. - External economies and diseconomies in a competitive situation.

in : Economic Journal, mars 1952

producteurs (1). Cette interdépendance directe entre les agents économiques, sans l'intermédiaire des mécanismes du marché peut empêcher qu'une économie de marché puisse atteindre un optimum parétien : voilà donc un phénomène qui mérite de retenir l'attention ; et en effet, l'intervention des économies externes jointe à celle d'autres éléments de distorsion (taxes, monopoles) a joué un rôle dans l'apparition des théories du "second best" qui se sont interrogées sur l'opportunité d'une politique économique partielle pour revenir vers un équilibre d'optimum de second rang dans le cas où une des conditions parétiennes ne serait pas remplie.

Ces effets de distorsion provoqués par les effets externes se produisent de telle façon qu'ils introduisent une divergence entre l'équilibre d'utilisation des ressources résultant de la recherche du profit maximum par les entreprises et l'utilisation des ressources qui correspondrait à l'optimum social.

On en arrive ainsi à la définition actuelle des effets externes qui conduisent à faire différer le coût privé du coût social de la production (2).

Si Alfred Marshall pensait surtout à l'aspect positif des effets externes, c'est leur aspect négatif qui est aujourd'hui en vedette. La langue française ne dispose malheureusement que d'une seule expression, les "effets externes", là où les économistes anglo-saxons parlent des "external economies" quand les effets sont positifs et des "external diseconomies", quand ils sont négatifs. L'accent est bien mis à présent sur cet aspect puisque Mishan en arrive à se désintéresser des effets externes positifs qu'il considère comme peu importants (3), pour porter toute son attention sur ce qu'en langage excessif on appelle les nuisances.

(1) SCITOVSKY (Tibor) op. cit

(2) JESSUA (Claude).- Coûts sociaux et coûts privés.- Paris, PUF, 1968

(3) MISHAN (E.J.).- The costs of economic growth.- Londres, Staples Press, 1967.

Ce détournement de l'intérêt sur ce qui n'est qu'une des faces des effets externes a le mérite de faire pénétrer l'idée selon laquelle le prix de marché d'un bien doit pour en égaliser la valeur sociale, être diminué de la valeur du dommage infligé aux agents économiques extérieurs au producteur du bien.

On est donc loin à la fois de la bénéfique création d'atmosphère qui permettait, à partir d'une unité de production de diffuser les opportunités de création d'autres entreprises ; on est loin aussi de la politique du second best qui est maintenant taxée de "nihiliste".

L'idée de recourir à des systèmes de taxes ou de compensations commence même à trouver des applications, et les producteurs qui sont à l'origine d'effets externes défavorables aux autres agents économiques doivent désormais prendre en considération le coût de leurs nuisances.

II - Le concept des effets externes en économie de l'éducation

Comment ce concept directement issu de la théorie économique la plus classique a-t-il pu "se greffer" sur l'économie de l'éducation dont le développement au sein de l'économie politique est relativement récent, et dont l'objet s'apparente dans ses traits essentiels à un bien collectif ?

L'investissement en capital humain présente la particularité de nécessiter une longue période de même que les fruits qui en sont retirés, se propagent après de longs délais. De ce phénomène, il résulte que les agents économiques ne peuvent "ex abrupto" être les acteurs de cet investissement ou en profiter ; on peut donc en principe calculer à tout moment le nombre d'individus concernés par cet

investissement, et déterminer les agents économiques directement mis en cause par le processus éducatif.

Cette possibilité d'identification des acteurs de l'éducation permet de comprendre comment l'éducation peut avoir des effets sur des personnes étrangères à son financement, c'est-à-dire, finalement comment des effets externes de l'éducation peuvent se produire.

Si, pour faciliter l'exposé, on considère une entité I ayant un pouvoir de décision et disposant de moyens de financement dans le domaine de l'éducation et si cette éducation est assimilée à un output y_1 dont les facteurs de production seraient $a_1, b_1 \dots p_1$, on dira qu'il y a présence d'effets externes si, au lieu d'avoir une fonction de production $y_1 = F(a_1, b_1 \dots p_1)$, on a une fonction $y_1 = F(a_1, b_1 \dots p_1 ; y_2, a_2, b_2 \dots p_2)$ (1). où y_2 est l'output d'éducation fourni par l'entité II à l'aide des facteurs de production $a_2, b_2, \dots p_2$.

La formule (1) signifie en clair que la production de l'output d'éducation par I est fonction non seulement des facteurs de production qui lui sont propres, mais aussi de l'output et des facteurs fournis par II.

La formule (1) peut être élargie pour tenir compte en plus des productions de l'entité I, des productions toutes différentes d'autres entités (y_i), et des utilités (U_j) des agents économiques; cela nous conduit alors à une deuxième formule plus générale :

$$y_1 = F(a_1, b_1, \dots p_1 ; y_2, a_2, b_2, \dots p_2 ; \dots y_i, a_i, b_i \dots p_i \dots ; \dots U_j \dots) (2).$$

Les effets externes de l'éducation peuvent recouvrir une gamme très diversifiée de cas qui vont de la diminution des dépenses de police (par le développement du sens civique) aux changements des goûts dans les choix des biens de consommation, en passant par l'amélioration de l'organisation des occupations dans une entreprise employant du personnel à haut niveau de qualification.

- Mais certains effets externes ne peuvent se manifester d'eux-mêmes, et ont besoin d'un vecteur sans lequel ils restent latents ; ce vecteur, c'est précisément le phénomène migratoire.

C'est en effet dans certains cas à partir des déplacements du capital humain de l'endroit où il a été constitué à des lieux qui lui sont étrangers que se déclarent les effets externes découlant de la formation de ce capital : le sens littéraire de l'expression "effets externes" prend alors une couleur nouvelle puisqu'il s'agit à proprement parler d'effets qui n'existent qu'après un transfert géographique de capital.

§ 2 - Les premières approches des effets externes de l'éducation

Si les ouvrages consacrés aux effets externes compris comme les retombées indésirables du progrès économique s'accumulent régulièrement, en revanche la littérature concernant les effets externes de l'éducation est encore assez pauvre.

Nous avons retenu un ouvrage américain qui nous paraît faire autorité en la matière, et nous examinerons plus brièvement quelques publications anglo-saxonnes dont les idées ou les méthodes attirent l'intérêt.

I - Les bénéfices externes de l'éducation :

Weisbrod (1)

Dans l'ensemble des liaisons bilatérales qui unissent migrations et éducation, deux façons de les aborder peuvent être conçues :

- on peut se demander s'il faut voir dans les migrations une résultante du processus éducatif : c'est la question qui sera posée dans notre étude.

- mais on peut aussi voir dans les migrations, un élément rentrant en ligne de compte dans les décisions concernant la formation de capital humain : c'est cet aspect que l'on trouve analysé dans l'ouvrage de Weisbrod dont nous allons rendre compte ici.

- La formulation du problème est la suivante :

Y-a-t-il des personnes autres que les enfants (et leurs parents) qui tirent un bénéfice de l'éducation fournie par les écoles publiques ?

Si oui, dans quelle mesure ces personnes sont-elles étrangères à la communauté qui finance cette éducation ?

D'entrée de jeu, Weisbrod prétend que c'est l'existence d'effets externes de l'éducation qui fait de l'éducation autre chose qu'un bien privé de consommation ou d'investissement et qui lui donne le rang de bien collectif et public.

L'intervention des effets externes de l'éducation (2) se manifeste sur deux plans.

(1) WEISBROD (B.A.).- External benefits of public education, an economic analysis, Princeton, Princeton University, 1964

(2) La terminologie anglo-saxonne utilise pour désigner les effets externes "spatiaux" de l'éducation, le mot général de "spill-overs" ; mais selon que ces effets sont entendus dans un sens positif ou négatif, alors on emploie l'expression "spill-in" ou "spill-out".

- L'équité : si les décisions de A portent préjudice à B sans que B soit compensé par A ou si B bénéficie des décisions de A sans en partager les charges, alors l'équité peut être violée.

- L'allocation des ressources : si les décisions de A affectent B sans que A prenne en compte cet effet, les décisions de A ne peuvent conduire à une allocation optimale des ressources.

Cette conception repose sur l'hypothèse générale que les entités A et B, et les autres, agissent dans le sens d'une maximisation de leur Bien-être.

- Weisbrod se propose alors de tester les deux hypothèses suivantes :

H 1 : en ce qui ~~concerne~~ concerne l'aspect de l'équité, les effets externes seraient symétriques et se compenseraient à peu près.

H 2 : pour ce qui est de l'aspect efficacité de l'allocation des ressources, la symétrie n'existerait pas car :

- la présence des "spill-outs" aurait tendance à réduire les dépenses d'éducation.

- la présence des "spill-ins" n'aurait pas d'influence sur les décisions de dépense d'éducation.

Les migrations sont précisément le moteur et la condition nécessaire aux mécanismes des effets externes.

Weisbrod ne se préoccupe guère de chercher quelles sont les causes des phénomènes migratoires, mais il se contente d'en énumérer quelques-unes, parmi lesquelles il cite le niveau d'éducation (notre étude s'attache au contraire à préciser ce lien de causalité, c'est ce qui différencie son optique de celle qui guide l'ouvrage de Weisbrod).

Weisbrod envisage ainsi la liaison éducation—→ migration comme une donnée sur laquelle il ne s'attarde pas ; il cite à l'appui, des statistiques montrant que la probabilité d'émigrer s'accroît avec le nombre d'années d'étude.

Bien que ces références n'occupent, dans l'ouvrage, qu'une modeste place, nous les reproduisons ici, car elles donnent des premières indications sur notre propre étude.

Ces résultats se résument en un tableau qui croise la probabilité de migrer à des âges donnés, et selon les niveaux d'éducation aux Etats-Unis, en 1950.

Ages : Nb : d'années : d'étude	25 ans et plus	25-29 ans	30-34 ans	35-44 ans	45-64 ans	65 ans et plus
moins de 5 ans	0,036	0,088	0,072	0,054	0,027	0,026
5-8 ans	0,038	0,084	0,060	0,043	0,027	0,028
12 ans	0,053	0,085	0,063	0,048	0,031	0,034
16 ans	0,083	0,165	0,109	0,070	0,040	0,042

Ce tableau laisse apparaître que la probabilité d'émigrer est largement deux fois plus grande pour les individus ayant suivi 16 années d'éducation que pour ceux qui n'en ont reçu que 8.

La place des migrations est alors expliquée par le processus suivant.

C'est essentiellement par la voie, des migrations que les effets externes de l'éducation sont acheminés ; car le capital humain incorporé qui se déplace, diffuse ses bénéfices quelque soit le lieu où se trouve l'individu qui a reçu l'éducation.

Ainsi les migrations ne sont pas en soi des effets externes mais elles en sont le vecteur privilégié quand ces effets ne se diffusent qu'après déplacement du capital humain formé.

Weisbrod ne se contente pas d'une analyse théorique : il calcule le capital investi par une communauté dans le domaine de l'éducation et établit à partir de là, des soldes du capital humain "importé" et "exporté".

Il s'avère que, du fait de la mobilité de la main d'oeuvre, et du système fiscal américain, l'éducation dépasse largement par ses effets indirects, les seuls étudiants concernés, et même les communautés locales de financement.

Une communauté qui prend conscience de ce qu'elle "exporte à titre gratuit" une partie du capital humain financé par elle, et qui sait donc que les émigrations lui procurent des pertes, a tendance à réduire ses dépenses d'éducation ; mais à son tour, une telle décision intensifie le flux d'émigration ; on en arrive ainsi aux résultats suivants :

- Les Etats qui anticipent une émigration nette de leurs anciens étudiants, ont tendance à réduire leurs dépenses d'éducation, tandis que les Etats qui anticipent une immigration nette ne modifient pas sensiblement leurs dépenses d'éducation : c'étaient les deux hypothèses H 1 et H 2 à tester.

Au niveau des solutions à proposer, Weisbrod remarque que -dans le contexte du système fiscal fédéral des Etats-Unis-, la présence de flux migratoires intenses pousse à un mouvement de prise en charge des responsabilités de décisions financières d'éducation par des échelons de plus en plus élevés des autorités publiques : ceci n'est rien d'autre qu'un processus d'"internalisation" des effets externes de l'éducation.

Weisbrod met en cause l'opportunité d'une telle tendance et pose le problème d'une éventuelle application du système de l'impôt sur les bénéficiaires, afin de faire participer aux frais de l'éducation ceux qui, grâce aux migrations, n'en avaient goûté que les fruits.

II - Les autres ouvrages

Ils se résument pour l'essentiel à deux textes anglo-saxons.

a) Une méthode systématique d'analyse des effets externes de l'éducation : Marcus et Hirsch (1).

Ces auteurs proposent un cadre méthodique abstrait pour l'étude et la mesure des effets externes de l'éducation ; ils centrent leur intérêt sur les effets externes en tant qu'ils influencent les décisions de dépenses d'investissements.

On retrouve alors les migrations comme un rouage essentiel du mécanisme générateur d'effets externes.

- Marcus et Hirsch insistent sur la nécessité de procéder à un recensement exhaustif de tous les "spill-overs" si l'on veut être en mesure d'apprécier leurs effets globaux ; ils suggèrent, dans ce but, la classification suivante, selon le mécanisme par lequel les effets externes sont mis en jeu :

(1) HIRSCH (W.Z.) et MARCUS (M. H.).- Intercommunity spill-overs and the provision of public education.
in : Kyklos, décembre 1969

1. L'interdépendance fiscale (les résidents des diverses communautés paient des impôts à l'Etat qui alloue ensuite une partie des sommes ainsi réunies à des dépenses d'éducation, et ceci indépendamment de la résidence des contribuables).

2. L'interaction économique (l'incidence finale des impôts dépend de leurs mouvements par l'intermédiaire des mécanismes du marché).

3. Les migrations internes

- C'est le taux d'échange entre biens courants de consommation privée et biens fournis par le secteur public qui doit servir à distinguer les différents types de "spill-overs".

Cette distinction s'appuie sur l'hypothèse que les communautés ont le choix entre une consommation présente et un investissement éducatif (lequel se traduira d'ailleurs par une consommation future supplémentaire). Les effets externes seront alors ainsi classés selon qu'ils provoquent :

- (type 1) : un changement des possibilités de consommation ouvertes à la communauté, sans modification du taux d'échange entre services publics et biens privés ; ce premier type de "spill-over" s'apparente aux effets de revenu que l'on rencontre en réponse à une modification des prix de biens demandés.

- (type 2) : une modification du taux d'échange due à un changement de la quantité du service public, la quantité des autres biens de consommation restant la même.

- (type 3) : un changement du taux d'échange dû à une modification de la quantité de biens disponibles pour la consommation, la quantité du service public restant invariable : ce troisième type d'effets, comme le second, présente une analogie frappante avec les effets de substitution et ils correspondent à un glissement partiel du point d'équilibre sur la courbe d'indifférence de la communauté.

C'est donc à des phénomènes désormais classiques dans la littérature économique qu'ont fait appel Marcus et Hirsch, mais l'application qu'ils en ont faite aux effets externes apparaît quant à elle tout à fait originale (1).

- Munis de cette grille d'analyse, Marcus et Hirsch procèdent ensuite à la classification systématique des "spill-overs" en deux grandes catégories :

1. Les "spill-overs" de coût
2. Les "spill-overs" de bénéfice.

Au sein de chacune de ces catégories, les auteurs distinguent ensuite les "spill-ins" et les "spill-outs" et ils rattachent enfin à chaque combinaison un des trois types d'effets externes.

- Disposant de cette méthode de classement exhaustif de tous les effets externes possibles, Marcus et Hirsch les regroupent et dressent des bilans d'une part entre "spill-ins" et "spill-outs" de chaque catégorie, d'autre part, entre effets externes de coût et effets externes de bénéfice ; puis ils font un test statistique (dont ils ne mentionnent pas la méthode) portant sur la même petite ville (Clayton, Missouri) que celle choisie par Weisbrod pour sa propre étude.

- Le mérite de l'étude est son caractère systématique considérant toujours l'aspect dual de chaque effet externe (effet externe de coût, effet externe de bénéfice ; de revenu et de consommation ; négatif et positif).

Mais malgré cet effort de généralisation -obtenu au prix d'une certaine complexité conceptuelle- aucune idée nouvelle n'est suggérée sur les liens de causalité entre les migrations et l'éducation.

(1) Signalons que la méthode d'analyse de ces auteurs a une base graphique -et plus précisément géométrique-.

b) Quelques directions de recherche (1)

Au cours d'échanges de vue ne prétendant pas à la rigueur des travaux précédemment résumés, MM. Peston et O'Donoghue firent des suggestions intéressantes sur notre propos ; nous allons nous contenter de reproduire ici les traits les plus saillants de ces discussions.

Peston rappelle l'apparition et l'évolution du concept des effets externes dans la théorie économique et appelle à une certaine prudence dans l'usage de l'argument des effets externes découlant des interdépendances entre les fonctions d'utilité : il se réfère explicitement en cela à Lord Robbins qui dénie la possibilité logique de comparer les utilités interpersonnelles.

Peston met ensuite l'accent sur la nécessité de définir la dimension géographique du cadre par rapport auquel les effets externes peuvent se produire ; il insiste également sur l'importance de la prise en compte des effets externes dans les politiques économiques quelles que soient les fonctions à maximiser, à condition qu'elles soient bien définies.

M. O'Donoghue quant à lui, propose d'exclure les effets non monétaires des effets externes, et parmi les effets pécuniaires, il suggère de ne retenir que ceux qui sont concomittants aux modifications physiques, ce qui est une conception semble-t-il très restrictive, faisant échapper à l'analyse, des phénomènes qui, somme toute, sont toujours susceptibles d'être transposés pécuniairement.

Parmi les solutions aux distorsions provoquées par les effets externes, suggérées par ces auteurs, l'internalisation de ces effets est celle qu'ils défendent en premier, suivie de systèmes de taxes sur les migrations et de compensations.

(1) PESTON (Maurice). - The theory of spillovers and its connection with education. - I.I.F.P., congrès de Paris, 1965

§ 3 - Les migrations et les disparités régionales

En même temps qu'elle s'attachera à dessiner les contours du profil éducatif du migrant, l'étude présente tentera de discerner s'il existe un lien entre les déplacements du capital humain et les disparités économiques régionales ; la filiation entre ces deux éléments est la suivante :

- Aux modèles de croissance de plus en plus perfectionnés qui voyaient le jour et qui, malgré tout, ne parvenaient pas à apporter d'éléments nouveaux décisifs dans l'explication et la conduite de la croissance, l'économiste Denison a opposé l'idée selon laquelle cette stagnation de la théorie était due au fait que ces modèles étaient basés sur les seuls facteurs de production classiques, le travail et le capital ; les auteurs en arrivaient à expliquer la moitié de la croissance par un "résidu".

Denison (1) a eu le mérite de préciser le contenu de ce résidu et il a en particulier introduit dans les modèles, le rôle déterminant de l'éducation dans la croissance économique. Son analyse théorique a été doublée d'une série de calculs et de tests destinés à vérifier son hypothèse dans plusieurs pays (2).

A son tour le professeur Eicher, a conçu un modèle permettant de mesurer la rentabilité de l'investissement humain au niveau des états fédérés de l'Amérique du Nord (3) en faisant ressortir que les états à haut niveau de revenu étaient aussi ceux qui avaient fait

(1) DENISON (E.F.).- La mesure de la contribution de l'enseignement (et du facteur résiduel) à la croissance économique

in : Le facteur résiduel et le progrès économique, O.C.D.E., Paris, 1964

(2) DENISON (E.F.) assisted by POUILLIER (J.P.), Why growth rates differ The Brookings Institution, Washington, 1967

(3) EICHER (J.C.).- La rentabilité de l'investissement humain.-

in : Revue économique, juillet 1960

le plus d'efforts en dépenses d'éducation : c'était aborder outre-atlantique une approche qui était déjà régionale.

Mais les différences des systèmes d'éducation ne rendaient pas possible l'application directe de la même méthode au niveau régional en France.

- C'est en montrant que les disparités économiques régionales n'étaient pas le fidèle reflet des différences régionales de scolarisation que F. Orivel (1) a soupçonné les migrations de jouer un rôle dans ces distorsions qui allaient à l'encontre de la théorie -pourtant éprouvée- de Denison (2).

Les migrations régionales sont en effet susceptibles de détourner le capital humain formé dans une région pour l'y porter dans une autre région : on retrouve ici le rôle des effets externes de l'éducation à un nouvel échelon que nous essaierons d'analyser.

(1) ORIVEL (F.).- Capital humain et disparités économiques régionales (D.E.S., sciences économiques, 1968)

(2) Théorie appliquée d'ailleurs au niveau national français par Denison lui-même, au cours de comparaisons internationales des taux de croissance, et plus spécifiquement par Mme Majnoni d'Intignano (contribution de l'éducation à la croissance en France, D.E.S., sciences économiques, Dijon, 1967)

SECTION II : INDICATIONS METHODOLOGIQUES

Avant d'arriver aux résultats exposés dans les pages suivantes, un long cheminement obscur, parfois ingrat a été parcouru ; il va être ici rapidement évoqué dans le double but de permettre au lecteur la connaissance des sources et la transformation des données, et de freiner les interprétations excessives de résultats entachés de risques d'erreurs.

Ainsi vont être brièvement retracés les origines de l'information de base, son traitement et les limites en-deçà desquelles l'interprétation doit se confier.

§ 1 - L'extraction de la matière première

I - La connaissance des migrations internes

C'est seulement en 1962 que l'on a pu, en France, saisir directement les migrations interrégionales ; avant cette date, il fallait se contenter de comparer les variations effectives de la population avec les variations théoriques attendues du mouvement naturel de la population pour en déduire les bilans migratoires : la méthode était lourde et comportait des sources d'erreurs importantes.

Pour la première fois, en 1962, le bulletin individuel du recensement posait une question sur la résidence au moment du recensement précédent (c'est-à-dire en 1954) ; la même question a été formulée à nouveau au recensement de 1968, si bien que nous disposons à l'heure actuelle d'une série de chiffres correspondant aux mouvements migratoires internes ayant eu lieu entre 1954 et 1962 d'une part, entre 1962 et 1968 d'autre part. (1)

Il faut immédiatement remarquer que ces chiffres ne saisissent pas la totalité des migrations internes ; en effet, est réputé migrant d'après les recensements, l'individu qui n'a pas

(1) Signalons que l'unité de base recensée est non l'individu, mais le logement

déclaré le même lieu de résidence au moment où il est recensé et à celui où il avait été recensé précédemment.

Deux phénomènes peuvent ainsi se produire qui échappent à la mesure.

1. La personne qui, au cours de la période intercensitaire (par exemple 1954-1962) a quitté (en 1955) la résidence qu'elle habitait au début de la période (1954) pour y revenir (en 1960) avant la fin de la période ne sera pas comptée parmi les migrants internes.

2. Les recensements ne permettent pas de connaître la fréquence de migrations ; on sait que l'individu a changé une fois de résidence, mais on ne sait pas s'il a changé plus d'une fois.

3. On peut ajouter que les deux périodes intercensitaires sont inégales : la seconde couvre 6 ans, la première 8 ans. Ainsi, au cours de cette plus longue période il est probable que les chances d'avoir migré sont plus grandes, (mais aussi d'avoir migré et d'être revenu à temps à la résidence antérieure) et il est difficile d'apprécier si le premier phénomène peut ou non compenser le second.

II - La sélection de l'instrument de travail

En mai 1970, la matière première unique dont on pouvait disposer se présentait sous la forme de cartes perforées mises au point par l'I.N.S.E.E. à partir du recensement de 1968. Les cartes existantes sont issues du sondage au 1/4 de ce recensement.

Le problème de repérer parmi ces cartes celles qui correspondent seules aux migrants régionaux a une formulation simple : les personnes recensées en 1968 et dont la région de résidence à cette date n'est pas la même que celle qu'ils déclarent avoir habité en 1962 sont des migrants interrégionaux. Mais la mise à jour de ces cartes se fait par deux voies différentes.

1. Du côté des IMMigrants bourguignons, les difficultés ne sont pas très grandes ; on repère ces immigrants par le fait qu'en 1962 ils n'habitaient pas la région. Le recensement ne donnant pas d'indications au niveau régional, les immigrants bourguignons étaient donc reconnaissables par la déclaration d'un département de résidence antérieure (D.R.A.) en 1962 différant des départements bourguignons. Un chiffrage spécial avait permis à la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. de mettre à part ces IMMigrants bourguignons par une simple opération de tri.

2. En ce qui concerne les EMigrants bourguignons, le problème semblait plus ardu ; par définition en effet, ces individus n'ont pas été recensés en Bourgogne en 1968, mais dans la région pour laquelle ils l'avaient quittée.

Mais une heureuse initiative de l'I.N.S.E.E. est venue résoudre cette difficulté devant laquelle on était sans moyen : les régions d'accueil ont retourné aux régions d'origine les doubles des cartes perforées de leurs anciens ressortissants. (L'opération a néanmoins demandé certains délais qui ont allongé la période de notre étude).

o

Le département de résidence en 1968 étant noté DR, celui de la résidence antérieure (en 1962) étant noté DRA, les cartes réunies avaient les caractéristiques communes suivantes :

- cartes des IMMigrants bourguignons : DR = [21, 58, 71, 89] (1)
DRA ≠ [21, 58, 71, 89]
- cartes des EMigrants bourguignons : DR ≠ [21, 58, 71, 89]
DRA = [21, 58, 71, 89]

(1) 21 repère le département de la Côte d'Or, 58 celui de la Nièvre, 71 celui de la Saône-et-Loire et 89 celui de l'Yonne

Au terme du sondage au quart, ce sont plus de 62 000 cartes perforées qui constituent notre matériau de base (1).

§ 2 - L'exploitation de la matière première

I - Le traitement des données

Une masse aussi considérable de données ne pouvait être traitée que par informatique.

Un programme spécial important (dont la seule transcription a nécessité plus de 170 cartes perforées) a donc été mis au point (2) en langage FORTRAN.

Les informations ont été "passées" sur un ordinateur IBM 1130.

Le nombre imposant de cartes à traiter et les capacités relativement restreintes de l'ordinateur nous ont conduit à respecter les limites de mémoire de la calculatrice. (3)

(1) Ce matériau nous a été fourni par la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. que nous tenons à remercier ici vivement pour son active coopération.

(2) Avec l'aide décisive de M. Vignon, chargé d'enseignement à la Faculté des Sciences de Dijon, à qui nous adressons notre gratitude.

(3) Le passage sur ordinateur a dû s'effectuer en deux temps : d'abord ont été traitées les cartes des IMMigrants bourguignons, immédiatement disponibles.

Il a fallu ensuite apporter des modifications au programme originel pour tenir compte des différences de chiffrage des EMigrants ; la transformation principale ayant consisté à ne plus considérer la région de résidence antérieure (qui est par définition la Bourgogne pour les EMigrants) mais la région de résidence actuelle.

Des difficultés techniques supplémentaires sont d'ailleurs apparues (et qui ne seront pas analysées ici) du fait de l'utilisation des cartes pour des chiffrages spéciaux faits pour certaines directions régionales de l'I.N.S.E.E.).

D'autre part, deux catégories de migrants ont été éliminées au cours d'une opération préliminaire de tri : ce sont les étrangers dont la mobilité résulte de facteurs bien particuliers, et les français âgés de plus de 65 ans, dont les motivations de déplacement sont-elles aussi bien différentes de celles qui animent le reste de la population migrante ; en effet, un de nos principaux soucis était de considérer l'impact de l'éducation sur la propension à se déplacer ; or, mis à part le niveau de diplôme lui-même, ce sont les activités des migrants, leur catégorie professionnelle et économique qui -dans la mesure des renseignements disponibles- reflètent le mieux l'effort éducatif des migrants ; et ces éléments ne sont déterminés que pour les personnes en activité ; par conséquent, en posant comme hypothèse que l'âge moyen de la retraite est à 65 ans, nous pouvons considérer les migrations des plus de 65 ans comme ne faisant pas partie du champ de l'étude.

Ainsi, et sauf indication expresse dans certains cas précis, les migrants bourguignons étudiés seront les français de moins de 65 ans.

II - Les renseignements fournis par les bulletins individuels

a) Les renseignements concernant "l'instruction et la formation professionnelle"

Ce sont ceux qui nous intéressent au premier chef car c'est à partir d'eux que le niveau d'éducation des migrants sera mesuré.

1° Une première question demande : "êtes-vous actuellement écolier ou étudiant ? "

La réponse est en réalité chiffrée au niveau du type d'activité déclaré par les migrants.

2° Une autre question est ainsi formulée : "A quel âge avez-vous cessé de fréquenter régulièrement un établissement scolaire (y compris professionnel ou technique) ou universitaire ?

Ce renseignement présente un intérêt en soi car la mesure de l'investissement humain commence par la connaissance du nombre d'années consacrées à sa réalisation; en plus il joue un rôle de vérification dans les réponses aux questions suivantes.

3° Ces questions sont en fait les deux aspects d'un seul problème, elle est très clairement rédigée : "parmi les diplômes suivants, indiquez TOUS ceux que vous possédez" et c'est dans la liste qui suit que la question se décompose en deux parties car deux filières sont alors distinguées.

- a- enseignement général ou supérieur

1. CEP
2. BEPC, BE, BEPS
3. Baccalauréat
4. Diplômes de niveau supérieur au baccalauréat complet

- b- formation professionnelle ou technique

1. Examen de fin d'apprentissage artisanal
2. Certificat de fin de stage de la FPA
3. CAP
4. Brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise
5. Brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI), social (BES) hôtelier (BEH), agricole (BEA)
6. Elève breveté des ENP ou d'un lycée technique, brevet de technicien supérieur
9. Autres diplômes professionnels délivrés par des écoles privées ou des organismes publics (1)

(1) Du fait des faibles effectifs de certaines catégories de diplômes de la formation professionnelle et technique, des regroupements limités ont été faits.

On trouvera sous la rubrique "certificats divers" les diplômes numérotés ci-dessus 1, 2, 4 et 6, et sous le titre "brevets", les diplômes énumérés au numéro 5.

- En plus des causes communes d'erreurs qui seront répertoriées dans le paragraphe suivant, les réponses aux questions de diplômes sont entachées d'inexactitudes, non pas au niveau de la perforation ou du chiffrement, mais directement au niveau des personnes recensées. C'est pourquoi, en répondant à ces questions, l'individu recensé est prié d'indiquer la totalité des diplômes qu'il possède même si la possession d'un diplôme implique celle d'un autre.

En demandant aux personnes interrogées de faire la liste exhaustive des diplômes dont elles sont munies et qui figurent sur le bulletin, les auteurs de ce bulletin espéraient augmenter les taux de réponses et diminuer les risques de fausses réponses.

Il s'agit en effet de questions qui irritent parfois la susceptibilité des personnes recensées : tel médecin ayant par ailleurs déclaré son activité professionnelle sur le même bulletin, négligera de mentionner la possession d'un diplôme supérieur ; inversement, l'autodidacte arrivé à une situation professionnelle élevée peut avoir tendance à déclarer avoir la seule chose qui lui manque, à savoir précisément un diplôme...

Notons toutefois que les questions portant sur l'instruction précédent tous les renseignements concernant le type d'activité, le statut ou la catégorie socio-professionnelle ; cette disposition des questions contribue à l'atténuation du biais provenant des réponses faussées.

En tout état de cause, au sein de chaque filière de formation, si plusieurs diplômes ont été déclarés, l'enquêteur ne chiffre que le diplôme le plus élevé.

- Un autre problème délicat subsiste, découlant du fait qu'une même personne peut déclarer (et avoir aussi) un diplôme d'enseignement général et un autre de formation professionnelle et technique. Or, il n'a pas été possible de connaître le nombre de diplômes ainsi cumulés et les combinaisons de diplômes avec lesquelles sont réalisées les cumuls.

Il en résulte que les chiffres disponibles ne coïncident pas avec le nombre de diplômés recensés, mais bien avec le nombre de diplômes déclarés.

b) Les autres renseignements

En même temps que le niveau de diplômes des migrants, il nous fallait connaître le maximum de caractéristiques possibles pour cerner au mieux le profil du migrant.

Les autres renseignements portés sur les bulletins individuels et retenus pour la présente étude sont :

1° Le département de résidence antérieure (en 1962) pour les IMMigrants, le département de résidence actuelle (en 1968) pour les EMIgrants. Le programme a regroupé les départements en région chaque fois que des croisements devaient être effectués pour réduire les dimensions des tableaux de résultats et lire directement les chiffres cherchés.

2° Le sexe

3° L'année de naissance : c'est à partir d'elle que sont calculés les âges (par tranche de cinq ans) des migrants.

4° Le département de naissance (DN) : quand des migrants sont nés en dehors du territoire métropolitain, la colonne précédant le chiffrage du département de naissance est perforée de façon spéciale, et deux colonnes précisent le pays de naissance. Par simplification, nous n'avons retenu que la catégorie "nés à l'étranger" sans chercher à préciser le pays d'origine.

5° La nationalité (N)

Ici aussi, tous les renseignements disponibles n'ont pas été utilisés (toujours par souci d'alléger le programme pour aller au plus important) et seules deux catégories ont été retenues : français et étrangers ; d'ailleurs, comme précédemment, une information plus complète aurait été quasi-inutilisable et sans grand intérêt (à cause des trop petits nombres mis en jeu).

6° Le département de résidence antérieure (DRA) a déjà été mentionné.

7° Le type d'activité (TA) distingue les actifs ayant un emploi et diverses catégories d'inactifs, parmi lesquels on trouve les étudiants et les élèves, les anciens actifs.

Les personnes nées après 1962 ne sont pas affectées d'un type d'activité, celles qui sont nées entre 1954 et 1961 sont chiffrées comme "étudiants ou élèves".

8° Le statut (ST). Le chiffrage de cette information est conditionné par la réponse à la question du type d'activité ; les personnes ayant déclaré être actives avec un emploi seront rangées dans les diverses catégories suivantes :

- aide familial
- propriétaire , exploitant, fermier, métayer
- membre d'une profession libérale
- employeur ou travailleur indépendant
- travailleur à domicile
- apprenti sous contrat
- salarié
- sans objet.

Cette classification rappelle de loin la classique rubrique des catégories socio-professionnelles, mais la ressemblance s'arrête bien vite ; il s'agit réellement du statut juridique du travailleur ; le principal mérite de cette information est évidemment, en ce qui nous concerne, de faire, au sein des migrants actifs, la part des

salariés et celle des non-salariés (1).

9° La profession : est chiffrée normalement sur trois colonnes, selon un code qui regroupe 999 catégories.

Etant donnée la dispersion des professions et les contraintes imposées par les limites en mémoire de la calculatrice il n'a pas été possible de retenir autant de catégories ; quatre postes ont été constitués rassemblant chacun un nombre variable de professions.

10° L'activité économique. Ici encore, 999 possibilités peuvent être chiffrées sur les cartes ; les deux seules premières colonnes ont été traitées, ce qui correspond à un code certes moins détaillé mais bien assez complet, comportant 99 sortes d'activités

Les problèmes spécifiques de code seront abordés au fur et à mesure du déroulement de l'étude.

§ 3 - Les sources d'erreurs et les marges de confiance

Les erreurs ont deux sources principales qu'il faut rappeler brièvement.

I - La qualité des réponses

- C'est au niveau même de la personne qui remplit son bulletin individuel que commencent les risques de biais ; la mauvaise interprétation de questions, le refus (ou l'oubli) de répondre, l'ignorance de certaines réponses, les réponses (délibérément ou non) faussées, sont autant de causes qui peuvent conduire à des bulletins

(1) Dans le cas où le migrant interrogé sur son type d'activité a déclaré être "sans emploi et en recherchant", le chiffrage du statut indique alors la durée du chômage (de moins de 3 mois à plus d'un an). Etant donnée la très faible part des chômeurs parmi les migrants, ce chiffrage n'a pas été exploité : une répartition théorique des durées de chômage a été extrapolée à partir de renseignements concernant les chômeurs de la population totale, et appliquée sur les statuts chiffrés en cas d'absence de chômage.

individuels remplis de façon erronée.

- A celà, s'ajoutent, à une phase postérieure du recensement, les erreurs de chiffrage, à partir des réponses codifiées sur les bulletins; les vérifications atténuent leur portée

Les erreurs qui subsistaient quand elles avaient un caractère flagrant ont été effacées sur les résultats issus de notre propre étude, par répartition pondérée sur les effectifs.

II - Le sondage au quart

- Après un premier sondage au 1/20e dont les résultats ne présentaient pas une grande fiabilité, l'Institut national de la Statistique a procédé comme de coutume à un sondage au 1/4.

Il s'agit là d'un sondage systématique qui est un type de sondage aléatoire approprié aux recensements.

Dans un sondage aléatoire élémentaire on prélève avec une table de nombres un échantillon de n éléments, où chaque élément a la même probabilité $1/N$ d'appartenir à l'échantillon (N étant le nombre d'individus de la population) ; la pratique du sondage systématique dérive du procédé précédent, mais elle se révèle plus commode en cas de comportements proches des caractéristiques. Si n est le nombre d'éléments de l'échantillon, N le nombre d'éléments de la population, on prélève systématiquement un individu sur k dans la base de sondage, (avec le taux de sondage $\frac{n}{N} = \frac{1}{k}$) puis, une fois choisi l'individu a , l'échantillon sera constitué ainsi :
 $a, a + k, a + 2k, \dots$

Quand le premier individu est choisi au hasard entre 0 et k , alors le sondage systématique est un sondage aléatoire. (1)

(1) Ce sondage a l'avantage de pouvoir être réalisé mécaniquement quand les renseignements sont consignés sur des cartes mécanographiques ; en réalité, des considérations tant techniques que financières ont amené l'I.N.S.E.E. à ne faire perforer qu'un bulletin sur quatre.

- Les marges de confiance que l'on peut observer en lisant les résultats tirés de ce sondage, ont été établies empiriquement. D'une façon générale, si un nombre tiré du sondage au quart est lu x , il y a 95 chances sur 100 pour que la valeur x' que donnerait un dépouillement exhaustif soit comprise dans l'intervalle moyen $i = \pm 4\sqrt{x}$

Deux exemples extrêmes concrétisent cette "règle".

- pour un nombre lu $x = 100\ 000$, l'intervalle moyen ayant 95 chances sur 100 de couvrir la valeur x' et $i = (98\ 700 ; 101\ 300)$;
- pour un nombre lu $x = 100$, l'intervalle correspondant est $i = (60 ; 140)$ c'est-à-dire qu'il couvre les $4/5$ de la valeur absolue de x .

Précisons par deux nouveaux exemples l'application de ces intervalles à des comparaisons de flux migratoires.

- si 1 000 individus du flux A présentent une caractéristique M qu'ont aussi en commun 625 individus du flux B, peut-on en conclure à un grave déséquilibre entre les deux flux ?

En appliquant la méthode décrite, on observe que pour le flux A, l'intervalle de confiance est $a = (870 ; 1\ 130)$ et pour le flux B, il est $b = (725 ; 825)$.

La considération de ces intervalles conduit à une plus grande prudence dans l'affirmation du déséquilibre, car si l'intersection des deux intervalles est vide, la borne inférieure du premier n'est pas très loin de la borne supérieure du second.

- Mais si les valeurs lues sont 1 000 et 900, peut-on dire qu'il y a presque équilibre ? Pour 95 chances sur 100, les intervalles respectifs sont $a' = (870 ; 1\ 130)$ et $b' = (780 ; 1\ 020)$. Ils ont une intersection non nulle qui recouvre 150 unités, mais leurs deux bornes extrêmes sont distantes de 350 unités : ainsi, l'impression d'équilibre se trouve singulièrement fragile.

Le premier exemple nous rappelle la limite d'acceptabilité d'un bilan migratoire déséquilibré et le deuxième illustre la relativité d'un solde migratoire équilibré, les deux cas portant sur des effectifs de flux relativement modestes.

Ces remarques expliquent pourquoi, dans de nombreux cas, au cours de cette étude, la précision trompeuse des chiffres a été "sacrifiée" à la vraisemblance et que les catégories raffinées de caractéristiques ont été agrégées au maximum, en groupes suffisamment significatifs.

Notons enfin, qu'entre la sortie des résultats de l'ordinateur, et les tableaux présentés dans ce texte, un long travail d'homogénéisation des chiffres a dû être fait qui a comporté après la remise de tous ces chiffres tirés du sondage à l'échelle d'un dépouillement exhaustif, la vérification logique de tous les résultats, et l'élimination des aberrations de chiffrage qui pour n'être pas nombreuses constituaient des éléments encombrant l'ensemble des résultats : en somme, c'est une opération d'affinage des chiffres qui a été réalisée afin d'améliorer la comparabilité générale des données.

Ie PARTIE

MIGRANTS BOURGUIGNONS, MIGRANTS REGIONAUX ET POPULATION

NON MIGRANTE : POINTS COMMUNS ET DIVERGENCES

Au cours de cette première partie, les flux migratoires ne seront pas distingués ni comparés, les bilans et les soldes migratoires ne seront pas dressés ni commentés : au contraire, immigrants et émigrants seront logés à la même enseigne, ils seront fusionnés en une seule et même entité, les migrants.

Certes, la deuxième partie de l'étude sera consacrée à mettre en relief les différences entre les deux flux, mais pour le moment, l'optique n'est pas la même : ce qui va être mis en opposition ici, ce ne sont pas les immigrants et les émigrants, ce sont les migrants et le reste de la population.

Les questions posées sont : la mobilité confère-t-elle des attitudes particulières ? Est-elle reconnaissable à certaines caractéristiques spéciales ? Est-elle suscitée ou au moins facilitée par l'environnement et les "performances" éducatives ?

Pour que ces problèmes puissent être abordés il importe au préalable de s'assurer que l'entité dont nous disposons, à savoir les migrants bourguignons, est représentative d'une autre entité plus générale, les migrants régionaux : il s'agit ainsi de répondre d'abord à la question : les migrants bourguignons ne présentent-ils pas par rapport à leurs homologues des autres régions des caractères trop distincts ? En cas d'affirmative, il faudra alors bien savoir les biais qui en résultent. En effet, faute de pouvoir appréhender la totalité des 3,5 millions de migrants régionaux en France, c'est à partir de l'échantillon des migrants bourguignons (1/25e environ) que les caractéristiques des migrants seront inférées.

Au cours de cette première partie, le sujet d'observation sera donc constitué des "migrations bourguignonnes" et des "migrants bourguignons", des migrations et des migrants régionaux.

Par ces expressions raccourcies, nous entendrons au cours de l'étude :

1. Migrants bourguignons au cours d'une période :

personnes résidant hors-Bourgogne au début de la période et venues en Bourgogne avant la fin de la période + personnes résidant en Bourgogne au début de période et n'y étant plus en fin de période (IMMIgrants bourguignons + EMIGrants bourguignons).

2. Migrants régionaux au cours d'une période :

la convention est la même mais s'applique à d'autres régions, les migrations régionales totales sont l'ensemble des échanges migratoires de chaque région avec toutes les autres.

CHAPITRE I

CARACTERISTIQUES DEMO-ECONOMIQUES DES MIGRANTS

ET DES NON-MIGRANTS

Les principales caractéristiques démographiques et économiques font-elles des migrants bourguignons un groupe distinct au sein de l'ensemble des migrants régionaux ou peut-on se satisfaire de la représentation de ceux-ci par ceux-là ?

La qualité de migrant confère-t-elle un comportement et des structures typiques différenciant nettement le migrant du non-migrant ?

Ces deux questions seront posées simultanément (par souci d'alléger la présentation de l'étude) car elles sont toutes deux axées sur une démarche comparative et s'articulent sur le même pôle de comparaison, les migrants bourguignons : au fur et à mesure que les caractéristiques de structure seront passées en revue, il s'agira d'examiner si elles contribuent à faire des migrants bourguignons des migrants "comme les autres" puis d'étudier la spécificité de ces migrants par rapport aux populations totales :

. Ce chapitre doit donc en quelque sorte servir de justificatif à la suite de l'étude : étant donnée la rareté des statistiques concernant les migrants il nous faut savoir, à l'aide des quelques données disponibles, si les migrants bourguignons peuvent faire office d'échantillon : à la suite de quoi, avec cet échantillon pour lequel nous disposons de chiffres appropriés et plus nombreux, il sera possible de pousser l'investigation plus loin, et, dans un deuxième chapitre, d'étudier les caractères éducatifs d'une population migrante.

. Mais en outre, nous profiterons de ce que, dans ce justificatif, les aspects démographiques et économiques des migrants bourguignons seront analysés, pour les mettre en comparaison avec ceux d'une population totale.

Dans une brève section préliminaire, c'est la première question qui sera introduite, par un survol de la situation générale de la Bourgogne, destiné à donner un rang moyen à la Bourgogne au sein des autres régions françaises : il s'agit simplement de s'assurer que la région n'occupe pas une situation trop particulière qui fausserait excessivement un comportement migratoire moyen.

Ensuite, au cours des deux sections suivantes quelques critères classiques, d'abord démographiques puis économiques des migrants bourguignons seront examinés, du double point de vue de leur similitude aux autres migrants et de leur opposition à la population totale.

SECTION I : LA BOURGOGNE, REGION MEDIANE

Il nous suffit ici, de savoir si la Bourgogne, eu égard à quelques critères économiques courants, occupe une situation excentrique et remarquable ou si elle est située à un rang moyen, en milieu de peloton, si elle occasionne des mouvements migratoires importants ou non.

§ 1 - Quelques indices régionaux

Si on se reporte aux principaux indices économiques régionaux, il apparaît que la Bourgogne a justement une situation moyenne, n'est jamais en queue ou à la tête des autres régions.

Ainsi, en 1965, date intermédiaire de la période intercensitaire considérée, la Bourgogne était au 13^e rang des régions françaises pour le Revenu moyen des ménages, critère approprié pour ce genre de classement.

A cette date, en effet, le revenu par ménage était de 12 250 F en Bourgogne, pour une moyenne nationale de 14 677 F (1)

(1) LABAT (J.C.).- Données de démographie régionale 1962.
in : Les Collections de l'I.N.S.E.E., R.3., mars 1970

Une série d'autres critères régionaux permet de classer ainsi la région bourguignonne :

- superficie agricole utilisée 8e place
- production végétale 13e place
- population active 13e
- consommation d'énergie industrielle 16e
- nombre d'établissements industriels 12e
- commerce de détail 14e
- commerce de gros 13e
- trafic routier 9e
- autres services 13e

Ces quelques indicateurs régionaux ne suffisent sans doute pas à placer définitivement la région bourguignonne à tel ou tel rang parmi les 20 autres régions françaises ; cependant tel n'est pas notre objet et il est assez pour nous de savoir que la Bourgogne a une position médiane.

Si, pour pallier à l'insuffisance de statistiques purement régionales, et par conséquent au manque d'indicateurs régionaux synthétiques, nous agrègions des indicateurs de niveau de vie départementaux (1) tels qu'ils ont été élaborés par F. Orivel, nous obtenons des résultats qui viennent confirmer nos premières impressions, et ceci, malgré les difficultés nées des disparités départementales au sein d'une même région : l'indice "bourguignon" de niveau de vie (moyenne algébrique des indices des départements constitutifs) était en 1966 de 81,6 % pour une moyenne française mesurée par l'indice 100 ; cet indice porte la Bourgogne entre la 8e et la 9e place des autres régions françaises, cet indice change la place de la Bourgogne par rapport à la moyenne mais corrobore les résultats précédents selon lesquels notre région est proche de cette moyenne : or c'est bien ce qui nous importe à présent.

(1) ORIVEL (François).- Capital humain et disparités économiques régionales.- op. cit.

Ainsi, et malgré le caractère très succinct des critères qui ont servi à cette appréciation, il apparaît bien que la Bourgogne tient une place intermédiaire parmi les autres régions françaises, qui ne préjuge pas de l'importance et du caractère des mouvements migratoires qui peuvent transiter autour d'elle.

§ 2 - Les mouvements migratoires bourguignons

Géographiquement centrale, la région bourguignonne est placée de façon à susciter des mouvements migratoires nombreux : n'étant ni frontalière ni excentrique, on peut s'attendre à ce que ces mouvements ne soient pas unilatéraux : n'étant économiquement ni à la pointe ni au retrait on peut s'attendre à ce qu'elle ne soit ni un aimant ni un repoussoir ; elle est cependant à la rencontre des axes région parisienne-région lyonnaise et sillon Rhône-Rhin, ce qui laisse prévoir des échanges intenses.

Et en effet, si la région, ne brille pas par des performances économiques remarquables, elle est par contre parmi les premières régions françaises du point de vue de la mobilité géographique.

Le chiffre absolu des migrations bourguignonnes place la région au 11e rang des régions françaises.

Mais la mobilité ne se comprend que si les mouvements migratoires sont rapportés à la population : c'est ce qu'exprime le taux de mobilité géographique m_i d'une région i :

$$m_i = \frac{\text{migrations de la région } i \text{ au cours d'une période donnée}}{\text{population moyenne de la région } i \text{ à la période donnée}} \times 100 \quad (1)$$

La Bourgogne apparaît alors être au 3e rang des régions françaises pour la mobilité géographique, après le Centre (en première position) et, juste derrière la Picardie, avec un taux de

(1) migrations régionales = immigrants régionaux + émigrants régionaux

mobilité de 16,9 % (tableau I, colonne 3) pour la période 1962-1968.

Ainsi, région moyennement peuplée, d'une économie également moyenne, sinon médiocre, la Bourgogne connaît des échanges d'une intensité très forte et très au-dessus de la moyenne, en plus -on le verra- les flux migratoires bourguignons sont presque parfaitement équilibrés : ainsi, d'une part, les mouvements migratoires qui ne sont organisés autour de la Bourgogne ont une importance plus grande que ce qu'on aurait pu attendre de cette région étant donnée sa puissance économique bien relative, et d'autre part, ces mouvements migratoires peuvent être considérés globalement, et indépendamment de leurs flux constitutifs.

L'intensité même de ces échanges migratoires et la forte mobilité qui en résulte constituent en même temps un renforcement de la représentativité des migrations bourguignonnes, et un biais dans l'échantillon : en effet d'un côté, nous possédons un volume disponible de chiffres plus considérables que ce qu'on aurait pu attendre, d'un autre côté, l'intensité même de ces mouvements peut être interprétée comme faussant l'échantillon qu'ils forment puisque la mobilité bourguignonne est au-dessus de la normale : mais comme les flux sont loin d'être à sens unique puisqu'ils sont même équilibrés, l'argument porte bien moins qu'il n'y paraît, ces flux migratoires sont certes "exagérés" par rapport à la moyenne, mais le biais touche les deux flux à la fois et il s'annule par addition des flux : ainsi, tout en restant "neutre" au niveau global, cette forte mobilité qui caractérise la Bourgogne, nous permet de saisir un plus grand nombre de migrants, et par la même occasion, d'appréhender un volume plus important de renseignements les concernant.

Tableau 1 : Populations, migrations et mobilité régionales

Régions	1. Population moyenne 1962-1968	2. Migrations régionales	3. Taux de mobilité géographique (1)
01. Région parisienne	9 050 400	1 378 140	15,2
02. Champagne	1 241 700	204 480	16,5
03. Picardie	1 527 100	260 000	17,0
04. Haute Normandie	1 444 200	202 660	14,0
05. Centre	1 908 100	350 680	18,4
06. Nord	3 759 600	261 060	6,9
07. Lorraine	2 291 700	245 460	10,7
08. Alsace	1 363 200	123 520	9,1
09. Franche-Comté	968 400	121 920	12,6
10. Basse Normandie	1 220 600	201 700	16,5
11. Pays de la Loire	2 512 000	309 860	12,3
12. Bretagne	2 406 900	288 200	12,0
13. Limousin	735 100	113 940	15,5
14. Auvergne	1 295 700	164 040	12,7
15. Poitou	1 471 100	235 800	16,0
16. Aquitaine	2 380 100	321 540	13,5
17. Midi-Pyrénées	2 130 400	270 720	12,7
18. Bourgogne	1 469 900	249 000	16,9
19. Rhône-Alpes	4 246 200	434 180	10,2
20. Languedoc	3 262 300	249 040	7,6
21. Provence-Côte d'Azur	3 238 100	497 620	15,4
F. France entière	47 322 600	6 717 760	14,2

$$(1) \quad 3 = \frac{m^2}{1} \times 100$$

SECTION II : STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

Comparer les structures d'un flux de migrants au cours d'une période donnée, en même temps aux structures d'autres migrants et à celles d'une population totale ne va pas sans poser des problèmes délicats dans le choix des termes de la comparaison : ce sont ces problèmes qu'il nous faut déjà évoquer car ce sont eux qui constituent certains des obstacles les plus difficiles à une étude de ce type ; ils sont d'une façon générale communs aux deux sections en cours, on les rencontre en effet tant en étudiant les aspects démographiques que les aspects économiques des populations migrantes et non-migrantes.

§ 1 - Problèmes d'homogénéité des comparaisons

I - Comparaisons avec les migrants régionaux

C'est dans ce domaine que les statistiques font le plus défaut, à ce point que les alternatives de choix sont très réduites. Le recensement de 1968 à partir duquel on connaît les migrations entre 1962 et 1968 en est actuellement au stade de l'exploitation au 1/4, mais cette exploitation ne dépasse encore guère -en ce qui concerne les migrants régionaux- le niveau des données globales. Au moment de la rédaction de la présente étude, il n'est donc pas possible d'utiliser les renseignements du dernier recensement pour connaître les structures des migrants régionaux. Force nous est donc de comparer les migrants bourguignons (entre 1962 et 1968) avec les migrants régionaux de la période censitaire précédente (1954-1962). Pour ce qui est de cette période, les résultats exhaustifs sont évidemment publiés maintenant depuis quelques années pour la population totale, malheureusement les données concernant les migrants régionaux sont loin d'être pléthoriques : c'est surtout à partir de l'étude de Schiray et de Elie (1) que les calculs de comparaison seront faits, mais les chiffres ne touchent que les structures démographiques et économiques, en aucune façon, les structures éducatives c'est bien là que le rôle d'échantillon des migrants bourguignons prendra toute sa valeur.

(1) SCHIRAY (M.) et ELIE (P.). - Les migrations entre régions et au niveau catégories de communes de 1954 à 1962.
in : Collections de l'I.N.S.E.E., D 4, janvier 1970.

II - Comparaisons avec une population totale

a) Ces problèmes sont ceux que l'on rencontre chaque fois que l'on se hasarde à comparer un stock et un flux : la population française totale qui sera prise comme base des comparaisons, quelle que soit sa nature, a été calculée pour une date précise ; le volume migratoire résulte, lui, de la mesure, d'une vague que l'on a pu cerner seulement en comparant un même phénomène à deux moments différents ; la population se définit au temps x et est un état alors que les migrations se saisissent entre 2 dates y et z .

Les migrants constituent la variable indépendante de départ, ils ont été pris au cours d'une période intercensitaire de 6 ans, entre 1962 et 1968. C'est donc sur la population totale qu'il faut faire un choix.

Si le recensement de 1968 nous donne des renseignements pour cette année, utiliser ces renseignements ne nous garantit nullement des comparaisons homogènes avec les migrants de la période 1962-1968.

Utiliser des chiffres de 1962 et de 1968 et procéder à des moyennes serait une démarche hybride qui ne rapprocherait d'aucune des bases de comparaison constituées par la période de migration.

Il est finalement préférable de retenir les chiffres correspondant à l'aval des flux, c'est-à-dire le recensement de 1962, et ceci pour les comparaisons portant sur des populations actives : c'est en effet à la date où les migrants bourguignons étudiés n'avaient pas encore commencé leurs déplacements régionaux qu'il faut se rapporter pour établir des liens avec la population totale. A cette date est attaché l'ensemble des éléments qui ont contribué à déterminer les migrations postérieures.

b) En plus de la dichotomie flux-stock, les comparaisons suscitent un autre problème dû, cette fois, à l'insuffisance de statistiques (en même temps qu'au caractère particulier de l'étude).

1. Les migrants étudiés étant "bourguignons" fallait-il aussi retenir une population bourguignonne ?

Deux raisons poussent à répondre négativement : d'un côté les migrants bourguignons sont précisément les moins fidèles bourguignons puisque par définition soit, ils ont quitté la région, soit ils ne l'habitaient pas encore avant 1962 ; d'un autre côté, les migrants bourguignons étant représentatifs des migrants régionaux, il est inutile de retenir une population bourguignonne qui, elle, ne serait pas l'image de la population française. Il paraît au contraire beaucoup plus justifié de comparer les structures des migrants bourguignons avec celles de la population de toute la France.

2. Une autre complication intervient : les migrants bourguignons étudiés ne comprennent que des français (1) ; or les études de structures de la population ne font généralement pas état de la discrimination français-étrangers et concernent la plupart du temps la population française tout entière, y compris les étrangers : ceci est évidemment un autre facteur qui vient troubler l'homogénéité des comparaisons étant donnée l'importance relative des étrangers dans la population totale de la France (4,7 %). Cette difficulté sera résolue au cours des comparaisons successives, par cas d'espèces selon le caractère des chiffres disponibles.

(1) voir chapitre préliminaire

3. Enfin, les migrants bourguignons retenus sont les individus de moins de 65 ans (1) : chaque fois que le biais en résultant risque d'être important, les proportions adéquates seront déflatées, par considération des structures générales selon l'âge, et par extrapolation des proportions d'une population à l'autre.

§ 2 - Sexe et âge des migrants bourguignons et régionaux et de la population totale

I - Le sexe

Les taux de masculinité (2) des migrants bourguignons, des migrants régionaux et de la population totale, sont tous trois très voisins et gravitent autour de 49 % (49,4 % pour les premiers, 48,5 % pour les seconds, 48,6 % pour la population totale).

L'apparente supériorité du taux de masculinité des migrants bourguignons vient en fait de ce que ce groupe ne comprend que les individus de moins de 65 ans : sachant que le taux de masculinité de la population française de plus de 65 ans (soit près de 5,5 millions de personnes) n'atteint que 37 % (les décès masculins intervenant plus tôt que les décès féminins), des taux de masculinité ont été calculés pour la population française et les migrants régionaux de moins de 65 ans afin de corriger l'erreur : les taux sont respectivement de 50 et 50,1 % ; ainsi corrigés, les chiffres montrent que le taux de masculinité des migrants -qu'ils soient ou non bourguignons- ne présentent aucune différence significative par rapport au taux rencontré pour la population totale : on ne peut donc prétendre que la mobilité géographique est plus le fait des hommes que des femmes (ou l'inverse) : toute hypothèse à ce sujet devrait être étayée sur une connaissance des états matrimoniaux des migrants, afin de savoir la proportion de femmes seules ayant changé de résidence, et la part de femmes suivant leur mari dans ses déplacements.

(1) voir les ~~M~~aisons des choix des populations étudiées au chapitre préliminaire

(2) taux de masculinité d'une population = $\frac{\text{nombre d'hommes}}{\text{population totale}} \times 100$

II - L'âge

Une première idée générale des structures par âge nous est donnée par l'âge moyen : de 28,5 ans pour le migrant bourguignon, l'âge moyen est de 29,4 ans pour le migrant régional et de 34,5 ans pour le français : ces trois chiffres nous fournissent déjà l'indication que migrants bourguignons et migrants régionaux sont plus près l'un de l'autre que de l'ensemble des français : ils se rapprochent par leur commune jeunesse.

La structure par âge proprement dite, à savoir la répartition par tranches d'âge nous renseigne d'une façon beaucoup plus complète sur cette jeunesse du migrant.

Tableau 2 : Structures par âge comparées (en 8 tranches d'âge)

	Unité : %								
	: de 0 à : 9 ans	: de 10 : à 19	: de 20 : à 24	: de 25 : à 34	: de 35 : à 44	: de 45 : à 54	: de 55 : à 64	: 65 et : plus	: Total
Migrants bourguignons (1962-1968)	21,9	13,8	12,2	19,6	11,3	6,2	6,7	8,3	100,0
Migrants régionaux (1954-1962)	21,4	14,1	8,7	22,8	13,1	6,9	6,5	6,5	100,0
Population française totale (1962)	17,4	15,8	5,9	13,8	12,4	11,5	11,3	11,9	100,0

Le tableau 2 met en évidence le parallélisme des structures entre migrants bourguignons et migrants régionaux, parallélisme d'autant plus frappant qu'il s'agit de migrations à deux périodes différentes, se ressentant chacune à sa façon de la démographie de guerre et d'après guerre : les écarts ne dépassent pas 3,5 points (classe 20-24 ans) et l'on peut considérer que les migrants bourguignons ont une répartition démographique semblable à celle de leurs homologues pris dans leur totalité.

Mais en outre, le tableau II montre clairement l'opposition entre migrants et population totale.

La tranche d'âge 35-44 ans marque une nette coupure dans les évolutions respectives des migrants et des "non-migrants" (1). Avant cette tranche, chaque classe d'âge est beaucoup plus représentée chez les migrants que chez les non-migrants, après elle, c'est le contraire qui se passe, les écarts étant importants tout au long de la série : 67 % des migrants régionaux et 67,5 % des migrants bourguignons ont moins de 35 ans, seulement 52,9 % des non-migrants sont dans le même cas.

Le graphique I permet de suivre simultanément la répartition selon l'âge, des migrants et de la population totale, tout en donnant une plus grande précision à la comparaison puisque ce sont des tranches d'âge de cinq ans qui sont considérées.

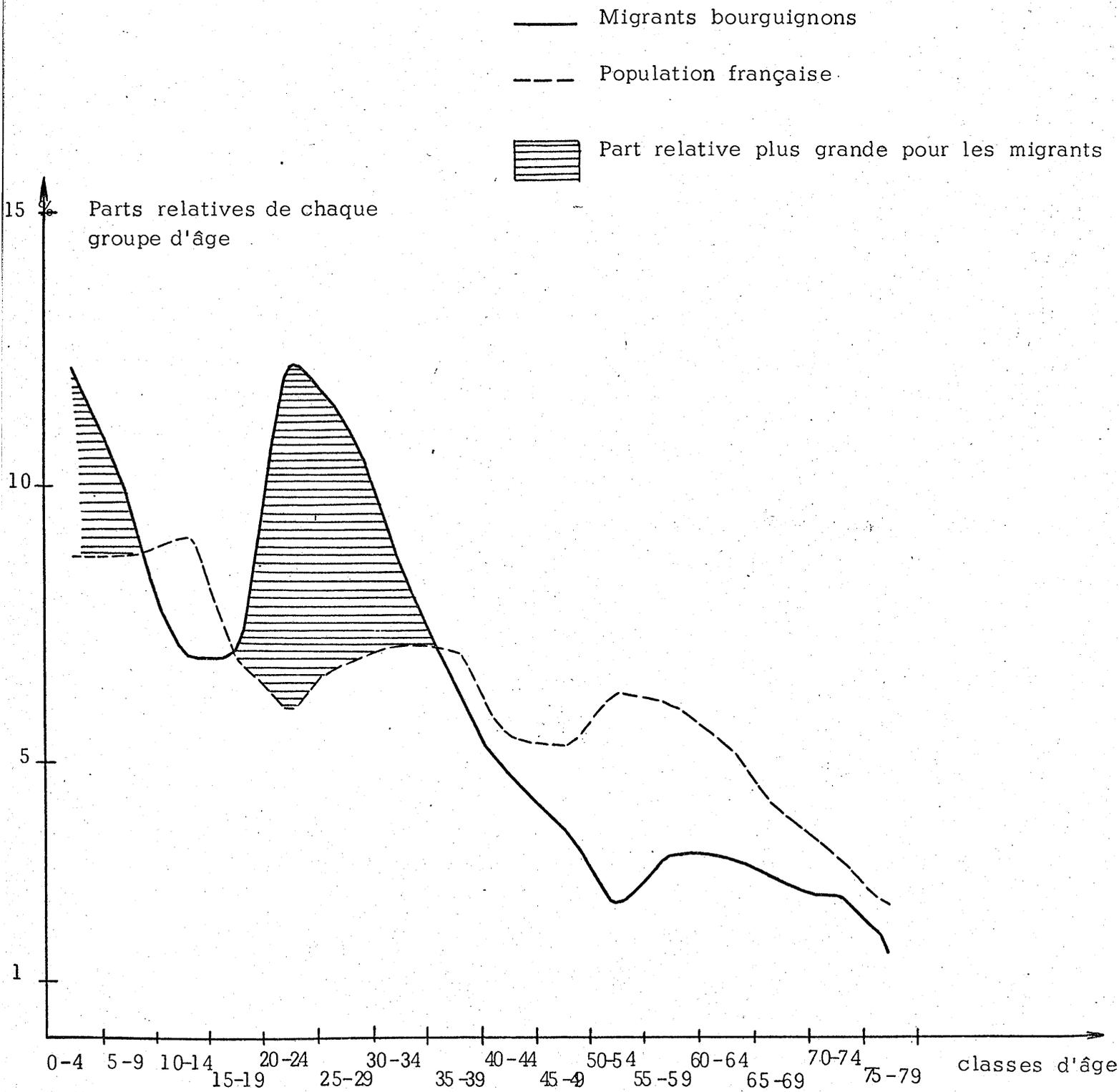
La première remarque d'ordre général qu'inspire ce graphique est que la répartition selon l'âge est beaucoup plus irrégulière pour les migrants que pour la population totale.

On note ensuite que la courbe de répartition des migrants est affectée d'un pic très prononcé qui culmine autour du centre de la classe 20-24 ans, et reste important pour la classe suivante ; ce pic est d'ailleurs précédé d'une première vague, celle de la classe 0-4 ans qui correspond aux enfants des migrants de 20 à 34 ans.

Or ce pic et cette vague n'ont pas leur équivalent sur la courbe de la population totale qui, en 1962, connaissait au contraire un affaissement correspondant aux classes creuses de l'après-guerre. Ce phénomène, dû au choix de la période où a été saisie la population accentue donc fortement l'écart entre les deux répartitions. Il n'en reste pas moins que la supériorité de la part relative de la classe d'âge 20-34 ans des migrants sur la population, est la manifestation de la grande mobilité des individus à cet âge.

(1) Par "non-migrants", nous entendrons (et c'est là une terminologie abusive) la population totale : il s'agit d'un raccourci commode qui ne doit évidemment pas être pris littéralement.

Graphique 1 : Structure par âge des migrants bourguignons et des français
(en 13 classes d'âge)



Après 30-34 ans, les parts relatives des classes d'âge des migrants diminuent fortement, avec toutefois une légère remontée vers 60 ans qui correspond aux déplacements de fin d'activité, aux retours vers les pays d'origine au moment de la retraite.

Il ressort en fin de compte que la répartition par âge de la population totale et celle des migrants suivent des lignes différentes car la mobilité est principalement le fait des personnes en début d'activité -et leurs enfants- et d'une façon un peu annexe, des mouvements d'anciens actifs : le profil démographique des migrants se présente donc d'une manière tout à fait particulière, qui le différencie catégoriquement des français de la population totale, et les migrants bourguignons peuvent être considérés comme fort convenablement représentatifs de ce "comportement".

SECTION III : STRUCTURES ECONOMIQUES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

Les renseignements disponibles à la fois pour les trois pôles de la comparaison en cours sont le taux d'activité et la répartition selon les activités économiques.

§ 1 - Les taux d'activité

a) Pour l'ensemble des migrants bourguignons, le taux d'activité (nombre d'actifs sur 100 migrants bourguignons) s'élève à 41,5 % ; il est de 40,5 % pour les migrants régionaux de la période 1954-1962 ; nous disposons également de l'estimation du taux pour les migrants régionaux de la période intercensitaire suivante qui est de 40,6 %. Les chiffres sont donc très proches et il faut remarquer que la légère supériorité du taux d'activité des migrants bourguignons ne correspond pas à la réalité car il est rapporté uniquement à des individus de moins de 65 ans, ce qui n'est pas le cas pour les migrants régionaux totaux ; l'élimination des personnes âgées parmi ces derniers compenserait l'écart des taux avec les migrants bourguignons.

Il est néanmoins difficile de préciser dans quelle mesure cette compensation^{se} fait, en l'absence de croisement taux d'activité par âge pour les migrants : il faudrait en effet connaître le taux d'activité moyen des migrants de plus de 65 ans pour en savoir plus.

En outre, on peut noter que 64,8 % des migrants bourguignons actifs sont des hommes et que ceux-ci constituent 64,9 % des migrants régionaux (1954-1962) actifs : par conséquent, les taux de masculinité des actifs sont absolument comparables.

b) Quant à la population totale de la France, le taux d'activité qui y était constaté pour 1962, était de 41,6 % on pourrait donc conclure que les migrants ne se distinguent pas des non-migrants par la part des individus actifs ; une telle interprétation serait, nous allons le voir, quelque peu hâtive.

- En premier lieu, il faut remarquer que le taux d'activité est un indice assez peu stable au cours du temps puisqu'il était, pour la population totale de la France, de 60,5 % en 1954 et de 54,0 % en 1968. L'année 1962 présente ainsi un caractère bien particulier à de nombreux points de vue, (le conflit algérien se termine tout juste, de nombreux jeunes sont encore mobilisés, des rapatriés sans emploi arrivent en métropole) et l'activité était spécialement peu intense.

- D'autre part -et ceci va dans le sens contraire à la première remarque-, il y a lieu de noter que le taux d'activité de 41,6 % concernait toute la population de la France, c'est-à-dire y compris les étrangers ; or notre pays comptait alors 4,7 % d'étrangers et d'autre part, le taux d'activité de ces étrangers est plus élevé que celui des français puisqu'il atteint (en 1962) 49,9 % : si on écarte les étrangers, on retombe sur un taux de 40,5 %.

- Mais un autre facteur d'hétérogénéité des comparaisons intervient, plus grave celui-ci, et dans le même sens que ce qui avait été relevé avec la première remarque : le nouveau taux de 40,5 % n'est en effet

pas encore satisfaisant car il se rapporte à une population française, certes, mais tous les âges étant compris : il faut donc se ramener à une population de moins de 65 ans pour que la comparaison ait plus de sens.

Or, on sait (1) que, en 1962, 5 % des actifs de toute la France avaient plus de 65 ans : on peut alors calculer un nouveau taux d'activité, celui de la population française de moins de 65 ans, qui avoisine 49 %.

Ainsi, si l'on rapporte migrants et non-migrants à une même base, celle des français de moins de 65 ans, on voit que les migrants paraissent "moins actifs" que les non-migrants ; ceci n'est qu'à moitié surprenant pour deux raisons principales :

- d'une part la structure par âge des migrants est, nous l'avons vu, dominée par les jeunes et comporte aussi d'importants effectifs d'enfants ;

- d'autre part les changements de résidence (surtout quand ils sont interrégionaux) s'accompagnent généralement d'une période plus ou moins longue d'adaptation au cours de laquelle les individus cherchent parfois un nouvel emploi ; autrement dit, mobilité et stabilité ne font pas toujours bon ménage.

En résumé, un taux d'activité chez les migrants légèrement inférieur à celui que l'on peut reconstituer pour la population française, mais un écart pas assez significatif pour qu'on puisse encore en conclure à ce sujet une spécificité définitive des migrants.

(1) DORE (A.).- Evolution comparée de la population active de 1954 à 1968 : Bourgogne et France.
in : Revue de l'Economie du Centre-Est, janvier-mars 1970.

§ 2 - Les activités économiques

Des rares chiffres disponibles à la fois pour les trois populations comparées, ceux qui concernent les activités économiques sont sans nulle doute les plus précieux et peut être les plus évocateurs : c'est donc à cette photographie des structures économiques que nous allons maintenant nous attacher : le tableau 3 reproduit cette photographie.

Tableau 3 : Structure comparées des activités économiques (en 9 branches)

Populations	a. IMMigrants bourguignons (1962-1968)	b. IMMigrants régionaux (1954-1962)	c. Migrants bourguignons (1962-1968)	d. Français 1962
1. Agriculture, pêche, Forêts	5,6	6,1	4,4	21,1
2. Industries extractives	0,3	0,5	0,3	1,4
3. Bâtiment, T.P.	7,8	8,1	7,5	7,9
4. Production, transfor- mation des métaux, Indust. mécaniques et électriques	10,2	11,9	10,5	15,4
5. Autres industries	12,8	13,0	11,9	12,7
6. Transports	7,6	5,2	8,6	4,3
7. Commerces, banques, assurances, services ren- dus aux entreprises	20,2	18,5	19,1	15,9
8. Services rendus aux particuliers	11,2	15,0	12,7	10,1
9. Services publics, adm- nistratifs, armée	24,3	21,7	25,0	11,2
10. Total	100,0	100,0	100,0	100,0

En ce qui concerne les migrants régionaux, seuls les chiffres touchant un seul flux -les immigrants- sont disponibles c'est pourquoi nous avons fait figurer les chiffres correspondants pour les immigrants bourguignons (colonne b du tableau III), mais aussi ceux des migrants bourguignons totaux (colonne c) pour témoigner de la proximité fondamentale de ces deux séries.

La prise en considération des seuls immigrants régionaux, pour regrettable qu'elle soit, n'infirme guère la démarche entreprise, puisque, au niveau national, tous les immigrants régionaux sont aussi des émigrants; la comparaison des trois premières colonnes du tableau III montre combien sont proches migrants bourguignons et ensemble des migrants régionaux. Il existe bien, certes, quelques différences minimes, dues aux particularités de la région autour de laquelle se sont organisées les migrations bourguignonnes.

Les transports et surtout les services publics et les administrations sont plus représentés chez les migrants bourguignons, tandis que les services privés occupent une plus large part chez les migrants régionaux dans leur ensemble, mais les écarts n'atteignent jamais 4 points et ils se compensent au sein des mêmes secteurs. Un coup d'oeil suffit pour voir combien est différente la structure des français par rapport à celle des migrants : la distance arrive jusqu'à 15 points pour certaines activités.

C'est en regroupant les activités par grands secteurs (1) que l'on apprécie le mieux les positions relatives des populations étudiées, car points communs et différences apparaissent en pleine lumière.

(1) Primaire : agriculture, pêche, forêts

Secondaire : industries extractives, bâtiment, T.P. ; production et transformation des métaux ; industries mécaniques, et électriques, autres industries.

Tertiaire : transports, commerces, services.

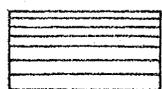
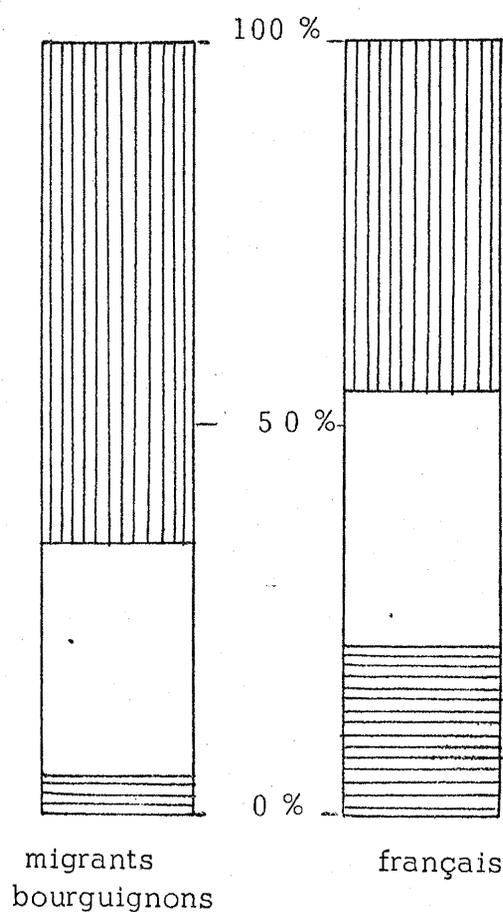
Tableau 4 : Répartition comparée en 3 grands secteurs d'activité

	Unité : %		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire
a. Immigrants bourguignons (1962-1968)	5,6	31,1	63,3
b. Immigrants régionaux (1954-1962)	5,1	33,5	60,4
c. Migrants bourguignons (1962-1968)	4,4	30,2	65,4
d. Français (1962)	21,1	37,4	41,5

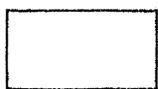
Le tableau 4 permet de constater la commune originalité des migrants bourguignons et des migrants régionaux par rapport à la population totale ; la lecture du tableau IV montre que les migrants bourguignons non seulement sont répartis de façon très semblable aux migrants régionaux mais qu'ils semblent "exagérer" le comportement de ces derniers : les secteurs primaire et secondaire, déjà peu représentés dans le champ des activités des migrants régionaux, ont une place encore plus réduite dans celui des migrants bourguignons. Il y a donc un phénomène d'amplification du tertiaire chez ces derniers, résultant en grande partie de la place particulière de ce secteur en Bourgogne et des mouvements de main d'oeuvre qu'il suscite.

Les différences de répartition entre migrants et non migrants sont quant à elles, considérables (graphique II). Un migrant actif sur 20 travaille dans le primaire tandis que pour les non-migrants, la proportion est de un sur 5. A l'inverse plus de 60 % des migrants actifs sont employés dans le tertiaire alors que le pourcentage correspondant pour les non-migrants ne dépasse guère 40 %.

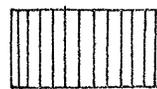
Graphique 2 : La répartition comparée des actifs en 3 grands secteurs d'activité



primaire



secondaire



tertiaire

La très faible part du primaire dans les activités des migrants vient de ce que les mouvements ruraux (principalement ceux qui constituent l'exode rural) s'effectuent généralement au sein d'une même région : les agriculteurs quittant une commune rurale s'établissent le plus souvent dans la ville la plus proche, et bien souvent ils la trouvent dans la même région : ceci pour nous remettre en mémoire que la mobilité interrégionale n'est qu'une sorte de mobilité géographique et que même si elle apparaît comme étant une des plus intéressantes à étudier, elle ne permet néanmoins pas d'appréhender tous les phénomènes de mobilité.

Le tertiaire semble être un secteur où la mobilité est grande (ce qui va sans doute de pair avec le fait que les individus facilement mobiles ont une forte propension à se diriger vers le tertiaire, cet autre aspect reflétant lui aussi le développement rapide de ce secteur).

Au sein du tertiaire, la branche "services publics, administration, armée" occupe à elle seule 1/4 des migrants ; et dans cette branche, ce sont les services de l'éducation et ceux de la santé qui prédominent. Ainsi si ce secteur prédispose particulièrement à la mobilité, n'est-ce pas précisément parce que les professions qui occupent les migrants requièrent un certain niveau de qualification et d'éducation ? L'étude des diplômes de l'échantillon des migrants bourgeois devra orienter les réponses susceptibles d'être avancées sur ce rôle de l'éducation.

Ainsi, si l'on considère l'évolution des populations actives des pays industrialisés, son glissement continu vers le tertiaire au détriment du secondaire, et surtout du primaire, et l'état autour duquel semble se stabiliser le mouvement dans les pays les plus avancés, on a l'impression que la répartition des migrants régionaux est à un point assez proche du terme de cette évolution de la

population française. Les migrants régionaux constituent une sorte d'avant-garde qui préfigure assez bien la situation vers laquelle tend progressivement la population non-migrante ; le décalage entre cette avant garde et le "peloton" est d'importance, puisqu'en 1968, c'est encore 16 % de la population active qui travaillait dans la primaire alors que le tertiaire ne retenait que 45 % de cette population.(1)

Au terme de ce chapitre, il semble que les migrants bourguignons puissent bien tenir leur rôle d'échantillon des migrants régionaux dans leur ensemble, étant donné la forte similitude des structures démographiques et économiques.

Il ne s'agit pas pour autant de prétendre assimiler purement et simplement à l'ensemble des migrants régionaux ce qui n'est qu'une fraction d'entre eux, mais les comparaisons effectuées nous autorisent à considérer les migrants bourguignons comme une image fort acceptable des migrants régionaux.

Les migrants se distinguent très nettement de la population totale assimilée aux non-migrants. Les migrants sont concentrés à des tranches d'âge, dans des branches d'activité où l'on ne trouve pas autant de non-migrants.

Faute de renseignements sur les motivations et de longues séries chronologiques, il n'est guère facile de préciser si les comportements spécifiques dégagés pour les migrants sont des conséquences des mouvements migratoires ou s'ils sont plutôt à l'origine de ces mouvements, les deux séquences étant très liées et se traduisant assez confusément.

(1) Au moment où la rédaction de ce travail touche à sa fin nous recevons des données croisant les catégories socio-professionnelles des migrants qu'il ne nous était pas possible de connaître avec les matériaux dont nous sommes partis. La direction nationale de l'I.N.S.E.E. met en effet en cours une étude sur les migrants dont les premiers résultats sont ceux que nous présentons ici.

Ces données, également tirées du sondage au 1/4 du recensement de 1968 viennent confirmer avec netteté les indications qui avaient été inférées des comparaisons précédentes.

La confrontation des catégories socio-professionnelles (CSP) des trois grandes séries de migrants et de non-migrants (tableau 4 bis) font en effet à nouveau apparaître la similitude des migrants bourguignons et des migrants régionaux et les divergences entre ceux-ci et la population non-migrante.

Tableau 4 bis : Structures comparées des catégories socio-professionnelles

		Unité : %														
CSP	:	1	:	2	:	3	:	4	:	5	:	6	:	7	:	8
Population	:		:		:		:		:		:		:		:	
Migrants bourguignons (1962-1968)	:	1,7	:	2,8	:	6,7	:	9,1	:	14,8	:	16,9	:	33,9	:	14,1
Migrants régionaux (1954-1962)	:	2,9	:	2,8	:	8,4	:	9,2	:	13,4	:	15,9	:	31,1	:	16,3
Population française (1962)	:	15,8	:	4,3	:	10,6	:	4,0	:	7,8	:	12,5	:	36,7	:	8,3

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Agriculteurs exploitants | 5. Cadres moyens |
| 2. Salariés agricoles | 6. Employés |
| 3. Patrons de l'industrie, et du commerce | 7. Ouvriers |
| 4. Professions libérales, cadres supérieurs | 8. Autres catégories |

Pour aucune des 8 CSP indiquées, la différence entre les proportions de migrants bourguignons et celles des migrants régionaux n'atteint 3 points.

Au contraire, on relève que près de 16 % des actifs totaux sont des agriculteurs exploitants contre 2 % environ des migrants actifs.

Il est intéressant de noter :

- la représentation assez faible des patrons de l'industrie et du commerce parmi les migrants et par rapport aux non-migrants.
- et, surtout, la forte proportion au sein des migrants actifs des professions libérales, des cadres supérieurs et moyens, et des employés.
- la part des ouvriers nettement plus faible chez les migrants.

En résumé, on est enclin à penser que certaines fonctions dans certaines activités sont plus propices que d'autres aux déplacements géographiques et professionnels: c'est le cas semble-t-il des salariés à qualification ou à responsabilité élevées : cadres supérieurs et moyens, professions libérales.

Les membres du patronat industriel et commercial, et les agriculteurs exploitants semblent au contraire être assez sédentaires, et subissent des freins qui les maintiennent sur le lieu de leur entreprise, de leur commerce ou de leurs terres.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons à présent pousser l'étude plus loin sur le terrain éducatif, à partir de l'échantillon des migrants bourguignons, afin de compléter le profil du migrant par les caractéristiques touchant à sa formation, par différenciation de ces caractéristiques avec celles, comparables, des non-migrants.

CHAPITRE II

ASPECTS SPECIFIQUES DES STRUCTURES EDUCATIVES

D'UNE POPULATION MIGRANTE

Si les migrations, sont un effet externe de l'éducation, on peut s'attendre à l'existence de liens de causalité entre les indices migratoires et les caractéristiques de formation.

Si le niveau d'instruction influence la prédisposition à la mobilité des individus, on peut imaginer que les migrants constituent un groupe dont le degré d'éducation est marqué d'une certaine originalité.

Pour appréhender les liens entre capital humain et mobilité géographique, deux approches nous sont accessibles; complémentaires l'une de l'autre :

- on peut tenter de mettre en liaison des indicateurs régionaux de scolarisation et des indices régionaux de mobilité : on est alors à un niveau purement géographique -régional en l'occurrence- et l'on s'efforce de reconnaître si une région fortement scolarisée est aussi une région qui suscite des mouvements migratoires plus importants que ceux qui auraient lieu à partir d'une région moins scolarisée.

- On peut aussi étudier directement les individus qui composent les flux migratoires, et les comparer aux individus non-migrants, en essayant de déceler s'il existe des différences significatives entre eux, en ce qui concerne les structures éducatives.

Ce sont ces deux démarches qui vont être successivement entreprises au cours de ce chapitre.

SECTION I : ESSAI DE CORRELATION ENTRE LE DEGRE DE SCOLARISATION ET LA MOBILITE REGIONALES

Le premier essai se situe, nous l'avons dit, à un niveau géographique : ce ne sont donc pas à proprement parler les migrants qui seront pour le moment l'objet de l'étude, mais simplement les indices mesurant leur nombre, pondérés par l'importance démographique des régions.

Il s'agit de rechercher ici, si, lorsqu'une région connaît une scolarisation intense, les mouvements migratoires autour d'elles sont ou non facilités, et plus simplement même, si mobilité régionale et scolarisation d'une région varient ou non indépendamment l'une de l'autre : ce sont donc des corrélations qui ont été testées.

§ 1 - Le choix des variables

I - Les taux de scolarisation

La scolarisation est la variable éducative la plus courante et la plus fréquemment calculée ; elle n'est certes pas très significative du volume des investissements en capital humain, mais son choix a été dicté par l'impératif des chiffres ; pour élargir néanmoins le champ significatif de l'analyse, deux formes de cette

variable ont été retenues, le taux de scolarisation en 6e, et le taux de scolarisation dans le secondaire. Aucune des deux variantes n'échappe à la difficulté majeure résultant de ce que les chiffres concernent non la région, mais le département.

a) Les taux de scolarisation en 6e

Ces taux (1) sont importants puisqu'ils concernent la scolarisation à un palier déterminant de la formation, celui de l'entrée dans l'enseignement secondaire.

Le taux de scolarisation en 6e d'un département est la proportion d'enfants scolarisés par rapport à la génération d'enfants en âge d'accomplir leurs études dans les classes de 6e ; cette population scolarisable se recrute chez les enfants âgés de 11 et 12 ans. Deux difficultés surgissent dans l'utilisation de ces taux, à cause d'hétérogénéité dans le temps et dans l'espace avec la variable de mobilité.

- Dans le temps, car une corrélation entre la mobilité et le taux de scolarisation ne peut exister que s'il y a un décalage suffisant entre la scolarisation en 6e et la mobilité qui pourrait éventuellement en résulter à la sortie de cette scolarisation.

On peut ainsi grossièrement déterminer quelle est la date "idéale" à laquelle il aurait fallu mesurer les taux de scolarisation en 6e ; étant donné que les migrants régionaux entre 1962 et 1968 qui constituent le plus gros contingent de migrants appartiennent à la tranche d'âge 20-29 ans et que c'est précisément cette tranche d'âge qui risque d'être la plus fortement influencée par l'éducation, étant donné aussi que la scolarisation en 6e, a lieu à 11 et 12 ans, on peut en tirer qu'il faudrait examiner ces taux de scolarisation à des dates échelonnées entre 1950-1951 et 1959-1960, or, aussi incroyable qu'il y paraisse, ces taux, calculés par département, ne sont pas disponibles ;

(1) Les taux sont publiés dans la revue Informations statistiques, éditée par le service central des statistiques et de la conjoncture, du Ministère de l'Education nationale.

nous n'avons pu remonter que jusqu'à l'année 1962, ce qui limite énormément les chances de corrélation, puisque ces taux correspondent à des migrants dont l'âge varie entre 11 et 17 ans, classe d'âge où les flux migratoires ne sont pas particulièrement remarquables. De plus, ces taux évoluent rapidement dans le temps, puisque, au niveau national moyen, ils sont passés de 40 % en 1955 à 54 % en 1962.

- Dans l'espace, car on ne dispose que de taux départementaux alors que nous sommes d'un autre côté préoccupés de mobilité régionale. Il a donc fallu construire des taux régionaux de scolarisation en 6e, à partir des taux départementaux ; or il existe au sein d'une même région, des disparités départementales importantes, c'est pourquoi nous avons calculé, pour chaque taux régional de scolarisation, un écart-type afin de tenir compte de la dispersion évoquée ; ces écarts-types sont eux-mêmes inscrits dans un très large éventail qui va de 0,2 pour un taux de scolarisation de 47,2 % en Alsace à 12,8 pour un taux correspondant de 64,6 % en Bretagne. (Ces chiffres concernent l'année 1962). L'écart-type moyen est lui-même de 4,7 pour un taux de scolarisation français moyen de 54,3 %.

b) Une autre variable de scolarisation plus affinée nous a paru devoir être utilisée, le rapport entre les effectifs scolarisés dans les établissements du niveau du second degré et la population de 11 à 17 ans (1), rapport que nous appellerons, par commodité le "taux de scolarisation secondaire" (2).

Cette variante présente l'avantage par rapport au précédent taux, de saisir à la fois une génération d'élèves plus grande et un niveau de scolarité plus élevé.

(1) Ce taux comme le précédent concerne les effectifs scolarisés dans les établissements secondaires, publics et privés.

(2) Ibid

Elle présente également l'avantage d'atténuer la difficulté soulignée à propos du taux de scolarisation en 6e et qui concernait la mauvaise adaptation des périodes : les chiffres étant disponibles pour l'année scolaire 1962-1963, ils correspondent à des migrants dont l'âge est compris entre 17 et 23 ans en 1968, soit une tranche d'âge recoupant la classe 20-29 ans particulièrement nombreuse. Par contre, la difficulté géographique subsiste et il a fallu, ici encore, agréger des taux départementaux en taux régionaux (1). Les dispersions départementales étant également importantes, des écarts-types ont été calculés avec chaque taux régional : ils sont compris dans une fourchette un peu moins large (1,9 pour l'Alsace et 8,9 pour l'Aquitaine, autour de taux régionaux moyens respectifs de 38,7 % et 47,3 %). L'écart-type moyen reste cependant le même (4,7) pour un taux de scolarisation secondaire moyen de 46,7 %.

II - Les indices de mobilité

L'indice régional de mobilité le plus approprié est le taux de mobilité géographique m_i dont nous avons déjà donné la formulation (p. 41).

Contrairement aux variables de scolarisation, ces indices de mobilité sont calculés directement à partir de données régionales, ce qui leur confère une fiabilité et une transparence bien supérieures. Leur champ de variation n'est malheureusement pas très vaste, ils sont compris entre 6,9 % (pour le Nord) et 18,4 % (pour le Centre), ce qui réduit la fourchette du simple au triple.

(1) Notons d'ailleurs que le service central des statistiques et de la conjoncture du Ministère de l'Education nationale effectue sensiblement la même opération : il calcule en effet, à partir des taux départementaux, des taux par académie : ces académies regroupent plusieurs départements et parfois coïncident avec la région (c'est en particulier le cas de l'académie de Dijon qui correspond à la région Bourgogne).

Un autre indice a été testé, celui de la simple EMigration régionale : l'idée est ici de différencier l'effet d'une scolarisation selon le sens des mouvements migratoires qu'elle peut éventuellement susciter. L'indice d'émigration de la région i à une période $t_1 - t_0$ s'écrit :

$$\frac{\text{émigrants de la région } i \text{ à la période } t_1 - t_0}{\text{population de la région } i \text{ en } t_1} \times 100$$

ces taux ont été calculés par Schiray et Elie pour la période 1954-1962 (1), nous les avons reconstitués pour la période 1962-1968.

§ 2 - Les résultats des calculs de corrélation

Les diverses combinaisons de variables ont été testées et les corrélations mesurées : dans aucun cas il ne s'est révélé une quelconque corrélation significative, tous les nuages de points sont informes, impropres à la lecture.

Le coefficient de corrélation entre le taux de mobilité géographique et le taux de scolarisation en 6e est de - 0,28, celui entre le taux de mobilité et le taux de scolarisation secondaire de - 0,25, et les coefficients correspondants avec l'indice d'émigration avoisinent - 0,30 (le nuage de points de la deuxième corrélation figure au graphique III, les autres sont en annexe).

Il est toujours malaisé d'interpréter une absence de corrélation entre deux phénomènes surtout quand, il faut bien le dire, on s'attendait -intuitivement au moins- à déceler une liaison entre eux.

(1) SCHIRAY (M.) et ELIE (P.) op. cit

L'intuition devant par ailleurs être vérifiée par une démarche ultérieure, il faut rechercher l'origine des mauvais résultats non pas dans l'absence de liaison entre mobilité et scolarisation, mais dans la mauvaise transcription de ces éléments.

Cette mauvaise transcription tient à diverses raisons dont nous avons déjà énoncé certaines : les variables de scolarisation ne sont que des moyennes, des éléments synthétiques de source départementale, les indices de mobilité sont, eux, issus directement de données régionales ; il en résulte donc une hétérogénéité des sources qui se répercute sur le maniement des chiffres.

A un niveau moins "technique", il faut reconnaître que les taux de scolarisation reflètent bien mal l'effort d'éducation d'une région et le potentiel humain qu'elle s'est constituée : il est clair que des départements comme la Lozère, le Finistère et la Corse, bien qu'au premier rang des départements français si l'on prend le taux de scolarisation en 6e, ne font en fait pas partie des départements où l'investissement humain a été le plus favorisé.

De plus, et c'est ce qui rend nécessaire une deuxième tentative, il n'y a pas de réelle comparabilité entre les deux groupes de variables : le degré de scolarisation concerne une population totale à une période annuelle donnée, sans que migrants et non-migrants soient distingués ; d'autre part, le degré de mobilité ne nous renseigne pas sur le niveau d'instruction des migrants : on ne peut donc prétendre que ces deux éléments soient liés : ils se chevauchent mais ont des bases trop différentes pour pouvoir être directement placés en séquence : il manque une étude des migrants eux-mêmes.

Graphique 3 : Corrélation n° 2

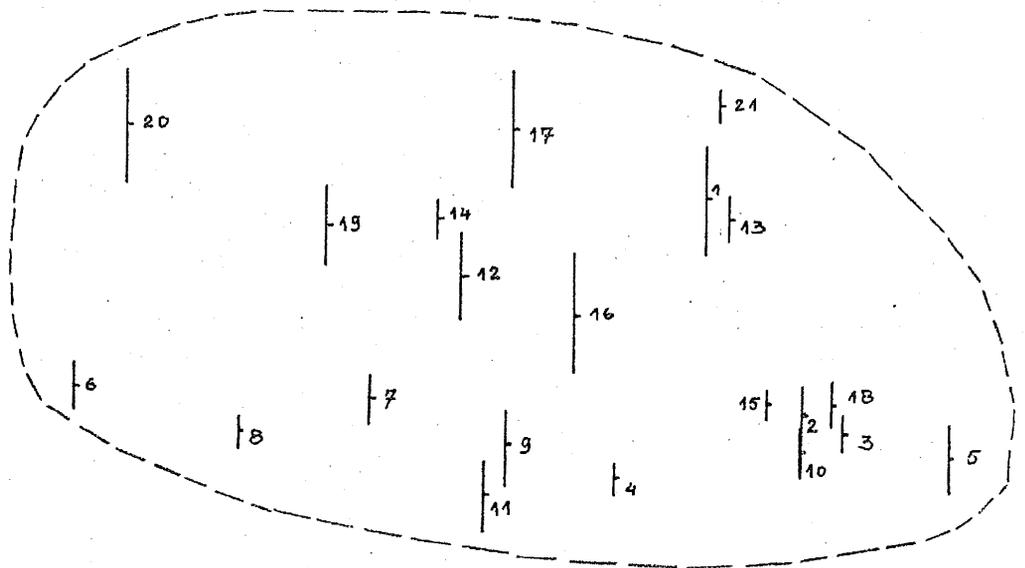
Rapport entre les effectifs scolarisés dans les établissements du niveau secondaire (public et privé) en 1962-1963 et la population de 11 à 17 ans (%)

Pentes des droites de régression

$$a = -0,10$$

$$a' = -0,65$$

$$r_2 = -0,25$$



N.B. Les chiffres figurant dans le nuage de points correspondant aux numéros des régions telles qu'elles sont classées ordinairement

taux de
mobilité géographique
(%)

5

10

15

20

Enfin, on ne peut oublier que, chacun de leur côté, migrations et investissements humains dépendent d'une multitude de facteurs eux-mêmes liés les uns aux autres et que les corrélations qui existent sont manifestement multiples.

SECTION II : STRUCTURES EDUCATIVES COMPAREES DES MIGRANTS ET DES NON-MIGRANTS

Les corrélations pures n'étant, dans l'état actuel des disponibilités en statistiques, ni possibles, ni même peut-être souhaitables, il reste à jouer par comparaisons et à confronter les structures éducatives d'une population migrante à celles d'une population totale : c'est ici que les migrants bourguignons vont avoir leur véritable rôle d'échantillon, en l'absence de données dans ce domaine pour l'ensemble des migrants.

Mais les difficultés subsistent au niveau des chiffres disponibles ^{de} et/la confiance qu'on peut leur accorder.

§ 1 - L'élaboration des comparaisons

Quelle que soit la population envisagée, si l'on veut déterminer sa structure selon les diplômes, il est préférable d'en retenir la part non scolarisée ou du moins non scolarisable.

a) La détermination de la population scolaire

Pour définir une telle population, la seule solution envisageable pratiquement est de se référer aux âges obligatoires de scolarisation : ainsi, les diplômes déclarés par les étudiants

en cours d'étude ne préjugent pas des diplômes ultérieurs qu'ils peuvent obtenir (1). Ainsi, les statistiques de diplômes disponibles pour la population française en 1962 portent-elles sur la population de 15 ans ou plus, ni scolaire ni apprentie.

La population non scolaire au sein des migrants entre 1962 et 1968 a été reconstituée selon le même principe mais elle a été définie à partir de l'âge de 16 ans étant donné le début d'application de la nouvelle scolarité.

La comparaison idéale aurait été entre les migrants bourguignons actifs et les français actifs.

Or, il n'existe pas de données sur la structure des français seuls ou des étrangers seuls selon le diplôme, ni de données sur l'un ou l'autre de ces groupes, les seuls actifs y étant isolés.

Deux approximations successives sont alors utilisées :

- on pourra considérer l'ensemble de la population française sans discriminer les étrangers, en s'appuyant sur l'hypothèse (vérifiée indirectement par l'examen des activités économiques des étrangers qui révèle la forte proportion d'entre eux dans le primaire, le bâtiment, et les travaux domestiques, tous postes ne requérant pas de qualification) selon laquelle les étrangers ont une formation très faible et une absence presque totale de diplômes.

- La population active sera remplacée par la population non scolaire, ce qui revient évidemment à majorer le concept primitif et à inclure dans l'ensemble des actifs tout un contingent d'étudiants qui ne sont pas encore rentrés dans la vie active.

(1) En réalité -on le verra plus loin- hormis les étudiants ayant déjà une activité, les personnes déclarées "étudiants et élèves" au recensement ne sont pas pourvues de diplômes.

b) L'élimination du CEP comme diplôme significatif

Le cumul des diplômes de l'enseignement général (EG) et des diplômes de formation professionnelle et technique (FPT) se ressent au niveau des questionnaires du recensement, sans qu'il soit possible, à partir de ce recensement, de préciser le nombre de personnes cumulant des diplômes des deux filières, ni au niveau de quels diplômes le cumul s'effectue (1).

Or le cumul des diplômes se fait principalement à partir du CEP : en éliminant ce titre, nous évitons donc en grande partie l'ambiguïté résultant de ces cumuls.

L'élimination du CEP tient d'ailleurs à des raisons plus profondes que cette simple commodité technique : depuis une vingtaine d'années ce diplôme se dévalue progressivement, perd de sa valeur propre et n'est plus aujourd'hui considéré comme le mot de passe, pour la vie active : la prolongation de la scolarité obligatoire l'a rendu désuet, et étant donnée la période d'étude, il n'est plus d'aucun intérêt de le retenir comme un véritable diplôme ; ceci est d'ailleurs renforcé par l'idée que ce qui nous concerne ici c'est bien la mesure du niveau d'éducation après la scolarité obligatoire.

Notons également que cette procédure permet d'atténuer le biais résultant de la non séparation entre étrangers et français : en effet parmi les rares étrangers pourvus d'un diplôme, on peut concevoir que ce diplôme ne va généralement pas au-delà du CEP. De plus, les migrants étudiés étant âgés de moins de 65 ans, le CEP étant lui le diplôme des anciennes générations, l'opération n'en n'est que plus appropriée.

(1) voir chapitre préliminaire

Rappelons enfin, encore une fois, que les chiffres concernant les diplômes sont ceux qu'il faut le plus tenir à caution parmi ceux que le recensement peut fournir, à cause de l'aspect qualitatif du renseignement.

§ 2 - Les résultats des comparaisons

Peu de chiffres sont disponibles, mais les structures qu'on élabore à partir des données brutes sont particulièrement frappantes et se suffisent à elles-mêmes.

Les résultats sont réunis dans le tableau 5, qui permet de constater la considérable disproportion entre migrants, et non migrants du point de vue des diplômes déclarés : près de 60 % des migrants bourguignons ont un diplôme de EG ou de FPT, alors que moins de 20 % de la population française en 1962 était dans ce cas.

Le tableau 5 nous montre que cette disproportion existe dans les deux filières de formations, et aux différents niveaux de chacune d'entre elles.

L'ensemble des diplômes se répartit à peu près également entre la filière de l'enseignement technique et celle de l'enseignement général (avec un léger avantage pour cette dernière) : 30 % des migrants sont munis d'un diplôme de EG contre 10 % de la population, et les chiffres sont les mêmes pour les diplômes de FPT.

Tableau 5 : Structures comparées des populations non scolaires selon les diplômes

	A. Diplômes de l'EG				B. Diplômes de FPT				C =	
	1. BEPC	2. BAC	3. SUP	4. Total EG	5. CAP	6. Certificats	7. Brevets	8. Autres	9. Total FPT	A + B : total dipl.
Migrants bourguignons 1962-1968	14,0	8,3	7,8	30,1	14,3	4,6	3,5	6,4	28,8	58,9
Population totale 1962	4,9	2,9	2,0	9,8	4,7	1,6	0,7	2,0	9,0	18,9
Population de la Bourgogne 1968	5,7	2,7	1,9	10,3	8,1		6,1		14,2	24,5

Il n'y a pas un diplôme -qu'il soit de l'enseignement général ou technique- qui échappe à ce déséquilibre frappant entre migrants et non migrants.

A la ligne 3 du tableau 5 figure, à titre de comparaison, la structure selon les diplômes de la population bourguignonne totale en 1968 : les renseignements concernant cette population confirment le rang moyen de la Bourgogne, proche des chiffres calculés pour la population française ; ils montrent également que la part des diplômes s'est sensiblement augmentée en 1962 et 1968 (24,5 % des bourguignons non scolaires étaient porteur d'un diplôme en 1968) mais que malgré tout, le nombre des diplômes déclarés par rapport à la population reste largement deux fois moins élevé que chez les migrants.

A la lecture de ces résultats il semble donc bien nettement que la densité de personnes diplômées est beaucoup plus forte chez les migrants que chez les non-migrants : ceci est confirmé par l'aspect systématique du phénomène puisque tous les diplômes sont concernés. Ainsi, l'intuition de départ, selon laquelle les migrants étaient dotés, par rapport aux non-migrants, d'une qualification supérieure, et qui n'avait pu se vérifier par des corrélations directes, trouve ici une confirmation particulièrement forte.

Les diplômes déclarés ne sont certes pas une véritable mesure d'un capital humain, il n'en reste pas moins qu'ils constituent un bon indice de l'effort éducatif qui a conduit à la formation de ce capital, tant que l'on reste en tout cas au niveau du processus formel d'éducation : tout l'investissement humain réalisé par d'autres voies, et qui en particulier n'est pas sanctionné par des diplômes, passe malheureusement à côté de cet indice.

Les analyses comparatives qui seront faites ultérieurement entre les deux flux de migrants et à l'aide de croisements entre diplômes et autres critères démographiques ou économiques éclaireront d'une autre manière les caractères éducatifs de la population migrante.

§ 3 - L'évolution de la propension à émigrer suivant le niveau d'éducation

A l'instar des calculs effectués par le Bureau américain du recensement et cités par Weisbrod (1) il est possible de mettre en relation le niveau d'éducation et la probabilité de migrer.

Il s'agit de rapporter les EMigrants bourguignons pourvus d'un diplôme à la population bourguignonne munie du même diplôme ; les résultats peuvent en plus être nuancés par la considération de l'âge des diplômés ; ils sont consignés au tableau 5 bis.

Tableau 5 bis : Taux d'émigration selon le niveau de diplôme d'EG et par tranche d'âge

	: sans di- : plôme d'EG:	: CEP	: BEPC	: BAC	: SUP
20-24 ans	: 0,14	: 0,24	: 0,66	: 0,70	: 1,51
25-29	: 0,08	: 0,21	: 0,38	: 0,47	: 0,95
30-34	: 0,06	: 0,12	: 0,24	: 0,29	: 0,58
35-44	: 0,04	: 0,08	: 0,16	: 0,15	: 0,32
45-64	: 0,02	: 0,05	: 0,12	: 0,12	: 0,20
Total	: 0,05	: 0,08	: 0,21	: 0,24	: 0,43

(1) WEISBROD, external benefits of public education, an economic analysis, op. cit.

Le tableau de chiffres cité par Weisbrod est reproduit au chapitre préliminaire

Quelques remarques préliminaires doivent être faites sur les chiffres présentés.

1. Les calculs ne portent que sur les diplômés de l'EG dont la "hiérarchie" est plus nette que dans le cas des diplômés de la FPT.

2. Les taux qui figurent dans le tableau ne sont pas à proprement parler des probabilités d'émigrer, comme on peut s'en apercevoir en voyant un taux supérieur à l'unité (pour les diplômés de l'enseignement supérieur, de la tranche d'âge 20-24 ans). Ils sont en effet le rapport des EMI-grants d'un âge donné, munis d'un diplôme, aux effectifs de bourguignons du même âge et munis du même diplôme ; mais au numérateur, c'est la totalité des individus ayant émigré au cours d'une période de 6 années qui est comptée, alors qu'au dénominateur, ne sont retenus que les effectifs d'une seule année : ainsi ces taux n'ont qu'une valeur de comparaison interne entre eux.

Un premier phénomène se trouve confirmé à la lecture du tableau si l'on porte ses yeux sur chaque colonne et de haut en bas : la probabilité de migrer est beaucoup plus forte chez les jeunes ^{chez} que/ceux qui le sont moins ; elle est "grossomodo" sept fois plus grande entre 20 et 24 ans qu'entre 45 et 64 ans, que l'on soit ou non muni d'un diplôme et quel que soit ce diplôme.

Mais le tableau 5 bis met surtout en évidence la liaison entre la mobilité et l'éducation, avec une clarté toute particulière, qui nous console quelque peu des corrélations précédentes... En effet, pour l'ensemble des individus de 20 à 64 ans et au sein de chaque tranche d'âge, la probabilité d'émigrer s'accroît considérablement avec le niveau d'éducation tel qu'il est "mesuré" par les diplômes d'EG.

Entre l'individu ne possédant aucun diplôme et celui qui est muni d'un diplôme de l'enseignement supérieur les chances d'émigrer sont multipliées par 10.

Si on adopte l'indice 1 pour la probabilité d'émigrer des individus sans diplôme, on peut alors, à partir du tableau 5 bis, établir les autres indices de probabilité :

- CEP indice : 2
- BEPC indice : 4
- BAC indice : 5
- SUP indice : 10

Il ressort de ces chiffres les éléments suivants :

- Si le CEP double la probabilité de migrer, par rapport au non-diplômé, ce diplôme reste un faible incitateur à la mobilité par rapport aux autres diplômes considérés.

L'indice saute d'ailleurs un point et passe directement à 4 pour le BEPC.

- La possession du baccalauréat ne semble pas augmenter très sensiblement plus la mobilité que celle d'un BEPC.

- Mais le grand bond est celui que franchissent les diplômes supérieurs au baccalauréat complet : avec eux, la probabilité de migrer passe de 5 à 10.

Ces différences traduisent donc plus clairement comment les effets externes de l'éducation ont d'autant plus de chances d'être véhiculés par les migrations internes que cette éducation est plus poussée

La mauvaise qualité des corrélations tentées entre degré de scolarisation et mobilité géographique ne doit pas inciter à abandonner totalement cette voie de recherche : elle doit au contraire pousser à des études dont le sens serait celui d'une recherche de nouveaux indicateurs des concepts que l'on essaie de relier ; la méthode de comparaison systématique entre les structures par diplômes des migrants et celles des non-migrants, bien que nécessairement succincte, ayant donné des indications positives, c'est par la voie du premier type de démarche (les corrélations) qu'il faut vérifier et préciser le genre de liens qui existent entre capital humain et mobilité géographique.

Les résultats obtenus ici, tout modestes soient-ils, ne font qu'encourager la poursuite de l'étude, qui exige la réunion de bases statistiques plus solides et plus nombreuses : ils ne permettent pour l'instant que de persister dans l'idée qu'une formation assortie de diplômes est beaucoup plus courante chez les migrants que chez les non-migrants, et de soutenir l'hypothèse que c'est en partie à cause de cette formation que les individus qui l'ont reçue ont une propension plus grande à se mouvoir. Cette hypothèse correspond en partie au phénomène selon lequel les qualifications qui ne trouvent pas à s'employer sur un marché donné, ou qui n'y trouvent pas un avantage suffisant, cherchent un marché extérieur pour offrir leurs services : c'est aux mouvements de compensations interrégionales de main d'oeuvre qu'il faut donc s'attacher à présent en prenant la Bourgogne comme exemple.

II e PARTIE

LA DISPERSION GEOGRAPHIQUE DES MIGRATIONS

BOURGUIGNONNES

Les préoccupations qui vont guider cette deuxième étape de l'étude semblent, de prime abord, bien différentes de celles qu'on a pu trouver au cours de la première phase.

C'est le point de vue strictement bourguignon (1) qui va en effet présider aux recherches qui suivent : mais il s'avérera que ce point de vue rejoint finalement -même si c'est avec quelques détours- les problèmes exposés antérieurement.

Les migrants ne seront plus désormais considérés comme un ensemble unique, ils seront au contraire différenciés, souvent opposés selon les flux auxquels ils appartiennent ; la région bourguignonne sera le centre des mouvements migratoires, il s'agira de savoir ce qui en résulte pour elle.

L'arrière-plan de l'étude reste les migrations régionales dans leur ensemble, mais l'analyse^{se} focalise maintenant sur une région particulière.

C'est donc sur un exemple que seront étudiés les phénomènes de mobilité du capital humain d'une région à l'autre.

L'étude sera partagée en deux temps : il s'agira en premier lieu d'estimer les mouvements migratoires selon la nature des individus y participant, il faudra ensuite dégager les principales composantes géographiques de ces mouvements : la considération simultanée de ces deux approches conduira tout naturellement, enfin à envisager sous un nouvel angle le lien entre mobilité et niveaux de formation, par le biais des compensations des disparités interrégionales.

(1) Dans cette optique, les soldes migratoires seront toujours présentés dans le sens IMMigrants-EMigrants, de sorte que des soldes positifs correspondront toujours à une IMMigration nette et des soldes négatifs à une EMigration nette.

CHAPITRE I

LES MIGRATIONS BOURGUIGNONNES ENTRE

1962 et 1968

C'est un chapitre de bilans qui va être ici entrepris : il doit donner une idée plus précise des mouvements interrégionaux qui ont animé la région, et en particulier, il vise à insister sur le contenu qualitatif de ces mouvements.

Il ne suffit pas en effet de savoir que la Bourgogne a perdu ou gagné tant de personnes au terme d'une période migratoire, il faut aussi connaître l'importance relative des mouvements, et approfondir au maximum les catégories démographiques, économiques et éducatives auxquelles appartiennent les migrants des deux flux. De même que la présentation d'un budget ou d'une balance des paiements ne prend toute sa signification que lorsqu'on en connaît la répartition selon les différents postes, de même un bilan migratoire n'a de sens que s'il reflète les équilibres (ou les déséquilibres) des diverses catégories de personnes.

On conçoit en effet fort bien que les mouvements de personnes sont des mouvements du facteur travail, que celui-ci corresponde d'ailleurs à une main d'oeuvre potentielle, réelle ou passée : il est donc fondamental de disposer du maximum de renseignements sur la qualité de cette main d'oeuvre touchée par la mobilité : ce n'est qu'à cette condition que pourront être ensuite envisagées des décisions tendant à corriger, à compenser ou à encourager ces mouvements.

A cette fin, au cours de ce chapitre, rap-
pelons une dernière fois que :

1) contrairement à la partie précédente, les flux IMMigrants et EMigrants seront dissociés (1),

2) contrairement au chapitre qui suivra, les régions françaises en dehors de la Bourgogne seront considérées comme un ensemble géographique unique et bien défini, qui ne sera pas différencié selon ses éléments composants.

SECTION I : PRESENTATION GENERALE ET BILANS MIGRATOIRES DEMOGRAPHIQUES

L'étude des caractéristiques économiques des migrants bourguignons (2) doit être précédée d'une brève présentation des flux migratoires, accompagnée des bilans d'après les structures démographiques, afin de rendre sa compréhension et son interprétation plus étayées.

§ 1 - Les flux globaux de migrants bourguignons

I - L'évolution des mouvements migratoires bourguignons depuis 1954

124 600 IMMigrants sont venus en Bourgogne des autres régions françaises entre 1962 et 1968, tandis que 124 400 EMigrants faisaient le mouvement inverse au cours de la même période au terme de laquelle la Bourgogne se voyait donc en position d'IMMigation nette de 200 individus ; eu égard aux erreurs attachées au

(1) Pour éviter toute ambiguïté, au cours de ce chapitre, les racines des termes IMMigrants et EMigrants seront figurées en caractères d'imprimerie, chaque fois qu'il s'agira de souligner une opposition entre ces deux flux, de plus, au cours de cette deuxième partie, lorsque nous parlerons de migrants, d'immigrants, ou d'émigrants sans autre précision, nous entendrons toujours les migrants, les immigrants ou les émigrants bourguignons

(2) L'expression garde ici le même sens que celui qui a été défini à la première partie

sondage (1) et le volume des flux, ce solde correspond en réalité à un équilibre remarquable.

Comment ces mouvements se situent-ils par rapport à ceux connus par la Bourgogne au cours de la période intercensitaire précédente, entre 1954 et 1962 ?

Pendant la période 1954-1962, les flux respectifs d'IMMIgrants et d'EMIGrants bourguignons ont été de 125 924 et de 141 445 individus, ce qui correspond à une forte EMigration nette de 15 521 personnes (2), la Corse étant exclue de ces chiffres. Cependant ces chiffres ne sont pas directement comparables puisqu'ils portent sur des périodes de longueur inégales (8 et 6^{ans} respectivement) : il faut donc les rapporter à des moyennes annuelles.

Tableau 6 : flux migratoires annuels moyens

Flux	Période 1954-1962	Période 1962-1968
IMMIgrants	15 740	20 768
EMIGrants	17 680	20 732
Solde	- 1 940	+ 36

(1) Voir à ce propos le chapitre préliminaire

(2) DORE (A.).- L'analyse démographique de la Bourgogne au cours de la période 1954-1968.- Dijon, Faculté de Droit, 1970.
(Thèse de sciences économiques, 1970)

C'est ce qui a été fait et traduit sur le tableau 6.

On s'aperçoit alors que les deux flux ont gagné en importance au cours de la seconde période et que l'intensité migratoire de la région s'est fortement accrue.

Mais on remarque en outre que cet accroissement n'est pas symétrique, et qu'il a touché surtout les IMMigrants, faisant passer la Bourgogne d'une situation moyenne très déficitaire à une situation équilibrée. Le rapatriement des français d'Algérie a sans doute contribué à ce développement des IMMigrants bourguignons ; il faut cependant noter que ce rapatriement n'a été appréhendé comme migration régionale que dans la mesure où il s'est opéré avant 1962 et après un premier changement de région en France métropolitaine après cette date (1). c'est donc finalement une évolution tenant bien à des facteurs structurels et purement français, peu influencée par des événements d'ordre conjoncturel.

La position spatiale des mouvements migratoires bourguignons sera, quant à elle, précisée au cours du deuxième chapitre de la présente partie. (p. 122)

II - Les migrants bourguignons entre 1962 et 1968 faisant l'objet de l'étude

Ce n'est pas la totalité des migrants bourguignons qui sera retenue, parmi eux certains ont été éliminés (2).

Les différents bilans qui résultent des opérations successives de tri sont présentées au tableau 7.

(1) L'Algérie ne faisant pas partie d'une région française et était considérée comme pays d'Outre-Mer (voir à sujet A. Doré, Ibid).

(2) A propos de la méthode d'élimination et de ses raisons, voir le chapitre préliminaire

Tableau 7 : Flux migratoires de référence

Flux	IMMIgrants	EMIGrants	Solde
Catégories			
1. Migrants totaux	124 616	124 388	+ 228
2. Migrants étrangers	2 936	4 824	- 1 888
3. Migrants français totaux	121 680	119 564	+ 2 116
4. Migrants français de + 65 ans	12 572	7 460	+ 5 032
5. Migrants français de - 65 ans	109 108	112 104	- 2 996

(3) = (1) - (2) - (5) = (3) - (4)

Tableau 7 bis : Répartition des migrants selon le sexe

	IMMIgrants	EMIGrants	Solde
Hommes	54 252	55 040	- 788
Femmes	54 856	57 064	- 2 208
Migrants français de - de 65 ans	109 108	112 104	- 2 996

Si la situation de la Bourgogne est étonnamment équilibrée quand on considère l'ensemble des migrants régionaux elle devient excédentaire lorsqu'on ne tient compte que des seuls français : en effet notre région a connu une EMigration nette d'étrangers ayant changé de région française entre 1962 et 1968 (1).

Mais si on ne retient que les français âgés de moins de 65 ans, alors on aboutit à la situation inverse, la Bourgogne étant exportatrice de 3 000 personnes.

Or ce sont bien les français âgés de moins de 65 ans qui sont seuls retenus dans la présente étude.

Profitons -en dès maintenant pour remarquer que la Bourgogne a connu une IMMigration nette de 5 000 individus de plus de 65 ans et que c'est grâce à cette catégorie de migrants que la situation générale de la région a été équilibrée au cours de la période étudiée : ceci nous amène à préciser les caractères démographiques des migrations bourguignonnes.

§ 2 - Bilans démographiques des migrations bourguignonnes des français de moins de 65 ans

I - Le Sexe

Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes tant chez les immigrants que chez les émigrants les taux de masculinité respectifs sont de 49,7 % et 49,1 % : étant donnée la disposition des flux, la Bourgogne est plus déficitaire en femmes qu'en hommes (voir tableau 7 bis).

(1) A ne pas confondre avec les migrations vers ou en provenance des pays étrangers, qui ne sont pas abordées au cours de cette étude.

II - L'âge

La pyramide des âges (graphique IV) sur laquelle nous avons fait figurer non la classique répartition hommes-femmes, mais la répartition adéquate IMMigrants-EMigrants, permet d'envisager la double dissymétrie très frappante entre ces deux flux : d'une part, un gonflement énorme de la tranche d'âge 20-29 ans chez les EMigrants, d'autre part, un phénomène d'inversion de la pyramide à partir de 55 ans chez les IMMigrants : autrement dit, une pyramide jeune pour les premiers, une pyramide tassée pour les seconds.

L'étude de la répartition comparée des deux flux en 4 grands groupes d'âge, amène des précisions à ces constatations (tableau 8).

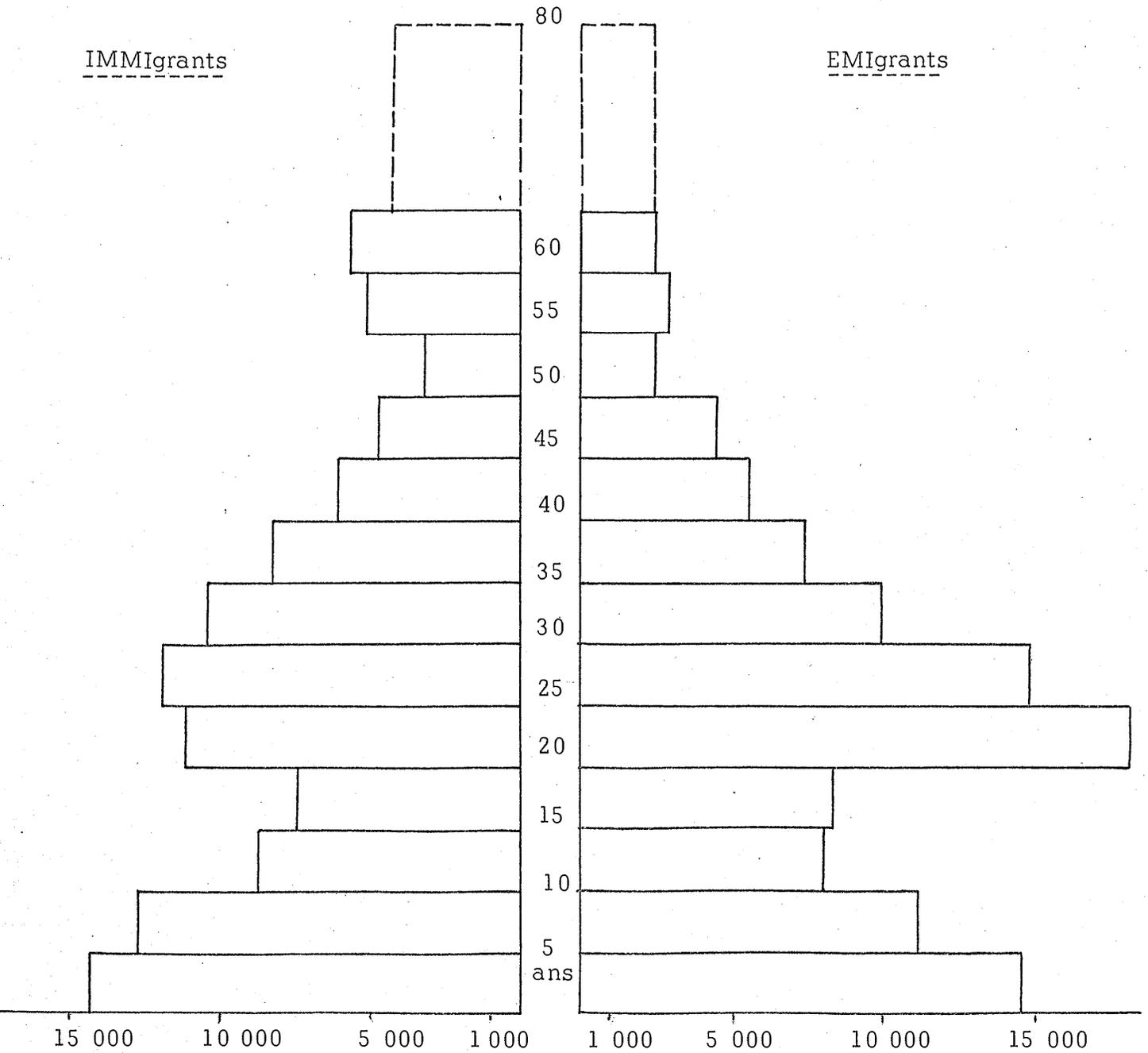
a) Le groupe des migrants de 0 à 9 ans

La part relative de ce groupe dans chacun des deux flux est peu différente (autour de 24 % de chaque flux de français de moins de 65 ans).

La migration de ces enfants correspond à la migration de personnes adultes dont on peut évaluer l'âge comme étant compris entre 20 et 34 ans pour la plus grande part d'entre elles, on ne peut imputer une motivation propre de mobilité à ces enfants, et c'est par l'intermédiaire de leurs parents supposés que l'on peut les étudier. Une remarque est à faire à ce sujet.

On note en effet qu'en chiffres absolus, il y a près d'un millier de plus d'IMMigrants de moins de 9 ans qu'il n'y a d'EMigrants du même âge, alors qu'en revanche, les EMigrants de 20 à 34 ans sont 10 000 de plus que les IMMigrants de cet âge ; ceci laisse ainsi fortement supposer que les EMigrants de 20 à 24 ans, beaucoup plus nombreux que leurs homologues IMMigrants, ont de manière relative

Graphique 4 : Pyramides des âges des migrants bourguignons
entre 1962 et 1968



mais aussi absolue, beaucoup moins d'enfants que ces IMMigrants.

La supposition peut se prolonger par l'hypothèse que la charge des enfants constitue un obstacle à la mobilité géographique.

Pour essayer de tester grossièrement cette hypothèse, revenons momentanément aux migrants bourguignons pris tous ensemble, sans distinction des flux.

Le nombre d'enfants migrants de 0 à 9 ans s'établit à 42 000; si on divise le contingent d'enfants par la proportion d'enfants par femme (nombre moyen français) on arrive au nombre de femmes migrantes qui devraient théoriquement être les mères de ces enfants, soit 16 000 migrantes mères de famille âgées de 20 à 34 ans environ. Mais l'application du nombre moyen d'enfants par femme (2,5) calculé pour la population totale ne correspond pas à la réalité des migrantes. En effet, le groupe des migrants de 20 à 34 ans est composé de 77 000 individus ; or le taux de masculinité plus faible pour cette tranche d'âge de migrants amène à un nombre de femmes à 40 000, on voit par conséquent au travers de ce calcul par analogie qui n'a évidemment qu'un caractère indicatif, que chez les migrantes, il y a à peine un enfant par femme. Même avec des hypothèses moins fortes sur la répartition de parents des migrants âgés de moins de 9 ans, on reste toujours très en-dessous de la moyenne française du nombre d'enfants par femme, ce qui corrobore bien la supposition de départ, le phénomène étant particulièrement net chez les EMigrants.

b) Le groupe des migrants de 10 à 19 ans.

La part dans chaque flux de ce groupe de migrants est très proche puisqu'elle ne s'éloigne pas d'un point autour de 15 % du total des migrants de moins de 65 ans.

Tableau 8 : Effectifs des migrants selon l'âge en 4 groupes

Classes d'âge	IMMIgrants	EMIGrants	Solde
de 0 à 9 ans	26 920	26 032	+ 888
de 10 à 19 ans	15 812	17 520	- 1 708
de 20 à 34 ans	33 472	43 224	- 9 752
de 35 à 64 ans	32 904	25 328	+ 7 576
TOTAL	109 108	112 116	- 2 996

Tableau 8 bis: Structure par âge des migrants

Classes d'âge	IMMIGRANTS		EMIGRANTS	
	% simples	% cumulés	% simples	% cumulés
de 0 à 9 ans	24,7	-	23,2	-
de 10 à 19 ans	14,5	39,2	15,6	38,8
de 20 à 34 ans	30,7	69,9	38,6	77,4
de 35 à 64 ans	30,1	100,0	22,6	100,0

Il faut cependant séparer en deux sous-groupes cette tranche d'âge pour se rendre compte qu'elle est le siège d'un déséquilibre : si en effet la Bourgogne enregistre un léger excédent en migrants de 10 à 14 ans , la situation se renverse complètement en ce qui concerne les personnes de 15 à 19 ans car pour ce groupe, c'est un déficit de plus de 2 000 personnes qui frappe la région, or ce groupe d'âge correspond aux jeunes au terme d'études à cycle court généralement techniques et en quête d'un emploi approprié à une qualification technique relativement peu poussée : c'est une première indication -dont nous retrouverons les traces ultérieurement- de l'EMigration de jeunes d'une région qui n'est pas toujours en mesure de leur fournir un emploi.

c) Le groupe des migrants de 20 à 29 ans .

C'est à ce niveau qu'apparaissent les déséquilibres démographiques les plus fondamentaux.

Ce groupe, avec 33 500 IMMigrants , représente 30,7 % de ce flux, et avec 43 200 EMigrants , 38,6 % du flux opposé, il donne lieu ainsi à une EMigration nette de près de 10 000 personnes ; c'est-à-dire à un mouvement considérable.

Si l'on descend au niveau des classes d'âge de 5 ans , on s'aperçoit d'un nouveau déséquilibre interne au groupe étudié :

- on constate en effet le même nombre d'IMMigrants dans la classe 20-24 ans et dans la classe 25-29 ans , alors que les EMigrants de la première classe sont beaucoup plus nombreux que ceux de la seconde : il en résulte que l'EMigration nette soulignée est due principalement aux personnes de 20 à 24 ans (- 7 000 personnes).

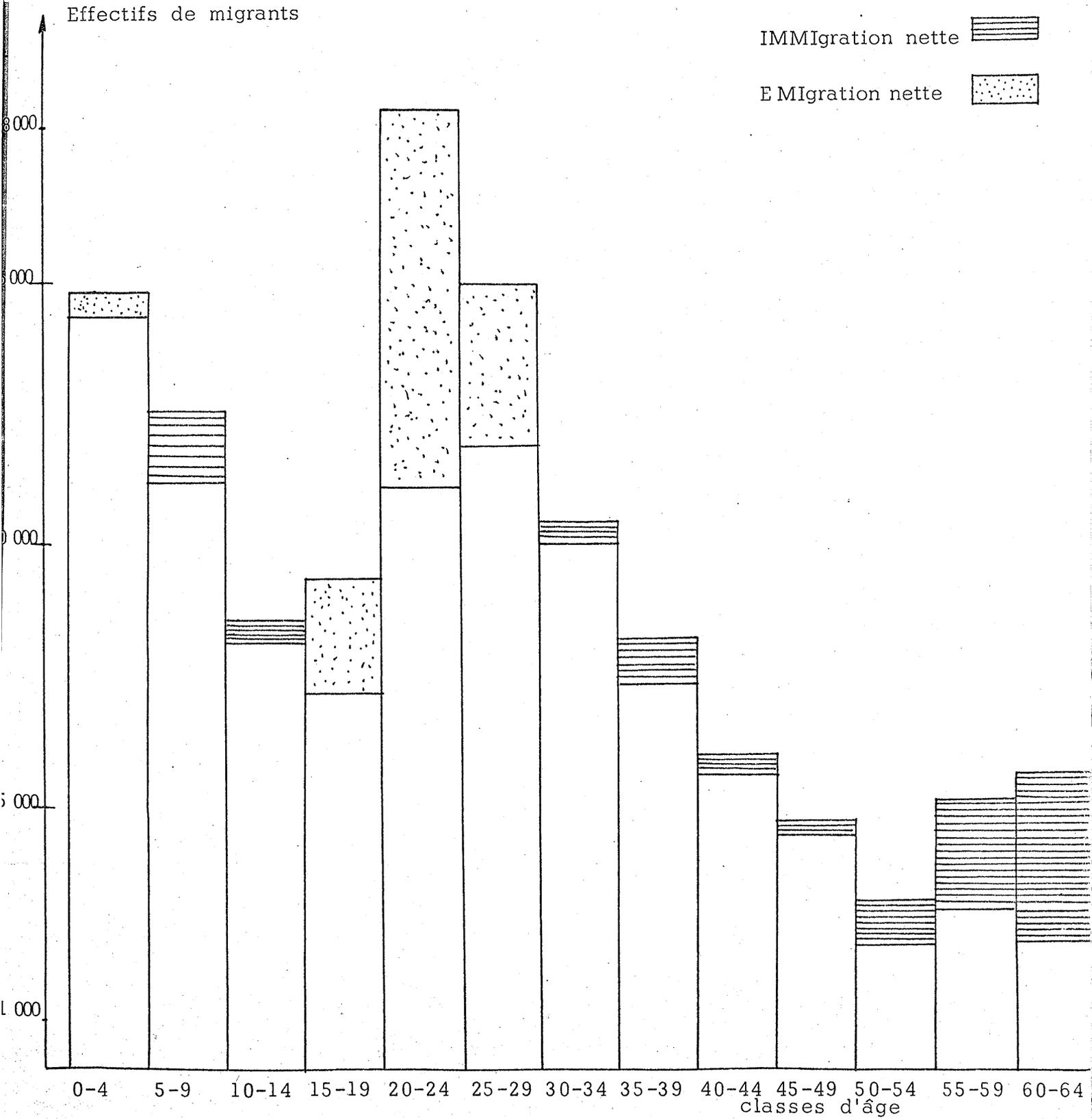
- Ainsi, sans encore connaître les caractères économiques et le type de formation de ces EMigrants, la simple connaissance d'une EMigration nette de 10 000 jeunes de 20 à 29 ans hors de la Bourgogne constitue l'indication que l'apparent équilibre des mouvements migratoires bourguignons recèle en réalité des phénomènes dont la gravité ne peut être cachée : car d'ores et déjà, on peut concevoir que si tant de jeunes de cet âge quittent la région, c'est que celle-ci ne dispose pas de structures suffisantes pour les retenir ; plus qu'une mesure de cette insuffisance, c'est pour le moment un simple symptôme que nous faisons ressortir ; il est bien significatif en effet qu'une main-d'oeuvre incorporant de par son âge un potentiel humain important se décide à quitter une région ; les analyses ultérieures renforceront ces idées.

d) Le groupe des migrants de 35 à 64 ans.

C'est ce groupe qui "compense" -au moins algébriquement- l'action du précédent : 32 900 IMMigrants en font partie, contre seulement 25 300 EMigrants, il existe donc une IMMigration nette de 7 600 individus âgés de 35 à 64 ans. Ce solde net reste toutefois ambigu si l'on s'en tient à ces chiffres car ce groupe d'âge est trop vaste pour renfermer des éléments assez homogènes, il faut donc ici encore dissocier par sous-groupes de 5 ans.

On peut toutefois encore noter que les IMMigrants de ce groupe sont sensiblement au même nombre que ceux du groupe précédent, alors que les EMigrants de 20 à 34 ans sont 1,7 fois plus nombreux que ceux dont l'âge est compris entre 35 et 64 ans. Si l'on détaille les migrants en catégories d'âge de 5 ans, les choses s'aggravent encore ; en effet, de 35 à 54 ans, les soldes sont certes à l'avantage de la Bourgogne, mais restent peu importants à côté du volume des flux dont ils résultent.

Graphique 5 : Flux migratoires bourguignons : effectifs et soldes selon l'âge



Par contre, c'est à partir de 55 ans que l'IMMIgration nette prend tout son poids, et, entre 55 et 64 ans, elle concerne 5 300 personnes. Sachant qu' après 65 ans, l'IMMIgration est elle-même considérable (1), on peut constater l'ampleur du phénomène d'IMMIgration des personnes de plus de 55 ans ; s'il est vrai que l'âge de la retraite débute rarement à cet âge, il est fort probable que les personnes qu'on voit migrer à partir de 55 ans, font partie de celles dont l'activité vient de prendre fin.

En résumé, la structure démographique comparée des IMMigrants et des EMigrants bourguignons peut ainsi se caractériser :

- une situation excédentaire en personnes de plus de 55 ans,
- une situation déficitaire en jeunes de 10 à 19 ans et surtout en individus de 20 à 29 ans; ce déficit est plus important qualitativement et quantitativement que le gain en personnes âgées : c'est pourquoi le solde global des français de moins de 65 ans reste encore déficitaire, même si ce déficit global n'est pas à la mesure de celui qu'enregistre réellement la région bourguignonne.

Les migrations bourguignonnes constituent ainsi un processus de vieillissement de la population bourguignonne puisque les jeunes s'éloignent de la région alors que les anciens actifs sont attirés par elle.

Cette première approche des bilans migratoires bourguignons, purement démographique, doit maintenant être suivie d'une étude portant sur les caractères économiques comparés des migrants, afin que soient approfondies les différences déjà mises en relief entre les deux flux.

(1) voir p. 81

SECTION II - BILANS ECONOMIQUES DES MIGRATIONS BOURGUIGNON-
NES ENTRE 1962 et 1968

Ce sont trois caractéristiques essentielles qui ont été retenues pour se livrer à ces études de soldes migratoires qualitatifs : le type d'activité, le statut, et les activités économiques, ces termes étant entendus dans leur acception utilisée pour les recensements (1).

Superposés aux renseignements d'ordre purement démographique, ces nouvelles caractéristiques doivent donner une plus grande précision aux profils des immigrants et des émigrants, et doivent permettre de saisir d'une façon plus juste les différences et les oppositions entre les deux flux.

§ 1 - Le type d'activité

En réalité, type d'activité et statut sont chiffrés en partie conditionnellement l'un de l'autre : en particulier, certains postes du statut ne prennent un sens que selon le poste du type d'activité qui a été déclaré.

La répartition des types d'activité la plus simple et qui vient la première à l'esprit est celle qui distingue actifs et inactifs; sous la première rubrique, nous avons groupé les actifs ayant un emploi et ne poursuivant pas simultanément des études et ceux qui en poursuivent, gardant ainsi pour les inactifs l'ensemble constitué des personnes sans emploi et en recherchant, des anciens actifs, des étudiants et élèves, des militaires du contingent, des autres inactifs et des personnes nées en 1962 ou après.

(1) voir à ce propos le chapitre préliminaire

Tableau 9 : Les types d'activité des migrants (en 4 catégories)

Type d'activité	1. Effectifs (unités)			2. Structure (%)			3. Indice de déséquilibre
	IMMI.	EMI.	Solde	IMMI.	EMI.	Solde	
1. Actifs ayant un emploi	42 688	49 216	- 6 528	39,1	43,9	- 4,8	7,1
2. Etudiants et élèves	21 420	23 504	- 2 084	19,6	21,0	- 1,4	4,6
3. Anciens actifs	8 200	3 228	+ 4 972	7,5	2,9	+ 4,6	43,5
4. Autres inactifs	36 800	36 156	+ 644	33,8	32,2	+ 1,6	0,9
5. Total	109 108	112 104	- 2 996	100,0	100,0	-	1,3

2. Structure : part de chaque T.A. dans les flux totaux de migrants

3. Indice de déséquilibre : part du solde dans le flux migratoire total :

$$\frac{\text{solde migratoire}}{\text{IMMIgrants} + \text{EMIgrants}} \times 100$$

Cette répartition apparaît au tableau 9, qui dévoile le déficit important en actifs (- 6 500) auquel s'ajoute un excédent confortable en inactifs (+ 3 500).

I - Actifs et inactifs selon le sexe

a) Bien que nous ne disposions pas directement du croisement type d'activité par sexe, nous sommes en mesure de le déduire à partir du croisement statut par sexe, qui lui nous est connu : cette déduction se fait sur l'hypothèse que les personnes qui ont répondu au recensement : "sans objet" à la question du statut (1) peuvent être sans grand risque d'erreur, assimilées aux inactifs, les autres personnes ayant déclaré un statut quelqu'il soit pouvant alors être confondues aux actifs. Le tableau 10 consigne les résultats de ce croisement. On relève que plus des deux tiers du solde négatif en actifs est dû à l'EMigration de femmes en activité et que près des deux tiers du solde positif en inactifs tient à l'IMMigation de femmes sans activité : ainsi les femmes contribuent-elles aux mouvements dans les deux sens et au sein des deux grandes catégories d'activité, et elles n'ont pas une influence unilatérale.

Il faut cependant apporter nuances et précisions à ces premiers résultats, en passant des chiffres absolus aux proportions.

b) Les flux migratoires d'actifs et d'inactifs sont-ils répartis différemment selon le sexe des migrants ? (tableau 10 bis).

La répartition des inactifs selon le sexe est exactement la même chez les immigrants et chez les émigrants, pour chaque flux, on trouve que sur 100 migrants inactifs 39 sont des hommes et 61 sont des femmes ; l'inactivité semble donc être un phénomène qui se manifeste tout à fait semblablement chez tous les migrants.

(1) voir à ce propos le chapitre préliminaire

Tableau 10 : Effectifs des migrants actifs et inactifs selon le sexe (1)

	ACTIFS			INACTIFS		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
IMMIgrants	42 700	28 700	14 000	66 400	25 600	40 800
EMIgrants	49 200	30 700	18 500	62 900	24 300	38 600
Solde	- 6 500	- 2 000	- 4 500	+ 3 500	+ 1 300	+ 2 200

(1) Effectifs approximatifs

Tableau 10 bis : Répartition des MIGRants actifs et inactifs selon leur sexe

Unité : %

Sexe	HOMMES		FEMMES		ENSEMBLE	
	IMMIgrants	EMIgrants	IMMIgrants	EMIgrants	IMMIgrants	EMIgrants
Actifs	67,2	62,4	32,8	37,6	100,0	100,0
Inactifs	38,6	38,6	61,4	61,4	100,0	100,0

En revanche, du côté des actifs, les répartitions selon le sexe diffèrent substantiellement d'un flux à l'autre ; alors que sur 100 IMMigrants actifs, 67 sont des hommes et 33 sont des femmes ; sur 100 EMigrants actifs, les chiffres correspondants sont 62 et 38 (ce qui n'empêche pas d'ailleurs, qu'en chiffres absolus, il y ait une EMigration nette d'hommes actifs).

L'interprétation de ce phénomène n'est pas d'une parfaite limpidité ; on peut toutefois avancer (et ceci va dans le même sens que l'hypothèse présentée à la page 83) que cette forte EMigration de femmes actives est due en partie au départ de nombreuses femmes célibataires. Une fois, encore, l'absence de renseignements d'ordre matrimonial nous empêche d'aller plus loin dans ce genre de présomption.

c) Les flux migratoires d'hommes et de femmes ont-ils une répartition différente selon le taux d'activité des migrants ? (tableau 11)

Quelque soit le sexe, le taux d'activité est plus élevé chez les EMigrants que chez les IMMigrants : sur 100 EMigrants de sexe masculin 56 sont actifs contre 53 IMMigrants ; pour les femmes, la différence entre les deux flux est encore plus accusée, elle atteint 7 points.

Il se confirme ainsi que les femmes, et particulièrement les EMigrantes semblent avoir un comportement assez particulier, voire partiellement autonome ; on peut leur attribuer en conséquence des motivations de déplacement liées à leur activité, et non uniquement conditionnées par les changements de résidence du mari.

Tableau 11 : Répartition des migrants hommes et femmes selon qu'ils sont actifs ou inactifs

Unité : %

Sexe	Actifs		Inactifs		Total	
	IMMIgrants	EMIgrants	IMMIgrants	EMIgrants	IMMIgrants	EMIgrants
Hommes	52,9	55,8	47,1	44,2	100,0	100,0
Femmes	25,5	32,4	75,5	67,6	100,0	100,0

II - Les catégories d'inactifs

Si l'on s'en tient à la nomenclature des types d'activité, on n'est en réalité pas en mesure de détailler la structure des actifs, cette structure sera étudiée à l'aide du statut et par la suite, avec les activités économiques proprement dites.

Mais ce qu'il est possible de faire avant celà, c'est une investigation un peu plus poussée des inactifs, il n'est en effet pas sans intérêt de savoir où se répartissent tous ces migrants regroupés sous le nom d'inactifs.

a) Les anciens actifs

La Bourgogne a connu, entre 1962 et 1968, une IMMIGRATION nette de 5 000 anciens actifs, ce qui n'est guère pour nous étonner si nous nous rappelons que 5 300 personnes âgées de 55 à 64 ans avaient gagné notre région au cours de la même période (voir page 86).

La qualification d'ancien actif est réservée aux personnes qui ont effectivement cessé leur activité et celles-ci ne se recrutent qu'à partir de l'âge minimum de 55 ans, on peut donc en déduire que la presque totalité de l'excédent migratoire de personnes de 55 à 64 ans qu'a enregistré la Bourgogne, est le fait de retraités ; ceci n'est pas vrai seulement au niveau du solde (sans quoi l'hypothèse avancée aurait pu paraître hasardeuse) ; mais l'est également au niveau des flux : 10 700 IMMIGRANTS ont entre 55 et 64 ans, 8 200 sont d'anciens actifs, et pour les EMIGRANTS, les chiffres respectifs sont 5 500 et 3 200 ; le double déséquilibre est donc extrêmement prononcé.

b) Les étudiants et les élèves

Si la Bourgogne est largement excédentaire en personnes qui ne sont plus actives, elle est en revanche nettement déficitaire en personnes qui ne le sont point encore. Ce sont 21 400

étudiants et élèves qui ont immigré vers notre région entre 1962 et 1968, tandis que 23 500 la quittaient pendant le même temps.

Il est difficile de faire la part directement entre les élèves qui ont suivi les déplacements de leurs parents et les étudiants qui ont de leur propre chef changé de région pour se rendre au lieu le plus propice à la continuation de leurs études.

Pour avoir une idée de cette répartition, on peut encore procéder à des déductions, à partir de la structure des migrants par classes d'âge de cinq ans.

On peut considérer, pour simplifier l'opération, que l'âge scolaire débute à 6 ans pour se terminer à 15 ans (début d'application de la nouvelle scolarité obligatoire) : les effectifs approximatifs de la population scolaire sont alors facilement évalués :

$$\begin{aligned} \text{IMMIgrants d'âge scolaire} &= 4/5 \text{ des immigrants de } \overset{5 \text{ à } 9}{\del 10 \text{ à } 14} \text{ ans} + \\ &\text{immigrants de } 10 \text{ à } 14 \text{ ans} + 1/5 \text{ des immigrants de } 15 \text{ à } 19 \text{ ans} = \\ &10\,060 + 8\,600 + 1\,440 = 20\,100 \end{aligned}$$

la même formule aboutit au nombre d'EMIGrants d'âge scolaire :

$$9\,970 + 8\,140 + 1\,890 = 20\,000$$

On constate par conséquent que les échanges entre la Bourgogne et les autres régions, des jeunes scolarisables sont parfaitement équilibrés.

Si on suppose un taux de scolarisation de ces jeunes de 80 % (hypothèse forte), on arrive alors à un effectif de 17 000 élèves ayant immigré et 16 000 élèves ayant émigré.

Cela revient à dire, par différence, que la Bourgogne a vu partir au cours de la période étudiée quelques 7 500 étudiants et qu'elle n'en a reçu que 4 400.

Il paraît ainsi, d'après les hypothèses et les calculs qui en découlent que le déficit bourguignon en "élèves et étudiants" soit en bonne partie imputable aux départs de jeunes sortis du système scolaire obligatoire et poursuivant des études ultérieures.

Ces jeunes dont l'âge minimum est de 16 ans, sont composés d'une part de lycéens terminant leurs études secondaires, d'autre part, d'étudiants en cours d'études supérieures et dont l'âge peut atteindre 24 et 25 ans ; les parents de ces étudiants -dont les échanges se soldent par une EMigration nette- appartiennent donc au minimum à la classe d'âge 35-39 ans, et le plus souvent aux classes plus âgées pouvant aller jusqu'à 55 ans ; or ces classes sont l'objet -nous l'avons vu- d'une IMMIGRATION nette ; de cette dichotomie deux conséquences sont susceptibles de découler : soit les EMigrants ont des enfants qui continuent plus longtemps leurs études que ceux des immigrants soit les étudiants EMigrants se sont déplacés seuls, quittant leur famille pour continuer leurs études. Les deux faits sont certainement simultanés mais il n'est pas possible de préciser d'avantage leur part explicative respective.

c) Les autres inactifs

Hormis les anciens actifs, les élèves et les étudiants, le groupe des inactifs est composé de catégories diverses, dont certaines sont tout à fait marginales en nombre et en importance.

- Les chômeurs sont également peu représentés dans les deux flux : 0,4 % des IMMIGRANTS et 0,6 % des EMIGRANTS. Les effectifs des migrants chômeurs sont trop faibles pour qu'on puisse tenter une quelconque interprétation d'un bilan légèrement déficitaire.

La faible proportion de chômeurs tend à faire penser que la très grande partie des migrations d'actifs a une origine professionnelle et que se déplacent seulement les personnes qui sont pratiquement assurées de trouver au terme de leur déplacement, une nouvelle occupation professionnelle ; les quelques chômeurs comptés ne seraient que les individus dont le temps d'adaptation à un déplacement moins sûr se serait fait plus lentement.

- Les militaires du contingent, (c'est-à-dire les personnes accomplissant leur temps légal de service militaire), sont en nombre encore plus réduit parmi les migrants, et s'équilibrent.

- La dernière catégorie des inactifs est un reliquat, constitué des "sans objet". Il n'est guère satisfaisant de retenir une telle catégorie sans essayer de savoir de quoi elle est faite dans ses grandes lignes.

Les "sans objet" sont composés en premier lieu de tous les enfants qui ne sont pas encore rentrés dans le système scolaire, soit les enfants de moins de 6 ans. A partir des effectifs des classes d'âge par cinq ans, et par interpolation, on peut évaluer le nombre de ces enfants à 16 900 pour les IMMigrants et à 17 100 pour les EMigrants.

On reste ainsi en présence d'une dernière catégorie résiduelle, celles des "autres sans objet" qui comprend 19 100 IMMigrants et 17 900 EMigrants, ce qui correspond à une IMMIGRATION nette de 1 200 inactifs. Il est possible de préciser encore le contenu de ce résidu en répartissant approximativement les inactifs selon le sexe.

L'application de taux de masculinité différenciés selon les types d'activité amène à la répartition suivante de ces autres inactifs : 95 % des EMigrants et 99 % des IMMigrants de cette dernière catégorie sont des femmes.

On sait que ces personnes peuvent être des non-salariés aidant des salariés : c'est sans doute la situation de la plupart des quelques hommes qui en font partie.

En derrière déduction, les autres inactifs du résidu sont donc constitués par les femmes dont l'activité de "ménagères" n'est pas recensée comme telle : plus de 30 % du total des IMMigrants inactifs est représenté par ces ménagères, pour 26 % du total des EMigrants inactifs.

Il faut ainsi retenir que, à la suite de six années de migrations régionales la Bourgogne a "exporté" des actifs alors qu'elle a attiré des personnes non actives et beaucoup d'autres qui ne l'étaient plus.

Il s'agit maintenant de préciser la structure des actifs qui ont migré.

§ 2 - Le statut

Un statut n'est affecté à une personne que si elle a par ailleurs, indiqué être en activité : c'est donc une première précision qui nous est donnée à propos des actifs.

- Le renseignement le plus précieux qui peut en être tiré est la distinction entre actifs salariés et actifs non-salariés (tableau 12).

Tableau XII : Migrants actifs salariés et non salariés

	IMMIgrants actifs		EMIGrants actifs		Solde
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs
1. Salariés	34 720	81,3	44 200	89,8	- 9 480
2. Non-salariés	7 980	18,7	5 000	10,2	+ 2 980
3. Total actifs 1 + 2	42 700	100,0	49 200	100,0	- 6 500

Tenant une très large part dans chacun des deux flux, les salariés sont plus nombreux -en valeur absolue et en valeur relative- chez les EMIGrants.

Il s'en suit que le solde global des actifs, largement négatif (- 6 500) est la résultante d'un solde encore plus lourdement déficitaire en salariés (- 9 500), en partie seulement balancé par un gain net en actifs non-salariés (+ 3 000).

Cette "importation" de non-salariés est elle-même grandement imputable aux employeurs et travailleurs indépendants ; cette catégorie d'actifs représente 9 % des IMMIgrants et seulement 4,5 % des EMIGrants.

Le mouvement opposé de salariés et d'employeurs laisse supposer que les établissements nouvellement créés n'ont pas suscité des nouveaux emplois assez nombreux puisqu'au contraire la région a subi une véritable hémorragie de travailleurs. Il confirme d'autre part l'attrait de la région pour les professions libérales qui traduit le caractère typiquement tertiaire de l'économie bourguignonne.

- On avait vu que parmi les EMigrants actifs, les femmes étaient particulièrement bien représentées (p.89) ; on s'aperçoit en outre que dans chaque flux migratoire, les femmes sont plus nombreuses parmi les non-salariés que parmi les salariés, on les trouve spécialement au sein des professions libérales (plus du tiers de l'ensemble de cette catégorie) et de la catégorie des aides familiaux (où elles dominent surtout dans le groupe des IMMigrants).

S'il est vrai que le salariat est le statut vers lequel tend progressivement la grande masse des travailleurs et qu'une forte proportion d'actifs salariés peut être l'indice d'un certain développement économique et social, on peut se demander si, la Bourgogne ayant perdu près de 10 000 salariés en 6 ans, ne va pas à contre-courant de ce mouvement ou en tout cas s'il n'existe pas de freins pour le ralentir.

§ 3 - Les activités économiques et professionnelles des migrants

I - Activités économiques

La nomenclature retenue pour le programme a été celle des activités économiques des établissements : seules les grandes catégories (au nombre de 100, correspondant au code à deux chiffres) ont été recensées : même parmi elles il a fallu faire des regroupements pour disposer de chiffres suffisamment représentatifs.

Deux méthodes sont possibles pour mener à bien l'étude de ces activités économiques, soit on les passe en revue systématiquement, sans les regrouper, en s'arrêtant sur les activités ayant une représentation minimum, soit on les regroupe en grands postes

Les deux méthodes seront en fait employées simultanément ; les activités économiques seront regroupées en grandes catégories (au nombre de seize) au sein desquelles certaines activités particulières seront soulignées pour leur intérêt propre ou pour les déséquilibres qui y sont attachés.

Remarquons dès à présent que la répartition des migrants en grands secteurs d'activité se traduit par un déficit bourguignon en travailleurs occupés dans le secteur tertiaire qui se manifeste par une proportion plus importante du tertiaire parmi les EMigrants (plus de 66 % contre 63 % parmi les IMMigrants). Néanmoins, à ce niveau, les différences restent relativement faibles et il nous faut descendre à un niveau plus détaillé au sein de chaque secteur (1).

1. Le secteur primaire

constitué pour les migrants bourguignons uniquement d'agriculteurs, il donne lieu à des flux migratoires de volume peu considérable et à une IMMigration nette de 700 personnes, ce qui est relativement important vis-à-vis de ces flux. Ce solde positif peut provenir en partie des mouvements d'agriculteurs des départements limitrophes à la Bourgogne vers cette région, il ne peut cependant à proprement parler s'agir d'un exode rural puisque celui-ci s'accompagne généralement de l'abandon de l'activité agricole alors que précisément ce sont bien des agriculteurs qui sont recensés ici, après migration : il existe donc, en dehors de l'exode rural, des mouvements régionaux d'agriculteurs.

2. Le secteur secondaire

13 300 IMMigrants actifs en faisaient partie contre 14 400 EMigrants, rendant la région bourguignonne exportatrice de 1 100 travailleurs appartenant à ce secteur.

a) La proportion des personnes ayant leur activité dans l'énergie est très faible des deux côtés, celle des personnes occupées dans l'extraction des minerais est négligeable de part et d'autre, de même que celles des personnes employées dans la

(1) voir tableau 13

Tableau 13 : Les activités économiques des migrants en 16 postes

Activités économiques	Effectifs			Parts relatives (%)	
	IMMIgrants	EMIGrants	Solde	IMMIgrants	EMIGrants
01 : Agriculture	2 384	1 704	+ 680	5,6	3,5
02 : Energie	488	720	- 232	1,4	1,5
03 : Extraction des minerais	120	124	- 4	0,3	0,3
04 : Sidérurgie, métallurgie	284	324	- 40	0,6	0,7
05 : Mécanique, optique, électrique	4 084	4 916	- 832	9,5	10,0
06 : Bâtiment, T.P., matériaux de construction	3 352	3 532	- 180	7,8	7,2
07 : Chimie	1 336	1 064	+ 272	3,1	2,1
08 : Industries alimentaires, tabac	1 540	1 224	+ 316	3,6	2,5
09 : Textiles, cuir, habillement	760	1 268	- 508	1,8	2,6
10 : Bois, papier, presse, divers	1 332	1 212	+ 120	3,1	2,5
11 : Transports, télécommunications	3 236	4 644	- 1 408	7,6	9,4
12 : Commerces, hôtellerie	7 764	7 692	+ 72	18,2	15,6
13 : Banques et assurances	860	1 284	- 424	2,0	2,6
14 : Santé et enseignement	5 868	6 412	- 544	13,7	13,0
15 : Administrations et Armée	4 492	6 232	- 1 740	10,5	12,7
16 : Autres services	4 788	6 864	- 2 076	11,2	13,9
17 : Total activités	42 688	49 216	- 6 528	100,0	100,0

sidérurgie et la métallurgie : activités stables sinon stagnantes dans la région, elles ne suscitent pas de déplacements géographiques d'ampleur.

b) Par contre, les industries mécaniques, optiques et électriques ont été le centre de mouvements bien plus remarquables (10 % environ des activités totales pour chaque flux) qui se soldent d'ailleurs par la perte de plus de 800 personnes. Il faut à ce propos noter que les déséquilibres les plus prononcés ne correspondent pas aux flux les plus volumineux ; en effet ces derniers concernent la fonderie et la chaudronnerie d'une part, la construction électrique et électronique d'autre part, activités où les flux migratoires sont bien équilibrés. En revanche, les industries optiques et de précision ont été l'occasion de flux assez modestes, mais en même temps d'une EMigration très nette. Les premières sont dispersées sur de nombreuses régions et permettent des déplacements professionnels et géographiques multilatéraux, les secondes sont surtout localisées dans la région franc-comtoise voisine qui exerce à cet égard une attraction particulière.

c) Le bâtiment, les travaux publics et les matériaux de construction sont des activités connexes au sein desquelles se sont établies des migrations témoignant de la mobilité effective qui y règne. Cette mobilité, à double sens, n'est pas assortie de déséquilibre ; l'IMMigration de travailleurs venus au moment de la construction de l'autoroute qui traverse maintenant la région a été balancée par la sortie de travailleurs occupés dans le bâtiment ; plus que mobile, la main-d'oeuvre de cette branche tend même à être instable.

d) Le développement général de l'industrie chimique et l'implantation récente de nouveaux laboratoires pharmaceutiques au cours de la période étudiée ont favorisé une mobilité relative dans la branche ; de cette mobilité, la Bourgogne est sortie légèrement avantagée. Les industries alimentaires ont été traversées de

mouvements d'une ampleur tout à fait analogue (3,5 % des activités des IMMigrants, 2,5 % de celles des EMigrants) soldés également par un léger gain pour la région bourguignonne.

e) Assez peu de personnes employées dans le textile, le cuir et l'habillement ont été comptées parmi les migrants bourguignons ; pourtant, il en est résulté une EMigration assez forte (- 500 individus) qui reflète l'état dépressif de cette activité dans une région peu favorable à son redressement.

3. Le secteur tertiaire

C'est dans ce secteur que sont employés de nombreux migrants des deux flux : 27 000 du côté des IMMigrants, 33 100 du côté des EMigrants ; c'est donc ici que la Bourgogne a enregistré l'exportation la plus substantielle d'actifs (- 6 100). Il faut savoir à présent comment se répartissent ces EMigrants.

a) On recrute dans la branche du commerce et de l'hôtellerie 18 % des IMMigrants actifs et 15,5 % des EMigrants actifs, ce qui conduit en réalité à une balance migratoire quasi nulle.

On est donc en présence de la branche à la fois où les déplacements régionaux sont de très loin les plus volumineux, et où l'équilibre est un des plus parfaits ; cet équilibre, qui plus est, ne résulte pas de compensations algébriques de situations opposées commerce par commerce, mais d'une somme d'équilibres partiels.

De tels mouvements reflètent une réelle mobilité découlant en même temps des caractères propres aux activités commerciales et de l'importance de ces activités dans la région.

La banque et les assurances ont donné lieu à des migrations de bien moindre envergure mais se soldant par un net déficit qu'il est malaisé d'interpréter sinon par les mouvements nationaux de concentrations qui se sont produits dans ces services.

b) La Bourgogne a "exporté" un effectif de 1 400 personnes employées dans les activités de transports. Cette exportation est due pour près de la moitié aux travailleurs des transports ferroviaires, des mesures de réorganisation spatiale dans les chemins de fer français ont pu déclencher cette EMigration.

c) Le quart des EMigrants bourguignons actifs travaillaient dans la Santé, l'enseignement, l'administration ou l'armée, ils sont 2 300 de plus que les IMMigrants employés dans ces mêmes services.

- c'est dans l'enseignement que les mouvements ont été les plus denses, c'est aussi là qu'ils ont été les plus équilibrés (3 630 IMMigrants et 3 680 EMigrants, soit un solde négligeable de 50 individus), ceci témoigne que notre région est un lieu de passage de personnes attachées à l'enseignement, et reflète le rôle d'académie de la capitale bourguignonne.

- les migrations qui ont affecté le domaine de la Santé, un peu moins nombreuses que les précédentes, ont eu un effet défavorable pour la Bourgogne qui a perdu près de 500 personnes y travaillant. Il faut cependant remarquer que cette branche rassemble des activités bien différentes -de la femme de salle au professeur et chef de clinique- et aussi des établissements variés -de la colonie de vacances à l'Ordre des médecins- en passant quand même par l'hôpital. Comme pour l'enseignement, ces flux et ces bilans devront être éclairés par le croisement avec l'étude des niveaux de formation : c'est seulement à partir de là que des interprétations pourront être tentées (voir section 3 de ce chapitre).

- les militaires aussi ont été nombrax à se déplacer ; ici, le sens du mouvement est net, il s'agit bien d'une EMigration dont on peut

trouver l'origine dans le déclassement de la région de Dijon en simple division, au profit de la région de Metz.

Des situations très particulières selon les activités envisagées se conjuguent pour mettre la Bourgogne dans une position globale déficitaire vis-à-vis des autres régions.

En fait, très peu d'activités sont animées de mouvements ayant tourné à l'avantage de la Bourgogne (ce sont surtout l'agriculture et les industries alimentaires) qui a enregistré le départ de nombreux travailleurs du secteur tertiaire. Cet examen rend nécessaire celui des qualifications, il conduit dès maintenant à se demander si déjà éminemment tertiaire, l'économie bourguignonne n'en n'est pas à un stade où elle connaît un surplus de main-d'oeuvre attirée par ce secteur et formée pour lui.

II - Professions

La réduction en quatre catégories d'un caractère codifié en 999 postes atténue considérablement la portée de toute tentative de comparaison de ce caractère d'un flux par rapport à l'autre ; c'est pourquoi nous nous bornerons à énumérer ces catégories, à simple titre indicatif (tableau 14).

Tableau 14 : Répartition des migrants actifs en 4 catégories de profession

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
IMMIgrants	16 670	3 380	15 180	7 460
EMIGrants	18 360	3 870	18 480	8 510
Solde	- 1 690	- 490	- 3 300	- 1 050

a) La première catégorie rassemble un groupe hétéroclite de métiers touchant diverses activités des secteurs primaire et secondaire et ayant pour point commun de ne regrouper que des ouvriers et une petite frange de dessinateurs, agents techniques et techniciens de niveau inférieur, c'est dans cette catégorie que l'on compte le plus d'IMMIgrants, (ce qui n'est pas le cas des EMIGrants). Ces migrations se soldent néanmoins par un déficit net de 1 700 personnes.

b) Quant à la deuxième catégorie, beaucoup plus restreinte, elle est constituée d'ingénieurs et de cadres et elle donne lieu elle aussi à une EMigration nette (- 500 personnes) ; la proportion solde/flux est du même ordre que pour les migrants de la première catégorie, le déséquilibre y est par conséquent aussi prononcé.

c) On trouve juxtaposés dans les deux derniers groupes de professions, des employés, des industriels et des commerçants, des métiers touchant aux services de la Santé, de l'enseignement... 4 300 personnes occupées dans ces diverses activités ont quitté la région entre 1962 et 1968. (1)

A la suite de ce rapide recensement des professions, on remarque que chaque catégorie est le siège de migrations qui se soldent par un désavantage pour la région bourguignonne ; ainsi le déficit global que connaît cette région en actifs reflète des déséquilibres partiels que l'on retrouve quelles que soient les professions et les activités économiques ; il semble exister pour chacune d'elles un comportement plus ou moins commun qui contribue à donner aux migrations bourguignonnes de main-d'oeuvre une direction presque systématiquement préjudiciable à la région.

(1) Les chiffres que vient de calculer la Direction générale de l'I.N.S.E.E. nous permet d'ajouter aux bilans qui viennent d'être commentés, une comparaison des flux migratoires bourguignons d'après la catégorie socio-professionnelle (CSP) des migrants.

L'examen des diplômes des migrants actifs va-t-il temporiser ou aggraver cette direction ? C'est ce qu'il nous faut maintenant rechercher.

(1) Tableau 14 bis : Répartition des migrants actifs selon leur CSP

	IMMIgrants		EMIgrants		Solde
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Agriculteurs exploitants	1 276	3,3	732	1,7	+ 544
Salariés agricoles	1 096	2,9	1 024	2,3	+ 72
Industriels et commerçants, artisans	4 720	12,4	2 900	6,6	+ 1 820
Professions libérales et cadres supérieurs	4 652	12,2	5 008	11,4	- 356
Professions intellectuelles diverses, cadres moyens, techniciens	7 332	19,2	8 520	19,4	- 1 188
Employés	6 888	18,1	10 000	22,8	- 3 112
Contremaîtres, ouvriers qualifiés	6 124	16,0	7 888	18,0	- 1 764
Ouvriers spécialisés	6 048	15,9	7 792	17,8	- 1 744

Si les structures mesurées en parts relatives (tableau 14 bis) n'apparaissent pas fondamentalement divergentes, le simple fait de la supériorité manifeste du nombre d'EMIgrants actifs se répercute sur les diverses CSP.

Une seule catégorie échappe au mouvement centrifuge des actifs, c'est celle des industriels, commerçants et artisans qui sont au contraire plus nombreux à être venus s'installer en Bourgogne. Tout porte à croire (et en particulier les soldes négatifs des autres catégories) qu'il s'agit là de petits patrons, dirigeant des entreprises familiales de faible taille.

Les départs les plus nombreux sont enregistrés chez les salariés de rang bas ou moyen et particulièrement parmi les employés.

Ce double mouvement de la fuite d'une main d'oeuvre de base et de l'arrivée de petits industriels, commerçants et intermédiaires de l'économie ressemble à la constitution d'une armée où sévit une inflation d'officiers en même temps qu'une désertion des troupes. Les flux mis en lumière au tableau 14 bis ont une résonance assez inquiétante pour la région bourguignonne, sinon par les effectifs mis en jeu, du moins par les indices qu'ils renferment.

SECTION III : LES ECHANGES DE CAPITAL HUMAIN

L'âge, le type d'activité et la branche d'occupation nous ont déjà fourni des renseignements propres à mieux caractériser les migrants bourguignons de chaque flux ; ils ont permis de rendre plus intelligibles les bilans migratoires ; mais quand on cherche l'aspect qualitatif de ces flux et de ces bilans, les caractères éducatifs des migrants prennent une importance toute particulière. L'étude comparée de ces caractères est censée éclairer les conséquences différenciées des effets externes de l'éducation que sont les phénomènes migratoires tels qu'ils ont eu lieu autour de la Bourgogne.

Seront d'abord examinés les simples bilans par diplômes, ensuite, ces diplômes serviront à spécifier certains critères qui avaient préalablement fait l'objet d'un examen.

§ 1 - Le niveau d'étude des migrants

Avec une optique toute différente de celle qui avait présidé à la première partie, nous touchons donc à nouveau aux préoccupations qui y étaient présentes ; les mouvements de capital humain sont maintenant étudiés selon les effets de distorsion qu'ils provoquent. Ce capital humain, c'est essentiellement par les diplômes déclarés par les migrants qu'il sera sinon mesuré, du moins déterminé. Un premier indicateur sera cependant utilisé, celui qui évalue le nombre d'années de formation.

I - L'âge de fin d'étude

C'est à partir du nombre d'années passées dans le système éducatif formel que les évaluations du capital humain dégagé peuvent se baser ; c'est pourquoi nous ne négligeons pas, ayant ce renseignement à notre portée, d'en faire usage.

Si l'on considère que l'âge scolaire débute à 6 ans, on peut retrancher à chaque âge de fin d'étude déclaré au-dessus de 16 ans, les six premières années de la vie et les années de scolarité obligatoire (allant jusqu'à 15 ans) ; on obtient alors le nombre d'années d'études suivies après cette scolarité obligatoire ; si l'on affecte ce nombre aux effectifs correspondants de migrants selon l'âge de fin d'étude, on obtient alors un tableau de balances migratoires (tableau 15).

Remarquons d'abord que le nombre de personnes dont l'âge de fin d'étude est inférieur à 16 ans, est à peu près équilibré d'un flux à l'autre, mais proportionnellement plus important du côté des IMMigrants.

Tableau 15 : Nombre d'années d'études poursuivies par les migrants après la scolarisation obligatoire

	IMMIgrants	EMIGrants	Solde
1,5 ans	17 990	19 590	- 1 600
2,5 ans	23 440	26 880	- 3 440
3,5 ans	13 780	14 800	- 1 020
4,5 ans	9 880	10 190	- 310
5,5 ans	9 170	9 500	- 330
6,5 ans	6 840	6 140	+ 700
Total	81 100	87 100	- 6 000

Le tableau 15 reflète bien l'exportation de capital humain de la Bourgogne vers les autres régions (1) : seule la catégorie de migrants ayant suivi 6,5 ans de formation échappe à ce phénomène. Il ne faut d'ailleurs pas manquer de noter que le poids des bilans n'est pas très consistant en regard de celui des flux migratoires, le tableau 15 traduit un comportement déficitaire stable, certes, mais peu prononcé dans le détail.

Mais cette image un peu fruste des échanges de capital humain ne peut satisfaire seule l'analyse qu'il faut pousser plus loin par l'étude directe des diplômés.

II - Les diplômés déclarés par les migrants

Cela a déjà été souligné à plusieurs reprises les réponses au recensement concernant le diplôme le plus élevé acquis par les migrants ne constituent pas la base de renseignements la plus sûre de ce recensement, il faut donc garder une grande prudence en abordant ce domaine et éviter les distinctions trop raffinées qui feraient figurer des chiffres trop petits, impropres à l'interprétation.

Si tous les diplômés déclarés (2) sont pris en compte, on relève que la Bourgogne a subi une EMigration nette de près de 6 000 diplômés, se répartissant à peu près symétriquement entre les diplômés d'enseignement général (EG) et les diplômés de la formation professionnelle et technique (FPT).

(1) Il s'agit évidemment de chiffres approximatifs, les âges de fin d'étude étant regroupés par tranche de 2 ans.

(2) Rappelons qu'il est imprécis de parler de diplômés car ce qui a été recensé en réalité ce ne sont pas les diplômés mais seulement les diplômés déclarés par les migrants, deux concepts non assimilables à cause des doubles comptes. voir chapitre préliminaire).

a) Les diplômes de l'enseignement général (EG)

La lecture des bilans migratoires par catégories de diplômes de l'E.G. est édifiante : le signe négatif y figure toujours.

Bien que les CEP constituent les 3/5 de l'ensemble des diplômes de l'E.G., nous allons, pour les mêmes raisons que précédemment, (et ici pour la raison principale que le CEP n'est plus figuratif d'un diplôme à proprement parler si on entend par là un titre recherché et obtenu après la période scolaire obligatoire) éliminer ces CEP.

Tableau 16 : Répartition des migrants selon le diplôme de l'EG (CEP non compris)

Diplômes	IMMIgrants		EMIGrants		Solde
	Effectifs	%	Effectifs	%	
BEPC	9 544	46,2	10 268	46,8	- 724
BAC	5 656	27,4	6 112	27,8	- 456
SUP	5 448	26,4	5 576	25,4	- 128
Total diplômes de l'EG, CEP non compris:	20 648	100,0	21 956	100,0	-1 308

La comparaison des structures (tableau 16) révèle un assez grand parallélisme entre les deux flux : les écarts de pourcentages ne dépassent pas un point ; cette constatation atténue la note pessimiste par laquelle ce paragraphe débutait.

Quand on revient au niveau des chiffres absolus, on voit que si les soldes sont effectivement au désavantage de la Bourgogne, ils ne sont jamais non plus très importants au regard du volume des flux constitutifs, et le déséquilibre est de l'ordre de 3 %.

De plus, l'EMigration nette relative est d'autant moins grande que l'on gravit la hiérarchie des diplômes, et le solde négatif dont s'assortissent les échanges de diplômes de l'enseignement supérieur peut être considéré comme proche de l'équilibre.

On peut de ce fait, et à ce stade de l'analyse, prétendre que la situation exportatrice de la Bourgogne en diplômes de l'EG tient à peu de choses et n'est pas assez nette pour être systématisée comme une attitude fixe et définitive.

b) Les diplômes de formation professionnelle et technique (FPT)

L'ensemble des diplômes de FPT tient plus de place parmi le total des diplômes chez les EMigrants que chez les IMMigrants : en effet, 50 % des EMigrants diplômés (non compris les CEP) sont porteurs d'un diplôme de FPT alors que chez les IMMigrants diplômés, la proportion n'est que de 45 %.

Tableau 17 : Répartition des migrants selon le diplôme de FPT

Diplômes	IMMIgrants		EMIGrants		Solde
	Effectifs	%	Effectifs	%	
CAP	8 976	47,2	11 252	51,5	- 2 276
Certificats divers	3 036	16,0	3 496	16,0	- 460
Brevets	2 376	12,5	2 628	12,0	- 252
Autres	4 608	24,3	4 484	20,5	+ 124
Total diplômes de FPT	18 996	100,0	21 860	100,0	- 2 864

De ce décalage dans les structures résultent (tableau 17) des déséquilibres plus appréciables que dans le cas des diplômes de l'EG. La majeure partie du déséquilibre défavorable encore une fois à la Bourgogne doit être attribuée aux départs de nombreux migrants munis d'un CAP, les autres diplômes font l'objet d'échanges assez peu dissymétriques.

Les premiers bilans établis à partir des données brutes donnent de la situation bourguignonne au terme des échanges de diplômés avec les autres régions, l'image suivante : un déficit bourguignon généralisé mais d'aspect réversible tant il est peu prononcé pour chacun des diplômes de l'EG mais une perte substantielle de personnes ayant un CAP. Loin de repousser les personnes munies de diplômes de l'EG même élevés, de façon unilatérale, la Bourgogne semble par contre ne pas être en mesure de retenir de nombreux individus de

formation technique. Il faut maintenant, pour voir plus loin dans cette double tendance, jumeler diplômes et autres critères déjà examinés séparément.

§ 2 - La spécification de certaines caractéristiques par le niveau des études

Les croisements qui ont pu être réalisés avec le programme utilisé concernant l'âge, le type d'activité et l'activité économique qui vont être spécifiés par les diplômes déclarés:

I - L'âge et les diplômes des migrants

1 - Le graphique VI, fait figurer simultanément 6 courbes tirées d'histogrammes représentant les effectifs des migrants totaux et diplômés des deux flux selon leur âge.

Le trait le plus frappant qu'on remarque en examinant ce graphique est le parallélisme des trois courbes des migrants totaux, des migrants titulaires d'un diplôme de l'EG et des migrants diplômés en FPT au sein de chaque flux et le décalage pour chacune de ces trois catégories de migrants entre les deux flux ;

Le sommet des trois courbes d'EMigrants est toujours placé dans la même classe d'âge (20-24 ans), c'est-à-dire précédent le sommet des trois courbes d'IMMigrants toujours situé dans la classe d'âge 25-29 ans.

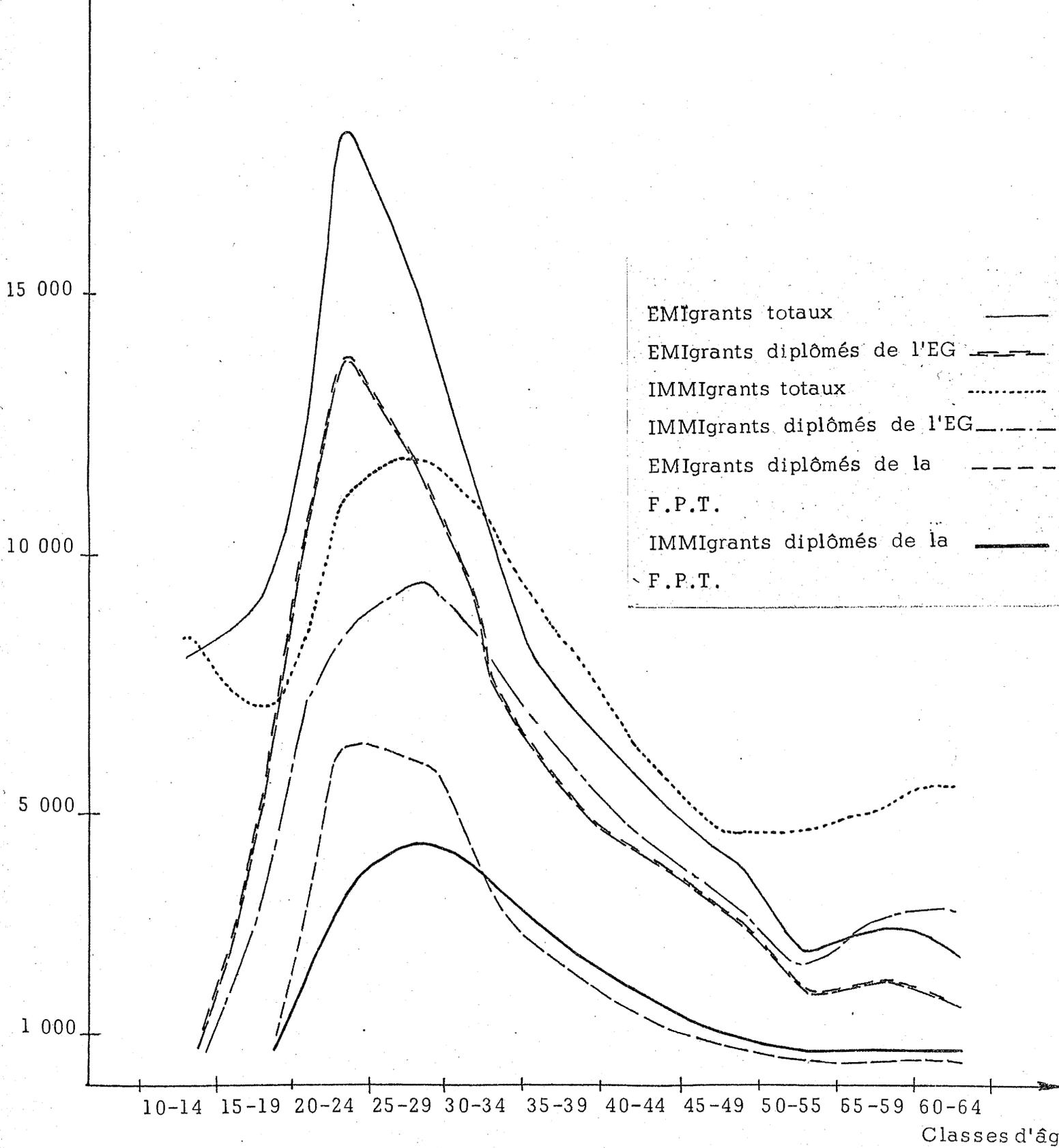
On note également que les IMMigrants diplômés de l'EG sont plus nombreux que les EMigrants totaux à partir de la classe d'âge 55-59 ans.

Une photographie plus précise nous est donnée par la considération des effectifs de diplômés par grandes tranches d'âge.

Effectifs de migrants

Graphique 6 :

Effectifs comparés des migrants bourguignons totaux et des migrants bourguignons ayant un diplôme de E.G. ou de F.P.T.



a) Les migrants âgés de 20 à 29 ans

Une très forte EMigration caractérise ce groupe d'âge, particulièrement en ce qui concerne les diplômés de FPT (tableau 18) et les migrants munis d'un simple CEP et surtout pour les individus de 20 à 24 ans.

Tableau 18 : Les diplômés des migrants de 20 à 29 ans

Ages	Diplômes	Enseignement général				Formation professionnelle et technique			Total : EG + FPT
		BEPC	BAC	SUP	Total	CAP	Autres FPT	Total	
					EG (CEP exclus)			FPT	
20-24 ans	IMMigrants	1 756	1 768	672	4 196	1 988	1 620	3 608	7 804
	EMigrants	2 900	2 180	960	6 040	3 692	2 736	6 428	12 468
	Solde	- 1 144	- 412	- 288	- 1 844	- 1 704	- 1 116	- 2 820	- 4 664
25-29 ans	IMMigrants	1 476	1 336	1 396	4 208	2 352	2 296	4 648	8 856
	EMigrants	1 648	1 364	1 672	4 684	3 116	2 996	6 112	10 796
	Solde	- 172	- 28	- 276	- 476	- 764	- 700	- 1 464	- 1 940
Total migrants de 20 à 29 ans	IMMigrants	3 232	3 104	2 068	8 404	4 340	3 916	8 256	16 660
	EMigrants	4 548	3 544	2 632	10 724	6 808	5 732	12 540	23 264
	Solde	- 1 316	- 440	- 564	- 2 320	- 2 468	- 1 816	- 4 284	- 6 604

Ce sont donc les jeunes techniciens plutôt que les jeunes diplômés de l'EG qui quittent la région bourguignonne ; cette région forme par conséquent à la carrière de techniciens des jeunes qui ne trouvent pas l'emploi qu'ils en attendent, faute d'une implantation industrielle régionale suffisante.

La présence d'une Académie dans la capitale bourguignonne fait que les mouvements de diplômés de l'EG (BEPC, BAC, diplômes supérieurs) sont beaucoup moins déséquilibrés que ceux des diplômés de la FPT, les échanges attachés aux mouvements de jeunes bacheliers ou de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont quant à eux assez symétriques ; la région connaît un va-et-vient de jeunes diplômés qui témoigne d'une certaine vitalité.

Ces différentes constatations peuvent être stigmatisées par ces quelques comparaisons :

. d'une part, 21 % des IMMigrants contre 30 % des EMigrants sont de la classe ²⁰⁻²⁹ ~~20-29~~ ans,

. d'autre part, 41 % des IMMigrants porteurs d'un diplôme d'EG ont de 20 à 29 ans, 43 % des IMMigrants porteurs d'un diplôme de FPT appartiennent à la même tranche d'âge, alors que du côté des EMigrants, les proportions respectives sont 49 % et 57 %.

Ces six chiffres décrivent bien la jeunesse des EMigrants, la plus grande jeunesse des EMigrants diplômés de l'EG et la jeunesse encore plus grande des EMigrants à formation technique : ils aggravent ainsi les remarques qui avaient été faites séparément à propos de l'exode des jeunes et de l'exportation de diplômés puisqu' ils dévoilent que l'EMigration d'un potentiel de main d'oeuvre coïncide avec l'EMigration d'un capital humain effectif.

b) Les migrants de 30 ans et plus

Par rapport à ceux qui avaient caractérisé la précédente tranche d'âge, les échanges de diplômés âgés de plus de 30 ans constituent un retournement complet, même s'ils ne mettent pas en oeuvre des flux assez importants pour les compenser algébriquement.

Tableau 19 : Les diplômes des migrants de 30 à 64 ans

Diplômes		Diplômes d'EG (CEP exclus)				Diplômes de FPT			Total EG et FPT
		BEPC	BAC	SUP	Total EG	CAP	Autres	Total FPT	
30-54 ans	IMMIgrants	4 040	2 020	3 052	9 192	3 900	5 176	9 076	18 188
	EMIgrants	3 400	1 980	2 604	7 984	3 600	4 192	7 792	15 776
	Solde	+ 640	+ 40	+ 448	+1 128	+ 300	+ 984	+1 284	+ 2 412
55-64 ans	IMMIgrants	1 012	364	328	1 704	352	788	1 140	2 844
	EMIgrants	592	300	316	1 208	172	436	608	1 816
	Solde	+ 420	+ 64	+ 12	+ 496	+ 180	+ 352	+ 532	+ 1 028
Total 30-64 ans	IMMIgrants	5 052	2 384	3 380	10 816	4 252	5 964	10 216	21 032
	EMIgrants	3 992	2 280	2 920	9 192	3 772	4 628	8 400	17 592
	Solde	+1 060	+ 104	+ 460	+1 624	+ 480	+ 1 336	+1 816	+ 3 440

Sur les 24 soldes qui figurent dans le tableau 19, pas un seul n'est négatif, la Bourgogne est importatrice nette de diplômés âgés de plus de 30 ans.

L'importance relative des déséquilibres est surtout forte pour les diplômés âgés de plus de 55 ans, d'une part, pour les diplômés d'EG, d'autre part.

L'importance de diplômés âgés de 30 à 54 ans est un facteur favorable à la Bourgogne : elle laisse penser que la main d'oeuvre qualifiée "à la force de l'âge" boude moins la région que les jeunes diplômés. Cela minimise et en tout cas nuance la portée de l'exode des jeunes diplômés que nous avons constaté : l'EMigration de personnes qualifiées tiendrait alors plus à leur jeune âge qu'à leur qualification propre ; l'EMigration est plutôt le fait des jeunes que celui des diplômés.

L'importation de personnes âgées de plus de 55 ans et munies de diplômes recouvre les mouvements de deux sortes d'individus : les uns peuvent être encore en activité et se déplacent professionnellement, d'autres ont cessé leur activité ; l'étude des types d'activité selon le diplôme nous renseignera mieux à ce sujet.

Les mouvements migratoires de diplômés et ceux des individus selon leur âge s'amplifient mutuellement ; ce sont les jeunes diplômés, surtout les techniciens, qui ont quitté la Bourgogne, et les "vieux" diplômés, surtout de l'EG, qui y sont venus. C'est néanmoins le premier mouvement qui l'emporte sur le second, mettant la région en situation créditrice nette.

II - Les diplômés des migrants d'après leur type d'activité

La lecture du tableau 20 renforce d'emblée les impressions nées de l'étude simultanée des diplômés et des structures par âge ; une position exportatrice de diplômés exerçant une activité s'oppose à une IMMIGRATION nette de diplômés qui n'ont plus d'activité.

La prise en considération des diplômés dans l'examen des bilans migratoires selon les types d'activité confirme et aggrave le diagnostic tiré de l'étude de ces seuls types d'activité : elle majore nettement le solde négatif des actifs et celui, positif des inactifs.

Le seul excédent en diplômés enregistré par la Bourgogne au terme de la dernière période intercensitaire, est donc dû à l'apport de personnes inactives.

Tableau 20 : Diplômes des migrants selon leur type d'activité (CEP compris)

Type d'activité		1. Diplômes de EG	2. Diplômes de F.P.T.	3. Nb total de diplômés déclarés
1. Actifs ayant un emploi	IMMIgrants	33 028	14 528	47 556
	EMIGrants	37 940	17 728	55 668
	Solde	- 4 912	- 3 200	- 8 112
2. Etudiants et élèves	IMMIgrants	4 188	260	4 448
	EMIGrants	5 252	472	6 064
	Solde	- 1 064	- 212	- 1 616
3. Anciens actifs	IMMIgrants	5 640	1 704	7 344
	EMIGrants	2 356	812	2 828
	Solde	+ 3 284	+ 892	+ 4 516
4. Autres inactifs	IMMIgrants	10 728	2 504	13 232
	EMIGrants	11 120	2 848	13 968
	Solde	- 392	- 344	- 736
5. Total	IMMIgrants	53 584	18 996	72 580
	EMIGrants	56 668	21 860	78 528
	Solde	- 3 084	- 2 864	- 5 948

Reprenons avec plus de détails, les différents types d'activité des migrants, en séparant par commodité, les deux filières de formation.

1. Les diplômés d'EG

Si l'on exclut les CEP, on réduit le solde négatif important qui figurait au tableau 20 (- 3 100) et on reste en présence d'une EMigration beaucoup plus modeste (- 1 300) : c'était donc sur le compte des titulaires d'un CEP qu'il fallait mettre les 4/5 de l'EMigration d'actifs diplômés de l'EG.

- le solde négatif qui subsiste en actifs diplômés est attribuable surtout aux porteurs d'un BEPC, et dans une moindre mesure à ceux d'un baccalauréat. Mais la Bourgogne n'a pas vu partir plus d'actifs diplômés de l'enseignement supérieur qu'elle n'en a vu venir : c'est évidemment un élément de poids dans le jugement que l'on peut porter sur les migrations bourguignonnes qui confirment la prudence dont nous nous étions impartis au début de ce paragraphe (p. 106)

- en ce qui concerne les inactifs, qu'ils soient étudiants et élèves ou retraités, on ne décèle pas de courant prédominant témoignant de la fuite ou de l'arrivée massive de diplômés (1).

2. Les diplômés de FPT

- Le départ des individus à formation technique est le fait presque unique des actifs ayant un emploi. Parmi eux, ce sont ceux qui ont un CAP qui ont été les plus nombreux à quitter la région.

- Du côté des anciens actifs, on note une IMMIGRATION nette de techniciens ; les mouvements des étudiants, élèves et autres inactifs sont faibles et assez neutres.

(1) De même qu'une grande part de l'EMigration d'actifs diplômés de l'EG était imputable aux porteurs d'un CEP, de même une bonne partie de l'IMMIGRATION d'anciens actifs est due aux individus assortis de ce certificat.

Il s'avère enfin de compte que ce sont les actifs à formation technique qui ont été de loin les plus nombreux à quitter la région bourguignonne, et que leur EMigration nette n'a pas été compensée -même algébriquement- par la venue d'IMMIgrants ayant cessé leur activité, diplômés de l'une ou l'autre des deux filières de formation.

III - Les activités économiques des migrants diplômés de l'EG

Pour les migrants bourguignons ayant déclaré un diplôme de l'EG, il a été possible de savoir dans quelle activité économique, ils exerçaient leur profession, selon ce diplôme (1).

Les activités du secteur primaire, l'extraction des minerais, la sidérurgie et la métallurgie ne comptent pas suffisamment de migrants diplômés de l'EG (hormis le CEP) pour faire l'objet de comparaisons, elles ne figurent donc pas dans le tableau récapitulatif 21.

1. Pour huit des 12 activités restantes (2), la prise en considération des diplômes d'EG (CEP non compris) ne change pas le sens des bilans qui avaient été dressés sans eux.

C'est ainsi que dans la chimie, si l'IMMIgration est nulle, en non-diplômés, elle est sensible en main-d'oeuvre à qualification supérieure. Dans l'industrie alimentaire, l'IMMIgration prend une forme de "peau de chagrin" au fur et à mesure que l'on considère des diplômes plus élevés.

(1) Des problèmes de capacité de l'ordinateur ont rendu impossible la même opération pour les diplômés à formation technique.

(2) Mécanique, optique, électricité, chimie, industries alimentaires, tabac, transports, télécommunications, banques et assurances, administration et armée, autres services.

Tableau 21 : Les diplômes de l'enseignement général (C.E.P. exclus) des migrants selon leur activité économique : comparaison avec les migrants totaux

Activités économiques	Migrants totaux avec ou sans diplômes			Migrants diplômés de l'EG, C.E.P. exclus		
	IMMIgr.	EMigr.	Solde	IMMIgr.	EMigr.	Solde
Mécanique, optique, électrique	4 084	4 916	- 832	816	1 124	- 308
Bâtiment, T.P., matériaux de construction	3 352	3 532	- 180	580	428	+ 152
Chimie	1 336	1 064	+ 272	512	360	+ 152
Industries alimentaires, tabac	1 540	1 224	+ 316	252	180	+ 72
Textiles, cuir, habillement	760	1 268	- 508	112	120	- 8
Bois, papier, presse, divers	1 332	1 212	+ 120	240	272	- 32
Transports, télécommunications	3 236	4 644	-1 408	1 248	1 640	- 392
Commerces, hôtellerie	7 764	7 692	+ 72	1 188	1 404	- 216
Banques et assurances	860	1 284	- 424	472	712	- 240
Santé et enseignement	5 868	6 412	- 544	4 224	3 888	+ 336
Administrations et Armée	4 492	6 232	-1 740	1 812	2 324	- 512
Autres services	4 788	6 864	-2 070	884	936	- 52
TOTAL	39 412	46 344	-6 932	12 340	13 388	-1 048

Dans les autres branches de cette première catégorie, la situation est défavorable à la Bourgogne, mais la prise en compte des seuls diplômés de l'EG tempère significativement cette situation, sans toutefois la renverser; à titre d'exemple, le solde de - 1 500 qui était attaché aux transports et télécommunications diminue jusqu'à - 400 si on en élimine les migrants non diplômés ou munis d'un seul CEP.

Pour l'administration et l'armée, les chiffres correspondant sont tout à fait du même ordre, ils s'établissent respectivement à - 1 700 et - 500.

2. Mais il reste quatre activités économiques dont le bilan migratoire change de sens du fait de la considération des seuls migrants diplômés de l'EG.

- Pour trois d'entre elles (bâtiment, bois, commerce) le changement du sens des bilans, quoique effectif, tient à des ordres de grandeur insuffisants pour qu'on puisse se risquer à les interpréter.

- Le cas est, en revanche, singulièrement net pour la catégorie restante: la Santé et l'enseignement.

Le tableau 22 témoigne du renversement du sens des bilans selon que l'on considère l'ensemble des migrants occupés dans ces services, ou seulement ceux qui sont munis d'un diplôme.

On voit en passant que la prise en compte des CEP ne modifie pas le solde négatif global.

Tableau 22 : Les diplômes d'EG des migrants employés dans les services de la Santé et de l'enseignement

	Diplômes	: sans : diplôme	: CEP	: BEPC	: BAC	: SUP	: Total : diplôm. : CEP excl.	: Total avec : ou sans : diplôme
Santé	: IMMigrants	: 536	: 1 108	: 684	: 1 460	: 2 080	: 4 224	: 5 868
et	: EMigrants	: 894	: 1 630	: 876	: 1 288	: 1 724	: 3 888	: 6 412
Enseigne- ment	: Solde	: - 358	: - 522	: -192	: + 172	: + 356	: + 336	: - 544

Le bilan des "sans diplôme", celui des migrants ayant un CEP sont donc comparables, tous deux imagent une exportation de main d'oeuvre. Mais en ce qui concerne les migrants munis d'un BEPC, les flux sont moins importants, le solde est encore négatif mais plus faible. C'est au niveau des migrants bacheliers que le renversement se produit et que l'on passe à un solde net positif.

Et ce sont les échanges de diplômés de l'enseignement supérieur qui sont à la fois de loin les plus volumineux et les plus favorables pour la Bourgogne ; on est ici dans un secteur de haute qualification où les mouvements intéressent au premier chef les diplômés de l'EG, ce qui confère évidemment à ce secteur une grande originalité par rapport aux autres puisque du côté des IMMigrants par exemple, on constate que les diplômés de l'enseignement supérieur sont quatre fois plus nombreux que les personnes sans diplôme : il est réconfortant pour la Bourgogne qu'au moins dans le terrain d'élection des diplômés- il existe une forte mobilité et un mouvement centripète qui traduit une bonne tenue et un attrait de l'Université et de la médecine dijonnaises.

Il reste que dans de telles proportions cet exemple est unique parmi les douze activités économiques recensées, et répond à une situation particulière de par la nature du service et son importance en Bourgogne.

x
x x

A l'issue d'un chapitre au cours duquel on a été confronté avec la complexité des mouvements migratoires, la diversité des situations, il n'est guère possible de prétendre que la Bourgogne est dans une situation particulièrement critique ou que les gains enregistrés et les pertes subies se compensent : il serait peu de circonstance à présent de résumer par un chiffre des bilans migratoires qui, selon les caractères avec lesquels on les couple, s'aggravent, s'atténuent ou se contredisent.

Ces situations sont purement sectorielles, comme doivent l'être les jugements éventuels qu'elles peuvent appeler.

Il existe en effet des déséquilibres d'aspect décisif (au moins au cours de la période d'étude) qui peuvent susciter réactions, décisions et mesures, tels que l'exode de jeunes techniciens ou l'accueil de retraités ; il n'est pas douteux d'ailleurs que ces déséquilibres catégoriels reflètent des problèmes structurels profonds et communs. L'importance des mouvements migratoires d'individus munis de diplômes, les "exportations" de main d'oeuvre qualifiée auxquelles, ils donnent lieu, témoignent de la mobilité du facteur-travail et de l'utilisation de cette mobilité à un processus de réallocation permanente de ce facteur, rendu nécessaire par les différenciations économiques régionales qui se poursuivent et s'amplifient. C'est dire que l'étude complète des mouvements migratoires qui véhiculent le capital humain nécessite l'examen du cadre géographique dans lequel ils agissent : c'est l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE II

LES ECHANGES DE POPULATION ENTRE LA BOURGOGNE

ET LES AUTRES REGIONS FRANCAISES

La "spatialisation" des échanges de population est une opération à laquelle il est bien naturel de procéder quand ces échanges sont géographiques. Au demeurant, c'est seulement par la connaissance des origines et destinations des flux migratoires qu'il sera possible de saisir dans leur totalité les effets externes de l'éducation que nous étudions.

Si l'on veut pouvoir remédier aux détournements des potentialités économiques nées de l'éducation, ou simplement en tirer des conclusions, il faut en effet connaître les partenaires géographiques des échanges qui s'organisent autour de l'entité prise comme centre de ces échanges ; il faut se livrer à une opération de localisation des flux, à partir de laquelle seule pourrait être tentée une quantification (financière) des pertes et profits en capital humain.

C'est à cette localisation des flux que nous allons ainsi nous attarder à présent, en individualisant les régions avec lesquelles la Bourgogne entretient des échanges privilégiés de population, après avoir brièvement situé les mouvements migratoires bourguignons par rapport aux autres migrations régionales, et hiérarchisé les régions françaises selon l'importance des flux qui les unissent à la Bourgogne.

SECTION I : LA RECAPITULATION GEOGRAPHIQUE DES MIGRATIONS
BOURGUIGNONNES

Les flux migratoires bourguignons avaient fait l'objet, au chapitre précédent (p.78) d'une brève présentation qui les situait dans le temps. Il est à propos maintenant de compléter cette présentation par une comparaison dans l'espace.

§ 1 - La place des migrations bourguignonnes dans les migrations régionales

I - La dimension spatiale des migrations bourguignonnes

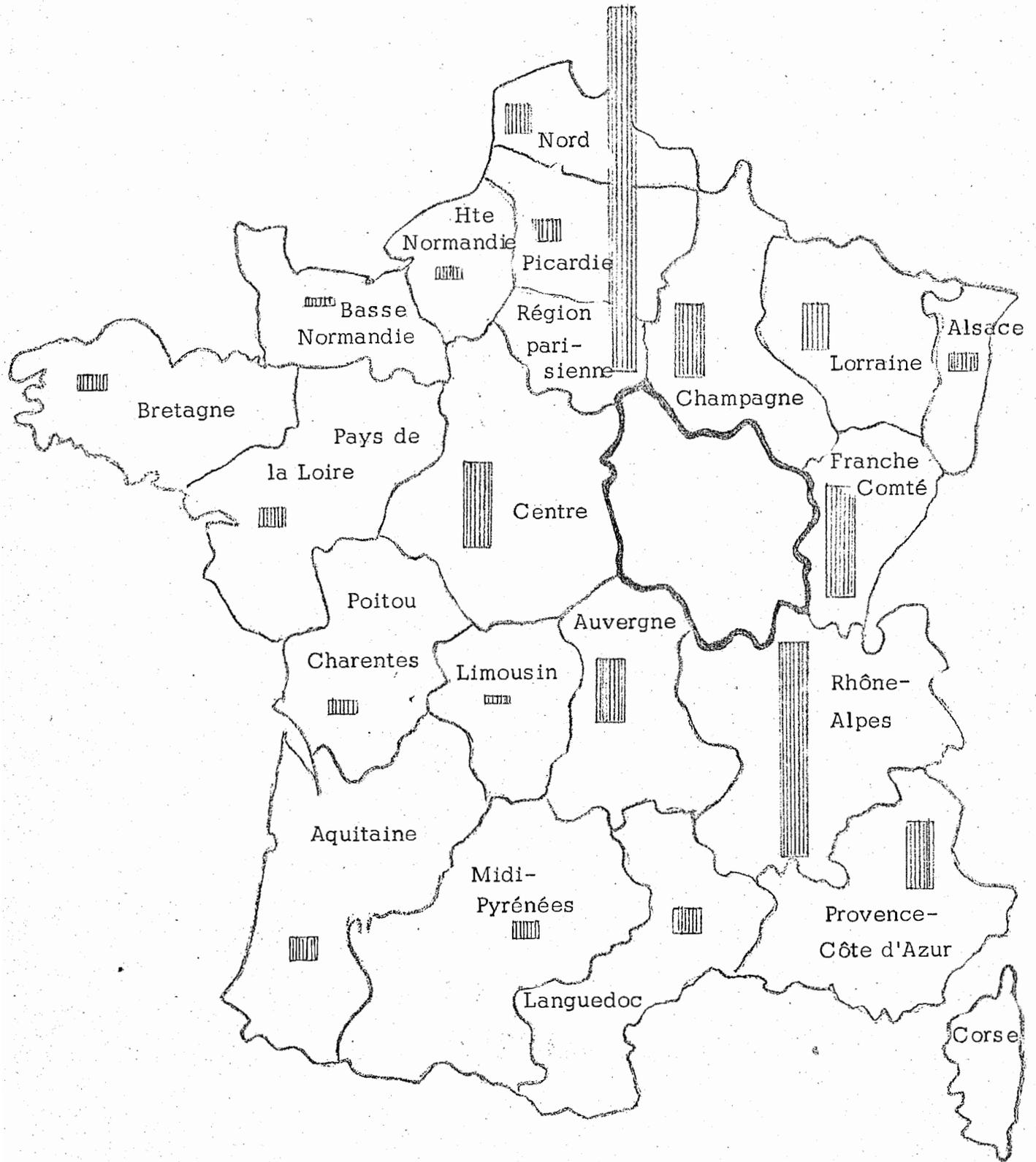
Pour aller des coordonnées temporelles aux coordonnées spatiales, rappelons-nous que le nombre annuel moyen de migrants bourguignons était passé de 33 400 entre 1954 et 1962 à 41 200 au cours de la période intercensitaire suivante, ce qui correspondait à un gonflement très remarquable des migrations bourguignonnes ; mais que représente ce schéma au sein de l'évolution générale des migrations régionales pendant ces mêmes périodes ?

L'examen des chiffres annuels moyens de migrations régionales dénonce un tassement de celles-ci d'une période à l'autre (1 098 000 migrants régionaux par an entre 1954 et 1962 contre 1 078 100 entre 1962 et 1968).

Par conséquent, l'accroissement des échanges migratoires bourguignons est un phénomène original qui va à contre-courant de la stabilisation de la mobilité régionale de l'ensemble du territoire.

Il avait d'ailleurs déjà été signalé (1 ère partie, chapitre I, p.41) que, de par son taux de mobilité géographique élevé, la Bourgogne figurait au 3e rang des régions françaises (tableau 1, 3e colonne).

Carte 1 : Migrations bourguignonnes



 volume migratoire total - 1 mm = 1 000 migrants

II - L'importance de la Bourgogne dans les migrations régionales

Les flux migratoires bourguignons totaux figurent dans la 2e colonne du tableau 23 et sont représentés sur la carte I.

a) Sans encore dissocier ces flux, il nous faut les relativiser afin de savoir la place qu'ils tiennent dans les migrations régionales. Pour cela, il faut, pour chaque région, effectuer le rapport des migrations bourguignonnes qui ont eu lieu avec elle, aux migrations régionales totales de cette région ; c'est ce rapport qui apparaît à la 3e colonne du tableau 23 (et qui figure sur la carte 1 en annexe). Relevons que ces rapports n'ont qu'une valeur indicative et ordinale ; en effet les migrants bourguignons sont des français de moins de 65 ans, et ils sont rapportés à des migrants régionaux de toutes nationalités, de tout âge. Cette imperfection dans l'homogénéité des bases du rapport, ne conduit toutefois qu'à une sous-estimation des chiffres que l'on peut supposer en moyenne répartie de façon assez égale d'une région à l'autre.

La relativisation des migrations bourguignonnes conduit à noter qu'une région se détache très remarquablement des autres, à savoir la Franche-Comté pour qui les échanges de population avec la Bourgogne ont représenté 17 % de ses échanges régionaux totaux. Loin derrière notre voisine, on trouve en ordre décroissant, la région Rhône-Alpes (9 %), l'Auvergne, la Champagne et le Centre.

Ainsi, bien que d'une mobilité très dense, la Bourgogne n'a absorbé que des parts relativement modestes des migrations des autres régions.

Tableau 23 : Migrants bourguignons : leur part dans les migrations régionales de chaque région leur répartition selon les régions

Régions	1. Migrants totaux	2. Migrants bourguignons	3. Part des migrations dans les régionales (%)	4. Part des migrants de chaque région dans les migrations bourguignes (%)
1 : Région parisienne	1 378 140	65 452	4,7	29,6
2 : Champagne	204 480	12 760	6,2	5,7
3 : Picardie	260 000	4 048	1,6	1,8
4 : Haute-Normandie	202 660	2 464	1,2	1,1
5 : Centre	350 680	15 052	4,3	6,8
6 : Nord	261 060	5 568	2,1	2,5
7 : Lorraine	245 460	7 880	3,2	3,6
8 : Alsace	123 520	3 164	2,6	1,4
9 : Franche-Comté	121 920	20 500	16,8	9,3
10 : Basse-Normandie	201 700	1 992	1,0	0,9
11 : Pays de la Loire	309 860	3 588	1,2	1,6
12 : Bretagne	288 200	3 028	1,1	1,4
13 : Limousin	113 940	1 528	1,3	0,7
14 : Auvergne	164 040	10 824	6,6	4,9
15 : Poitou	235 800	2 708	1,1	1,2
16 : Aquitaine	321 540	4 112	1,3	1,9
17 : Midi-Pyrénées	270 720	3 336	1,2	1,5
19 : Rhône-Alpes	434 180	38 344	8,8	17,3
20 : Languedoc	249 040	4 184	1,7	1,9
21 : Provence-Côte d'Azur	497 620	10 740	2,2	4,9
22 : Total	6 468 760	221 212	3,4	100,0

b) Il faut cependant savoir aussi quelle est la part de chaque région dans les migrations bourguignonnes. La 4^e colonne du tableau 23 fait la liste des proportions qui rapportent pour chaque région les échanges de population qu'elle a effectués avec la Bourgogne, au total des migrations bourguignonnes (la répartition de ces proportions est représentée sur la carte 2 en annexe).

Si le groupe des régions à rapport élevé est le même que celui qui avait été décelé pour le rapport précédent, les rangs respectifs des régions au sein du groupe ont subi des changements : on trouve alors loin devant, la région parisienne qui entre dans 30 % des migrations bourguignonnes totales, suivie de la région Rhône-Alpes (17 %) et seulement au 3^e rang avec à peine plus de 9 %, la Franche-Comté.

Ce bref tour d'horizon des zones où s'établissent les migrations bourguignonnes prises globalement sans considération du sens de leurs flux constitutifs, révèle que celles-ci se concentrent dans la moitié Est de la France, et indique qu'on est loin d'une exacte coïncidence entre régions pour qui les migrations bourguignonnes sont un élément important de leurs propres migrations et régions ayant un grand poids dans les migrations bourguignonnes. Cette absence de coïncidence provient des caractères démographiques et économiques propres à chaque région, de sa distance à la Bourgogne, autant de facteurs nécessitant une étude plus détaillée.

§ 2 - Flux, bilans et domination migratoire

Il faut encore, avant de rentrer dans l'étude des migrations région par région, compléter le tour d'horizon entrepris, en séparant les mouvements migratoires selon le sens dans lequel ils s'exercent, c'est-à-dire se pencher rapidement sur les bilans qui en résultent.

a) Les soldes migratoires absolus

Une région se détache par l'importance considérable du bilan qui émane des échanges qu'elle a entretenus avec la Bourgogne, c'est la région Rhône-Alpes, dont le solde négatif atteint 6 700 personnes.

On relève ensuite la région parisienne (+ 3 300) et la Provence-Côte-d'Azur (- 3 000).

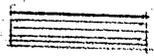
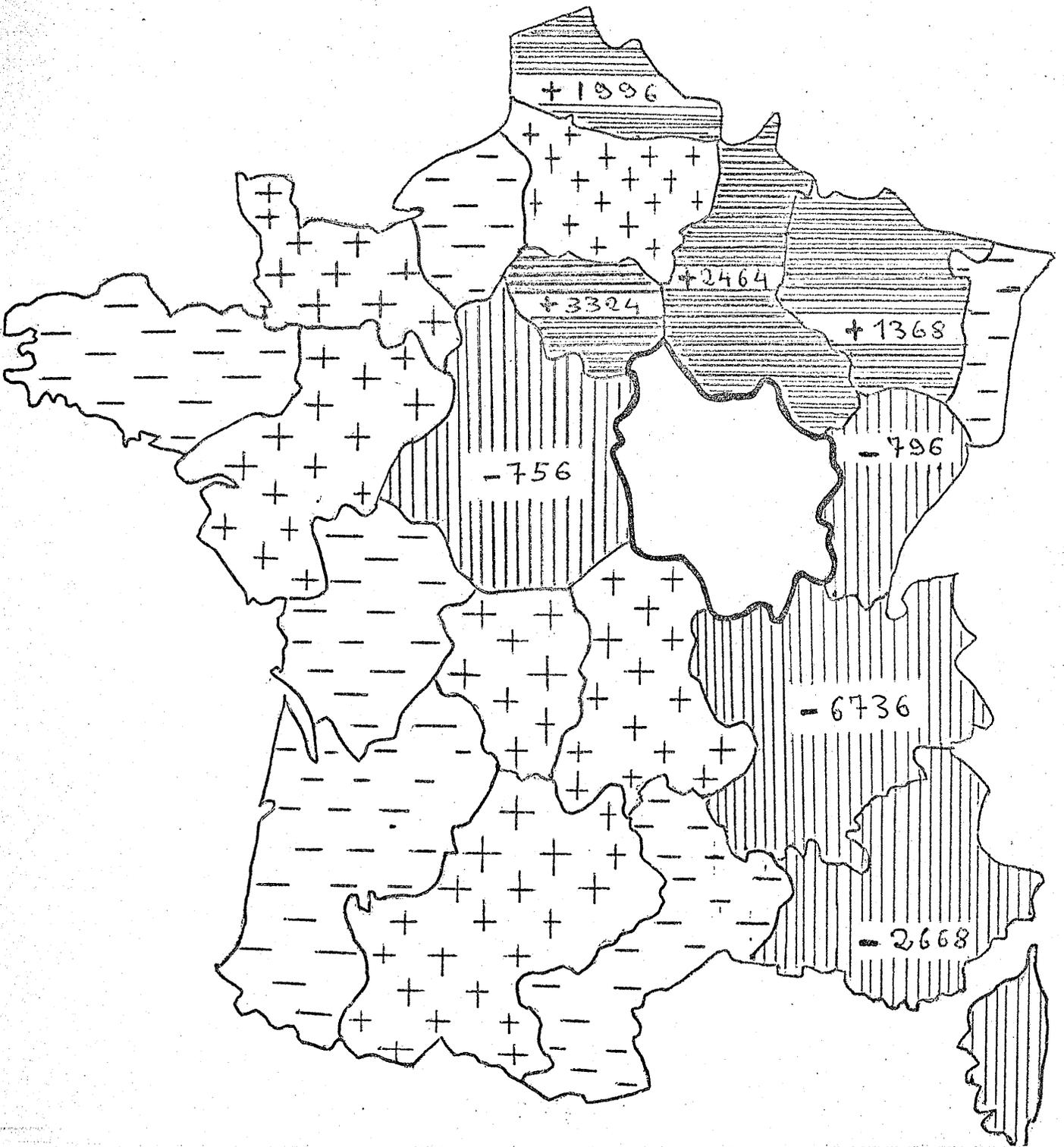
Ce nouveau critère des migrations bourguignonnes conduit ainsi à porter à la première place une autre région, et révèle combien est complexe la réalité géographique de ces migrations.

On peut encore noter, dans ce premier aperçu, en lisant la carte II, les indices d'un phénomène que nous retrouverons par la suite : dans le groupe des régions à fort bilan migratoire absolu, celles avec qui la Bourgogne a eu des échanges de population qui se sont soldées à son avantage sont situées au Nord de la Bourgogne (Nord, région parisienne, Champagne et Lorraine) tandis que celles qui sont déséquilibrées au détriment de la Bourgogne lui sont méridionales.

b) Les soldes migratoires relatifs

Il est opportun de relativiser les bilans comme cela a été fait pour les flux. A cet effet ont été calculés des "indices de déséquilibre" permettant de savoir si deux soldes de même

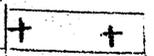
Carte 2 : BILANS MIGRATOIRES



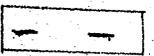
fort excédent migratoire



fort déficit migratoire



échanges migratoires équilibrés (légèrement excédentaires)



échanges migratoires équilibrés (légèrement déficitaires)

signe et de même ordre de grandeur résultent de flux identiques ou non et si deux bilans apparemment différents découlent ou non de flux eux aussi différents. La 5e colonne du tableau 24, fait état de ces indices de déséquilibre ainsi calculés pour chaque région :

$$\frac{\text{valeur absolue du solde migratoire}}{\text{migrants bourguignons de la région}} \times 100$$

soit le rapport :

$$\frac{(\text{IMMIgrants} - \text{EMIGrants}) \text{ bourguignons de la région}}{(\text{IMMIgrants} + \text{EMIGrants}) \text{ bourguignons de la région}} \times 100$$

Au niveau global de l'ensemble des migrations bourguignonnes, l'indice de déséquilibre est faible (il approche 1,5 %).

Si cependant, on descend au niveau des régions, on relève des différences profondes.

- Du côté des soldes migratoires positifs, le déséquilibre le plus frappant est celui des échanges entre la Bourgogne et la région du Nord, l'indice de déséquilibre dépasse 30 % : c'est l'indice de très loin le plus élevé tant des soldes positifs que des soldes négatifs. On trouve ensuite la Champagne, la Lorraine et ... le Limousin, la région parisienne arrive bien après (avec un indice de 5,1 %).

- Du côté des bilans négatifs, c'est la région Provence-Côte d'Azur-Corse qui vient en tête avec un indice de déséquilibre de 25 %, viennent ensuite l'Alsace, la région Rhône-Alpes et le Languedoc.

Tableau 24 : Les bilans migratoires régionaux

Régions	1. IMMigrants		2. EMigrants		3. Solde	4. Mi-grants 1a + 2a	(1)
	a. Effectifs	b. %	a. Effectifs	b. %			Indice de désé- quilibre
Région parisienne	34 388	31,5	31 064	27,7	+ 3 324	65 452	5,1
Champagne	7 616	7,0	5 148	4,6	+ 2 468	12 760	19,3
Picardie	2 104	1,9	1 944	1,7	+ 160	4 048	4,0
Haute-Normandie	1 160	1,1	1 304	1,2	- 144	2 464	5,8
Centre	7 148	6,5	7 904	7,0	- 756	15 052	5,0
Nord	3 632	3,3	1 936	1,7	+ 1 696	5 568	30,5
Lorraine	4 624	4,2	3 256	2,9	+ 1 368	7 880	17,4
Alsace	1 292	1,2	1 872	1,7	- 580	3 164	18,3
Franche-Comté	9 852	9,0	10 648	9,5	- 796	20 500	3,9
Basse-Normandie	1 052	1,0	880	0,8	+ 172	1 932	8,6
Pays de la Loire	2 016	1,8	1 572	1,4	+ 444	3 588	12,4
Bretagne	1 428	1,3	1 600	1,4	- 172	3 028	5,7
Limousin	868	0,8	660	0,6	+ 208	1 528	13,6
Auvergne	5 520	5,1	5 304	4,7	+ 216	10 824	2,0
Poitou	1 244	1,1	1 464	1,3	- 220	2 708	8,1
Aquitaine	1 808	1,7	2 304	2,1	- 496	4 112	12,1
Midi-Pyrénées	1 704	1,6	1 632	1,5	+ 72	3 336	2,2
Rhône-Alpes	15 804	14,5	22 540	20,1	- 6 736	38 344	17,6
Languedoc	1 816	1,7	2 368	2,1	- 552	4 184	13,2
Provence-Côte d'Azur	4 036	3,7	6 704	6,0	- 2 668	10 740	24,8
Total	109 108	100,0	112 104	100,0	- 2 996	221 212	1,4

$$(1) \quad 5 = \frac{3}{4} \times 100$$

Ce sont donc encore de nouvelles régions qui sont mises en lumière par la considération de ce nouvel indice de migrations. La Franche-Comté, le Centre et l'Auvergne dont on avait souligné l'importance des flux migratoires se trouvent être en fait proches de l'équilibre migratoire quant on relativise leurs soldes d'échanges.

c) Flux et régions dominantes

Peut-on, en première approximation, déceler dans l'ensemble des liaisons du réseau de migrations régionales tissé autour de la Bourgogne, des zones nettement attractives, d'autres à caractère plutôt répulsif ?

Il n'est pas aisé, avec le volume des données présentées jusqu'ici de juger de façon définitive comment se hiérarchisent les régions françaises d'après leur comportement migratoire avec la Bourgogne.

Il est cependant possible d'envisager le type suivant d'approche.

1. Les flux dominants

On pourrait ainsi parler de flux dominants entre deux régions R_i et R_j (ici en l'occurrence, R_i serait la Bourgogne que l'on pourrait noter R_B) sans que l'on sépare immigrants et émigrants à la condition que ces flux représentent pour chacune d'elles une proportion minimum de leurs migrations régionales totales respectives. La condition se décompose alors en deux contraintes :

Si l'on appelle f_{Bj} les migrations entre la Bourgogne et la région j , F_B les migrations bourguignonnes totales, F_j les migrations régionales totales de la région j , les deux contraintes s'écrivent :

$$(1) r_1 = \frac{f_{Bj}}{F_B} \times 100 > A$$

$$(2) r_2 = \frac{f_{Bj}}{F_j} \times 100 > A'$$

Les bornes inférieures A et A' sont choisies de façon à ce que les flux retenus soient significativement importants.

Les ordres de grandeur des proportions ne sont pas toujours comparables, rien n'oblige donc à retenir des valeurs égales pour A et A'.

Le choix des valeurs des bornes peut être fait d'une façon très empirique : on peut par exemple définir dans les migrations bourguignonnes, des bornes $A = A' = 4 \%$, telles que sept et six régions sont, pour chaque contrainte respective retenues.

La double relativisation des flux migratoires qui constitue la double contrainte conduit à considérer comme flux dominants, ceux qui existent entre la Bourgogne et la Franche-Comté la Région Rhône-Alpes, l'Auvergne, la Champagne, la région parisienne et le Centre.

2. Les pôles dominants

Il ne suffit pas de connaître quels sont les axes de migrations intenses, on peut essayer aussi d'orienter ces axes : pour cela, considérer non plus les flux globaux, mais les "rapports de force" IMMigrants / EMigrants.

Deux critères supplémentaires sont alors à envisager.

- Le solde absolu des migrations entre la Bourgogne et la région j ,
soit $r_3 = |S_{Bj}|$

- Le solde migratoire rapporté aux flux migratoires, c'est-à-dire l'indice de déséquilibre que l'on note alors :

$$r_4 = \frac{|S_{Bj}|}{f_{Bj}} \times 100$$

Comme précédemment, des seuils B et B' doivent être choisis, tels que :

$$(3) \quad r_3 = \left| \frac{S_{Bj}}{f_{Bj}} \right| > B$$

$$(4) \quad r_4 = \frac{S_{Bj}}{f_{Bj}} > B'$$

Ce sont avant tout des cas d'espèces qui président aux choix de ces seuils, la méthode est ici encore purement ordinale. Le seuil des bilans migratoires absolus significatifs peut par exemple, être fixé ici à $B = 1\ 000$, ce qui revient à conserver six régions.

Quant aux indices de déséquilibre, une limite inférieure $B' = 15\ %$ aboutit à ne retenir que des flux migratoires très différenciés (au nombre de 6 également) par rapport à l'ensemble des migrations.

C'est la confrontation des quatre indices r_1, r_2, r_3, r_4 , qui doit nous permettre de tenter une classification des régions françaises par rapport à la Bourgogne, en regard de leurs échanges de population avec cette région.

On peut considérer qu'il y a des flux dominants entre la Bourgogne (B) et une région j quand les indices r_1 et r_2 sont supérieurs aux bornes A et A', c'est-à-dire quand ils sont significativement importants pour chacune des deux régions concernées.

On peut estimer, d'autre part, qu'une région est "migratoirement" dominée ou dominante quand l'indice r_4 de déséquilibre est significatif ($r_4 > B'$) et qu'un des trois autres indices (r_1, r_2 ou r_3) est supérieur à la borne correspondante (A, A' ou B)

Tableau 25 : Flux migratoires dominants

	r_1	r_2	r_3	r_4
1	Rég. parisienne	Franche-Comté	Rhône.-Alpes (-)	Nord (+)
2	Rhône-Alpes	Rhône-Alpes	Rég. paris. (+)	Prov. C.d'A. (-)
3	Franche-Comté	Auvergne	Prov. Cd'A (-)	Champagne (+)
4	Centre	Champagne	Champagne (+)	Alsace (-)
5	Champagne	Rég. parisienne	Nord (+)	Rhône-Alpes (-)
6	Auvergne	Centre	Lorraine (+)	Lorraine (+)
7	Provence C.d'A.	-	-	-

Le tableau 25 fait figurer, par ordre décroissant, les régions pour lesquelles les quatre critères sont significatifs. (Les signes (+) dans les colonnes r_3 et r_4 représentent des soldes positifs, et les signes (-) des soldes négatifs).

Tableau 26 : Dominations migratoires

Régions	Critères				a	b
Région parisienne	r_1	r_2	r_3 (+)		F	
Rhône-Alpes	r_1	r_2	r_3 (-)	r_4 (-)	F	d
Franche-Comté	r_1	r_2			F	
Centre	r_1	r_2			F	
Champagne	r_1	r_2	r_3 (+)	r_4 (+)	F	D
Auvergne	r_1	r_2			F	
Provence-Côte d'A.	r_1		r_3 (-)	r_4 (-)		d
Nord			r_3 (+)	r_4 (+)		D
Lorraine			r_3 (+)	r_4 (+)		D
Alsace				r_4 (-)		

Le tableau 26 n'est qu'une transcription du tableau 25 et permet une lecture plus claire.

Pour chaque région figurant au précédent tableau, sont recensés les critères satisfaisant aux contraintes ; dans la colonne a, un F repère l'existence de flux dominants ; dans la colonne b, un d correspond à une "domination migratoire" sur la Bourgogne, un D représente une "domination migratoire" de la Bourgogne ; ces trois caractères sont déterminés comme cela a été décrit.

Ils conduisent aux résultats suivants :

- 4 régions ont entretenu des échanges migratoires "dominants" avec la Bourgogne, sans qu'ils aboutissent à une domination de l'un ou l'autre des partenaires des échanges : la Région parisienne, la Franche-Comté, le Centre et l'Auvergne.

- une région a un pouvoir attractif déterminant sur la Bourgogne, mais les flux migratoires ne sont pas pour elle significativement importants : il s'agit de la région Provence-Côte d'Azur-Corse.

- 2 régions ayant avec la Bourgogne des échanges migratoires relativement modestes, sont néanmoins "dominées" par la Bourgogne au terme de ces échanges, ce sont le Nord et la Lorraine.

- enfin, pour deux régions, il y a en même temps des flux migratoires dominants et un pôle migratoire dominant (les quatre critères répondent aux conditions). Ce sont la région Rhône-Alpes et la Champagne. Mais le sens de la domination est différent ; en ce qui concerne la Champagne, cette région est en situation "d'infériorité" vis-à-vis de la Bourgogne qui est elle-même très fortement attirée par la région Rhône-Alpes.

x

x x

Cet essai empirique et schématique de classification confirme que c'est dans les régions de l'Est de la France que s'écoulent les flux migratoires bourguignons les plus volumineux. (85 % de ces flux transitent à l'intérieur de la ligne Abbeville-Bourges-Sète).

Il se confirme également que l'amont des flux migratoires bourguignons est localisé dans un ensemble septentrional à la Bourgogne (où l'on trouve trois régions "dominées" par elle) et que leur aval se situe plutôt au sud de la Bourgogne (deux régions "dominant" la Bourgogne, les régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur lui sont méridionales).

Ainsi naît l'idée que les mouvements migratoires régionaux constituent un glissement de population du Nord au Sud de la France de l'Est et que la Bourgogne est un relais dans le cours de ce mouvement qui affecte la moitié du territoire français.

Un autre phénomène donne à penser que ce relais que serait la Bourgogne constitue un provisoire, somme toute, assez durable, car si 23 % seulement des IMMigrants bourguignons sont de naissance bourguignonne, c'est la moitié des EMigrants qui ont leur origine dans cette région.

Pour donner une forme plus consistante à ces indications générales, il devient à présent nécessaire d'isoler et d'individualiser les régions avec lesquelles la Bourgogne entretient des liens privilégiés.

SECTION II : LA "REGIONALISATION" DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES

Il va de soi que seules les régions liées à la Bourgogne par des liens migratoires significatifs feront l'objet d'un examen détaillé ; c'est ainsi que seront étudiés des régions ou des groupes de régions situés dans la partie Est de la France, et que les régions de l'Ouest seront rassemblées dans un agrégat unique.

L'étude va porter successivement sur :

- le groupe des régions du Nord-Est
- le groupe Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur
- la région parisienne
- la Franche-Comté
- le groupe Centre-Auvergne
- et, enfin, les régions de la moitié Ouest de la France.

Pour chacun de ces groupes une fiche signalétique condense les principales caractéristiques qui s'attachent aux flux migratoires bourguignons correspondants.

Elles sont ou non regroupées selon leur voisinage géographique et leur similitude de "comportement migratoire".

Un schéma commun d'étude sera suivi pour tous les groupes des régions étudiées : d'abord les traits d'ensemble du groupe, puis le détail par région, qui comprendra une comparaison de la situation migratoire entre la période intercensitaire précédente et la période actuelle, un rappel des parts relatives des flux migratoires dans les migrations bourguignonnes et régionales, l'établissement des bilans absolus et relatifs, la "départementalisation" des flux quand elle s'avèrera intéressante, les proportions de migrants nés dans les régions

Tableau 27 : Les régions de naissance des IMMIGRANTS bourguignons

i	Régions	1. X ai	Effectifs		%	
			2. X ain _i	3. X ain _B	X ain _i	X ain _B
1	Région parisienne	34 388	17 500	7 624	50,9	22,2
2	Champagne	7 612	4 392	1 684	57,7	22,1
3	Picardie	2 104	972	316	46,2	15,0
4	Haute-Normandie	1 160	496	260	42,8	22,4
5	Centre	7 148	3 300	1 900	46,2	26,5
6	Nord	3 632	2 124	592	58,5	16,3
7	Lorraine	4 624	2 336	916	50,5	19,8
8	Alsace	1 292	440	276	34,1	21,4
9	Franche-Comté	9 852	5 524	2 612	56,1	26,5
10	Basse-Normandie	1 052	472	188	44,9	17,9
11	Pays de la Loire	2 016	996	284	49,4	14,1
12	Bretagne	1 428	828	180	58,0	12,6
13	Limousin	868	496	116	57,1	13,4
14	Auvergne	5 520	3 068	1 312	55,6	23,8
15	Poitou	1 244	572	176	46,0	14,1
16	Aquitaine	1 808	752	300	41,6	16,6
17	Midi-Pyrénées	1 704	852	312	50,0	18,3
19	Rhône-Alpes	15 804	7 660	4 840	48,5	30,6
20	Languedoc	1 816	828	288	45,6	15,9
21	Provence-Côte d'Azur	4 036	1 224	896	30,3	22,2
22	Total	109 108	54 832	25 072	50,3	23,0

X ai : immigrants bourguignons venus de la région i

X ain_i : immigrants bourguignons venus de la région i et y étant nés

X ain_B : immigrants bourguignons venus de la région i et nés en Bourgogne

d'accueil et de départ (1) et enfin -last but not least- les comparaisons des flux régionaux de diplômés.

§ 2 - Le groupe des régions du Nord-Est : la Lorraine, le Nord, la Champagne, l'Alsace

L'Alsace présente certains caractères originaux par rapport aux autres régions du même groupe, ce qui conduira parfois à des examens un peu à part.

I - L'évolution des échanges entre la Bourgogne et le groupe du Nord-Est

- Plus de 13 % des migrations bourguignonnes sont passées par les régions de ce groupe qui a ainsi gardé sensiblement la même part dans ces migrations qu'au cours de la période 1954-1962. Etant donnée, l'augmentation générale de la mobilité en Bourgogne, cela revient dans le cas particulier, à un accroissement du nombre de migrants annuels ; en effet, les migrants bourguignons de ce groupe de régions étaient 4 200 par an entre 1954 et 1962, ils sont passés à 4 900 au cours de la période suivante.

Le gonflement des volumes migratoires s'est d'ailleurs accompagné d'un changement de structure interne : car en réalité il est entièrement imputable à l'augmentation des seuls IMMigrants ; lors de la première période, les soldes étaient négatifs (2) pour la Lorraine et l'Alsace, alors qu'entre 1962 et 1968, seule l'Alsace restait bénéficiaire de ces échanges avec la Bourgogne ; en somme, alors que les migrations entre la Bourgogne et le groupe du Nord-Est étaient annuellement équilibrées, un solde annuel très nettement positif apparaît au cours de la période 1962-1968, où le déséquilibre est mesuré par un indice de 22 % pour l'ensemble du groupe, Alsace exclue.

- Les IMMigrants bourguignons venus de la Lorraine, de la Champagne et de l'Alsace sont au nombre de 13 530, alors que 11 160 IMMigrants bourguignons sont nés dans ces régions.

(1) voir à ce sujet le tableau 27

(2) du point de vue bourguignon

Tableau 28 : Groupe n° 1 : Champagne, Nord, Lorraine, Alsace

(I)

	a. Champagne Nord, Lorraine	b. Alsace	c = a + b
1. Population moyenne (1962-1968)	7 293 000	1 363 200	8 656 200
2. Migrations régionales to- tales (1962-1968)	711 000	123 520	834 520
3. Migrations bourguignonnes (1962-1968)	26 208	3 164	29 372

(II)

(III)

	a	b	c		a	b	c
4. Taux de mobi- lité = $\frac{2 \times 100}{1}$	9,7	9,1	9,6	7. IMMigrants bourguignons	15 872	1 292	17 164
5. Part des migra- tions bourgign. dans les migr. totales du groupe n° 1 = $\frac{3 \times 100}{2}$	3,7	2,6	3,5	8. EMigrants bourguignons	10 340	1 872	12 212
6. Part du groupe n° 1 dans les mi- grations bourg. totales	11,8	1,4	13,2	9. Solde migratoire	+5 532	- 580	+4 952
				10. Indice de déséquilibre (%) $\frac{9 \times 100}{3}$	21,1	18,3	16,9

(IV)

diplômes flux	11. Diplômes de EG				12. Diplômes de FPT			13. Total
	BEPC	BAC	SUP	Total EG	CAP	Autres FPT	Total FPT	EG + FPT
a								
IMMIgr.	1 288	896	820	3 004	1 280	1 404	2 684	5 688
EMIGr.	904	604	600	2 108	920	888	1 808	3 916
Solde	+ 384	+ 292	+ 220	+ 896	+ 360	+ 516	+ 876	1 772
b								
IMMIgr.	188	96	88	372	148	140	288	660
EMIGr.	216	160	160	536	208	216	424	960
Solde	- 28	- 64	- 72	- 164	- 60	- 76	- 136	- 300
c								
IMMIgr.	1 476	992	908	3 376	1 428	1 544	2 972	6 348
EMIGr.	1 120	764	760	2 644	1 128	1 104	2 232	4 876
Solde	+ 356	+ 228	+ 148	+ 732	+ 300	+ 440	+ 740	+ 1 472

Mais parmi les 13 530 personnes ayant quitté ces régions pour la Bourgogne, 53 % étaient originaires de ces mêmes régions, 20 % étaient nées en Bourgogne.

Dans le Nord, la situation est particulière car la Bourgogne a reçu plus d'IMMIgrants (venus de toute la France) nés dans le Nord, que d'IMMIgrants dont la résidence en 1962 était cette région ; comme d'autre part, près de 60 % des IMMIgrants venus du Nord y ont aussi vu le jour, on peut en déduire que :

- les personnes originaires du Nord, une fois cette région quittée, gardent leur mobilité (ils ont migré au moins deux fois depuis leur naissance)
- les personnes venues du Nord (en Bourgogne) sont dans leur majorité des gens qui y sont nés, qui partent définitivement mais resteront sans doute provisoirement dans leur première région d'accueil.

II - L'individualisation des régions d'échanges

- Les flux les plus intenses d'échanges sont ceux qui relient la Bourgogne à la Champagne (seule région du groupe limitrophe à la Bourgogne), les plus modestes sont ceux qui transitent par le Nord.

Ces deux régions sont également celles où les décalages entre les flux sont les plus accusés : rappelons-nous qu'elles avaient toutes deux été classées dans les régions "dominées" (tableau 26)(1).

Il faut remarquer le rôle particulièrement important dans cette région limitrophe de la Bourgogne des départements eux-mêmes adjacents aux départements bourguignons. Plus de 76 % des IMMIgrants bourguignons venus de la Champagne sont en fait originaires des seuls départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

Les chiffres illustrent bien le caractère essentiel de la distance dans l'intensité des échanges : se déplacer du

(1) notons aussi que ces 3 régions sont en situation d'EMigration nette vis-à-vis du reste des autres régions françaises

sud de la Haute-Marne au Nord de la Côte d'Or n'est pas un évènement plus extraordinaire qu'aller de l'Ouest de l'Yonne à l'Est de la Côte d'Or ; les migrations régionales renferment des types de mouvements bien différents quand elles concernent deux régions voisines.

- Le Nord connaît des migrations régionales totales relativement modestes, mais il a subi aussi l'EMigration nette de 80 000 personnes entre 1962 et 1968. La Bourgogne a été l'une des régions bénéficiaires de ce mouvement, mais son pouvoir d'attraction n'a pas été décisif : assez lointaine du Nord, elle se situe à une latitude moyenne et ne justifie pas pleinement l'établissement de personnes qui se déplacent pour des raisons climatologiques souvent essentielles.

- Si la Bourgogne tire avantage de ses liens migratoires avec la Lorraine, elle ne semble pas non plus exercer une influence sur cette région plus réelle que les régions voisines : l'indice de déséquilibre est semblable à l'indice global lorrain.

C'est donc bien la Champagne qui semble la plus défavorisée par les migrations bourguignonnes.

- L'Alsace, quant à elle, a, nous l'avons dit, une position originale, voire paradoxale au sein des régions du Nord-Est.

D'une part, le "trafic" migratoire Bourgogne-Alsace est fort réduit (il atteint succinctement 3 200 personnes), et d'autre part, il se solde au détriment de la Bourgogne.

Replaçons ces mouvements dans l'ensemble des migrations alsaciennes : celles-ci concernaient 22 000 individus par an entre 1954 et 1962, et ne portaient plus que sur un effectif annuel de 20 500 au cours de la période suivante mais restaient assez largement positives; l'Alsace a donc connu un affaïssement de ses échanges

migratoires totaux ; cependant, les liens de cette région avec la Bourgogne n'ont pas suivi ce mouvement, car s'ils intéressaient 410 personnes par an entre 1952 et 1962, ce sont 540 personnes par an qui sont passées d'une région à l'autre entre 1962 et 1968. Mais en même temps l'avantage alsacien s'est renforcé contre la Bourgogne, et l'indice de déséquilibre est passé de 12 à 18 %.

Somme toute assez éloignées, l'Alsace et la Bourgogne ne sont pas unies par des liens migratoires très denses, elles n'ont l'une sur l'autre ni une grande influence ni une grande attraction.

La position particulière de l'Alsace, région excentrique et frontalière, aux traditions originales, se traduit par un comportement migratoire différent de celui des régions avoisinantes, et en premier lieu, par un phénomène migratoire peu considérable ; de plus cette originalité confère à l'Alsace une vocation d'IMMIGRATION ; dans les échanges entre les deux régions, ses caractères propres font que l'Alsace peut être une destination en soi pour les éventuels migrants venus d'autres régions comme la Bourgogne, alors que l'alsacien qui est "déraciné" n'a pas tellement de raisons de venir s'établir plus en Bourgogne qu'en Champagne ou dans le Centre.

III - Les échanges de diplômés

Le tableau (IV) de la plaquette récapitulative du groupe 1 de régions étudiées distingue les mouvements qui ont eu lieu avec l'Alsace de ceux qui ont lié les 3 autres régions à la Bourgogne.

Les chiffres qui représentent les flux de diplômés entre la Bourgogne et l'Alsace sont trop faibles pour être interprétés ; on peut simplement noter que les diplômés sont tous l'objet d'une EMIGRATION nette.

Quant aux soldes correspondant aux trois autres régions, ils sont significativement et systématiquement positifs ; la Bourgogne a pu, entre 1962 et 1968, compter sur l'apport net de 900 diplômés de l'EG et d'un nombre égal de diplômés de la FPT. Ce mouvement a sa source en très grande partie dans les deux régions de la Lorraine et de la Champagne surtout, ce qui accentue pour ces deux régions la gravité de leur situation.

Il serait impropre de parler de front uni en voulant ainsi stigmatiser le comportement soit-disant commun des quatre régions composant le premier groupe étudié : l'une d'elles, le Nord, agrandit les proportions et les déséquilibres, accentue les faits saillants de la ligne moyenne du groupe alors qu'une autre, l'Alsace, a un comportement plutôt rebelle, compensé par des faibles volumes migratoires mis en jeu. On arrive ainsi à une situation globale avantageuse pour la Bourgogne qui bénéficie d'une IMMIGRATION nombreuse et de qualité. Il semble bien en tout cas que cette IMMIGRATION, quand elle trouve son origine en Lorraine et dans le Nord, ne soit pas suscitée par la Bourgogne en particulier, ou "aspirée" par elle : notre région n'a sans doute que le mérite d'être située sur le chemin des EMIGRATIONS en provenance du Nord de la France, et elle a sa part de bénéfice dans ce mouvement dont elle ne subit peut être que les heureuses conséquences. Dans le cas de la Champagne, des éléments supplémentaires entrent en jeu (proximité, affinités particulières, structures économiques assez comparables) qui font de la Bourgogne une étape sinon un but pour les personnes décidées à quitter cette région.

§ 2 - Le groupe Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur-Corse

Ce sont des flux bien différents de ceux qui ont été précédemment étudiés que ceux qui transitent entre la Bourgogne et les deux régions de ce deuxième groupe ; bien des traits leur confèrent un aspect antithétique des échanges avec les régions du Nord de la France.

I - L'évolution des échanges entre la Bourgogne et les régions du Sud-Est français

- Ce sont deux régions "géantes" qui nous occupent à présent ; respectivement les deuxième et quatrième régions françaises par leur population en 1968, elles sont caractérisées toutes deux par une forte mobilité absolue et relative ; cette mobilité aboutit d'ailleurs pour les deux régions à une IMMIGRATION nette fort imposante (autour de + 70 000 personnes pour chaque région au terme des échanges entre 1962 et 1968) qui n'a pas son pareil parmi les autres régions françaises (si ce n'est la région parisienne).

Déjà volumineux au cours de la période 1954-1962, les flux migratoires entre la Bourgogne et ces deux régions se sont encore gonflés lors de la période suivante (6 800 migrants annuels et 8 200, respectivement), pour constituer près du quart de l'ensemble des migrations bourguignonnes entre 1962 et 1968.

La situation fortement déficitaire de la première période s'est perpétuée mais elle n'a pas subi de nouvelle détérioration (soldes annuels respectifs : - 1 600 et - 1 560).

Les EMIGRANTS bourguignons vers la Provence-Côte d'Azur (au nombre de 2 700 entre 1962 et 1968) ne présentent pas d'un poids bien lourd dans l'afflux énorme qui se dirige sur cette région ; par contre, les 9 400 bourguignons qui ont quitté leur région

Tableau 29 : Groupe n° 2 : Provence Côte d'Azur -Corse et Rhône-Alpes

(I)

	a. Rhône-Alpes	b. Provence-Côte d'Azur-Corse	c = a + b
1. Population moyenne (1962-1968)	4 246 200	3 238 100	7 484 300
2. Migrations régionales totales (1962-1968)	434 180	497 620	931 800
3. Migrations bourguignonnes (1962-1968)	38 344	10 740	49 084

(II)

(III)

	a	b	c		a	b	c
4. Taux de mobilité = $\frac{2 \times 100}{1}$	10,2	15,4	12,4	7. IMMigrants bourguignons	15 804	4 036	19 840
5. Part des migrations bourguign. dans les migrat. totales du groupe n° 2 = $\frac{3 \times 100}{2}$	8,8	2,2	5,3	8. EMigrants bourguignons	22 540	6 704	29 244
6. Part du groupe n° 2 dans les migrations bourg. totales	17,3	4,9	22,2	9. Solde migratoire	-6 736	-2 668	-9 404
				10. Indice de déséquilibre (%) = $\frac{-9 \times 100}{3}$	17,6	24,8	19,2

(IV)

flux	11. Diplômes de EG				12. Diplômes de FPT			13. Total	
	BEPC	BAC	SUP	Total EG	CAP	Autres FPT	Total FPT	EG + FPT	
a	IMMIgr.	1 328	824	920	3 072	1 368	1 528	2 896	5 968
	EMIgr.	1 916	1 236	1 060	4 212	2 380	2 108	4 488	8 700
	Solde	- 588	- 412	- 140	-1 040	-1 012	- 580	-1 592	-2 732
b	IMMIgr.	432	320	280	1 032	260	432	692	1 724
	EMIgr.	636	348	268	1 252	596	644	1 240	2 492
	Solde	- 204	- 28	+ 12	- 220	- 336	- 212	- 548	- 768
c	IMMIgr.	1 760	1 144	1 200	4 104	1 628	1 960	3 588	7 692
	EMIgr.	2 552	1 584	1 328	5 464	2 976	2 752	5 728	11 192
	Solde	- 792	- 440	- 128	-1 360	-1 348	- 792	-2 140	-3 500

pour l'ensemble Rhône-Alpes forment une "colonie" importante au sein des 60 000 migrants qui se sont fixés dans cette région.

II - L'individualisation des régions d'échanges

a) Les échanges bourguignons de population avec la région Rhône-Alpes occupent les 4/5 de ceux entretenus par la Bourgogne avec ce groupe, et plus de 17 % de l'ensemble des migrations bourguignonnes.

Le déséquilibre, né de ces échanges se produit à l'avantage de la région Rhône-Alpes et il est plus fort que la moyenne de ceux qui résultent des migrations totales de cette région (indice de déséquilibre : 17,6 %). Le phénomène fournit l'indication que l'ensemble géographique constitué autour des agglomérations de Lyon et de Grenoble, jouissant d'une situation très favorable et d'une puissance économique considérable, exerce un pouvoir d'attraction particulièrement effectif sur la région bourguignonne. voisine moins touchée par la croissance industrielle.

On peut faire une analogie entre la situation de la Bourgogne et celle de la Franche-Comté vis-à-vis de la région Rhône-Alpes : la part de cette région dans les migrations régionales des deux régions voisines est du même ordre (17 % environ) ; la Franche-Comté a connu des échanges deux fois moins élevés que ceux enregistrés par la Bourgogne, mais son déficit est également deux fois moins grand.

La Franche-Comté comme la Bourgogne sont des régions encore intermédiaires qui, dans les phénomènes migratoires, jouent un rôle qu'on pourrait comparer à celui d'une gare de triage : recevant en aval, des migrants venus du Nord de la France, elles en aiguillent une partie vers les régions plus méridionales, mais en même temps elles ne peuvent rivaliser avec l'influence et l'attraction de leur commune et puissante rivale.

- L'examen des mouvements migratoires au niveau départemental se révèle intéressant du fait que les deux régions sont limitrophes ; il conduit aux remarques suivantes :

- Le département de l'Ain a échangé avec la Bourgogne près de 8 000 personnes, mais ces échanges sont parfaitement équilibrés, ce qui trouve une part d'explication dans les influences concurrentes des villes situées de part et d'autre de la limite interrégionale, à savoir Bourg dans la région Rhône-Alpes, et Mâcon en Bourgogne.

- Les Bourguignons qui émigrent vers les sillons rhodaniens et alpins se dirigent pour la moitié vers le département du Rhône, un cinquième d'entre eux choisissent l'Isère, ce qui traduit en fait la force attractive propre des agglomérations lyonnaise et grenobloise.

b) La région Provence-Côte d'Azur-Corse a traditionnellement une vocation d'accueil qui ne se dément pas dans le temps ni dans ses rapports avec la région bourguignonne ; ces rapports constituent un flux trois fois moins dense que celui qui reliait la région Rhône-Alpes à la Bourgogne et représente 5 % du total des migrations de cette région.

Le déséquilibre des flux est quant à lui fort accentué puisque l'indice atteint 25 % (soit l'indice de déséquilibre le plus élevé des échanges entre la Bourgogne et les autres régions françaises, après celui, positif, des migrations avec le Nord).

Il est à noter que sur les 4 100 personnes qui sont venues en Bourgogne, de la région Provence-Côte d'Azur, seulement 30 % y sont nées. Cette proportion est la plus faible de toutes celles qui ont été calculées pour les autres régions. Ainsi, dans le groupe assez petit de personnes qui quittent la Provence pour monter vers le Nord du pays, la part des provençaux de naissance est très réduite ; la grosse majorité (les deux tiers) du groupe est composée de

personnes qui ont déjà changé de région entre leur naissance et le début de la période 1962-1968 et pour qui la Provence-Côte d'Azur n'a été qu'un lieu de passage plus ou moins provisoire.

III - Les échanges de diplômés

La région Rhône-Alpes a exercé un attrait particulier sur les Bourguignons en possession de diplômes: ils ont été au nombre de 3 500 à émigrer vers le sillon rhodanien et la France du Sud-Est.

Ce sont surtout des individus munis de diplômes de formation technique qui ont déserté la Bourgogne ; parmi eux on compte principalement des personnes ayant un CAP et se dirigeant vers la région Rhône-Alpes (- 1000).

La fuite de diplômés de l'EG est moins prononcée, elle touche particulièrement les bourguignons possédant un BEPC. Il faut remarquer que les échanges de diplômés de l'enseignement supérieur sont presque équilibrés.

L'exemple fourni par ce deuxième groupe de région éclaire parfaitement bien la structure qualitative de l'EMigration bourguignonne vers des régions jeunes (Grenoble) et dynamiques : c'est dans ces régions que des jeunes techniciens trouvent plus facilement un emploi ; le marché du travail y est beaucoup plus animé et plus différencié que dans des régions à économie tertiaire comme la Bourgogne ; ce ne sont donc pas à vrai dire des "cerveaux" qui quittent la Bourgogne, car ceux-ci peuvent y trouver -au moins provisoirement- un emploi, ce sont plutôt des jeunes à qualification professionnelle assez spécialisée qui sentent que leur avenir est dans une région plus industrialisée. Le symptôme n'en est que plus inquiétant.

§ 3 - La région parisienne

I - La place de la Bourgogne dans les migrations parisiennes

30 % des migrations bourguignonnes de français de moins de 65 ans sont passées par la région parisienne, ce qui représente un effectif total de 64 500 personnes.

Ces 64 500 migrants bourguignons sont relativement peu de chose sur les 1,37 8,000 migrants régionaux de la région parisienne. Si l'on compare les moyennes annuelles de ces migrations parisiennes totales entre les deux périodes intercensitaires connues, on constate qu'elles sont passées de 189 000 personnes entre 1954 et 1962 à 230 000 entre 1962 et 1968 ; mais il ne faut pas s'arrêter à ces chiffres globaux et la distinction des flux migratoires nous apprend que les IMMigrants parisiens ont peu augmenté, tandis que les départs de la région parisienne se sont très fortement accrus ; c'est ainsi que le solde migratoire annuel de la région parisienne qui atteignait + 43 000 après la première période, ne s'élevait qu'à + 13 500 au terme de la période 1962-1968. C'est ce qui fait dire à M. Bertrand : "l'équilibre des migrations Paris-province était considéré jusqu'ici comme une perspective utopique : on peut maintenant envisager avec réalisme qu'il puisse être atteint dans un avenir assez proche" (1).

En effet, à l'issue de la période 1954-1962 seule une région ne ressortait pas déficitaire de ses échanges migratoires avec la région parisienne : il s'agissait de la Provence-Côte d'Azur qui a toujours accueilli les migrants venus de toute la France ; les échanges avec la région Rhône-Alpes étaient de leur côté équilibrés.

En 1968, c'étaient 6 régions qui tiraient un avantage net de leurs migrations avec Paris et sa grande banlieue.

(1) BERTRAND (P.).- Le déséquilibre des migrations Paris-province s'atténue.

in : Economie et statistique, mars 1970

Tableau 30 : Groupe n° 3 : Région parisienne

(I)

1. Population moyenne (1962-1968)	9 050 400
2. Migrations régionales totales (1962-1968)	1 378 140
3. Migrants bourguignons (1962-1968)	65 452

(II)

(III)

4. Taux de mobilité	15,2	7. IMMigrants bourguignons	32 188
5. Part des migrations bourguignonnes dans les migrations parisiennes totales	4,7	8. EMigrants bourguignons	32 316
6. Part de la région parisienne dans les migrations bourguignonnes totales	29,6	9. Solde migratoire	- 128
		10. Indice de déséquilibre (%) $\frac{9 \times 100}{3}$	0,01

(IV)

	Diplômes de EG				Diplômes de FPT			13. Total
	BEPC	BAC	SUP	Total EG	CAP	Autres FPT	Total FPT	EG + FPT
IMMIgr.	2 816	1 232	1 588	5 636	2 288	2 916	5 204	10 840
EMIgr.	3 328	1 940	1 856	7 124	3 640	3 704	7 344	14 468
Solde	- 512	- 708	- 268	-1 488	-1 352	- 788	-2 140	- 3 628

La région parisienne voit ainsi se rétrécir son pouvoir attractif autrefois prédominant.

II - Les échanges entre les deux régions

a) A l'issue de la période 1954-1962, la région parisienne qui avait échangé annuellement 11 300 personnes, avec la Bourgogne recevait l'IMMIgration nette annuelle de 700 bourguignons.

La physionomie des échanges entre les deux régions n'est plus la même à la fin de la période suivante, car si les flux totaux se sont stabilisés (10 700 personnes par an), ils se soldent par un équilibre remarquable (1).

Des chiffres de dernière heure reçus de l'Institut national des Statistiques nous apprennent qu'à ces 10 700 migrants annuels s'ajoutent 1 500 personnes de plus de 65 ans qui ont transité entre les deux régions.

Si l'on tient compte ainsi du total des migrants on arrive :

- à un accroissement des échanges,
- à un renversement du sens du déséquilibre qui passe à l'avantage de la Bourgogne par le seul fait des parisiens de plus de 65 ans qui sont venus se retirer dans la province voisine (5 700 personnes en solde net).

Il reste que, même sans tenir compte de ce retour en province des retraités, Paris n'exerce plus une attraction irréversible sur la Bourgogne, et que si les mouvements gardent toute leur

(1) Les chiffres d'IMMIgrants (et d'EMIgrants dans une plus faible mesure) qui figurent sur les tableaux 23, 24 sont des chiffres bruts qui ont été rectifiés sur la plaquette régionale récapitulative. En effet, dans les IMMIgrants venus de la région parisienne sont comptés 2 200 IMMIgrants dont la provenance est en fait soit inconnue, soit erronée (et respectivement 1 200 EMIgrants). On est ainsi conduit aux chiffres définitifs suivants : 32 188 IMMIgrants et 32 316 EMIgrants.

ampleur entre les deux régions, ils présentent un caractère de réciprocité bilatérale sans domination d'une part ou d'une autre.

b) Mais si l'on se penche sur les échanges des seuls diplômés, alors la perspective change brusquement avec le sens des bilans...

C'est en effet, une évasion nette de 3 600 diplômés hors de Bourgogne que l'on découvre derrière le rassurant équilibre global évoqué.

Les personnes munies d'un diplôme de FPT sont particulièrement nombreuses à avoir pris le chemin de la capitale puisque la Bourgogne a perdu au bilan 2 100 diplômés de cette filière. Le phénomène illustre bien l'importance de l'élément qualitatif des migrations et montre comment, au sein de flux migratoires globaux, s'écoulent des flux "secondaires" porteurs de capital humain, et qui peuvent aller à contre-courant des premiers.

Si la région parisienne a perdu de son influence décisive sur les populations des régions qui l'entourent, elle garde en revanche un attrait important sur la partie qualifiée de ces populations qui trouve dans la vie et l'activité parisiennes un champ plus efficace à leur épanouissement professionnel (1).

(1) Il faut à cette étape de notre étude remarquer combien serait précieuse la connaissance des caractéristiques socio-économiques des migrants par région, et combien il serait utile d'avoir des renseignements sur la fréquence des déplacements régionaux, pour approfondir les comportements migratoires des diverses catégories de main d'oeuvre vis-à-vis d'un ensemble comme la région parisienne.

§ 4 - La Franche-Comté

a) Avant dernière région française (devant le Limousin) pour sa population (à peine un million d'habitants en 1968), à la même place pour le volume total absolu de ses migrations (122 000 migrants entre 1962 et 1968), la Franche-Comté surgit au 3^e rang pour le volume absolu de ses échanges avec la Bourgogne qui a porté sur plus de 20 000 personnes.

Les migrations franc-comtoises totales se sont intensifiées au cours de la période 1962-1968, par rapport à la période précédente (20 300 migrants par an contre 16 400), mais ce développement s'est réalisé au détriment de la région et le solde annuel moyen proche de l'équilibre en 1962, est de l'ordre de - 550 en 1968.

b) Globalement, la Franche-Comté est la région française où les migrants bourguignons occupent dans les échanges totaux d'une autre région, la plus grande place (16,8 %) ; même les flux de population avec la région parisienne ont été plus faibles (ils représentaient 15,1 %) des migrations franc-comtoises.

Ainsi la Bourgogne est le partenaire privilégié de la Franche-Comté ; mais il faut à présent se pencher sur le sens des flux : en effet ce sont les EMigrations bourguignonnes à destination de la Franche-Comté qui se sont accrues entre les deux périodes intercensitaires, faisant de la Bourgogne la première région française, d'EMigration vers la Franche-Comté devant la Lorraine ; mais en même temps, la part relative de la Bourgogne (comme celle de la région parisienne et de la Lorraine) en tant ^{que} région d'accueil des EMigrants franc-comtois a régressé, et ceci au profit de la région Rhône-Alpes qui est devenu la terre promise des franc-comtois émigrés.

De ces mouvements et de leurs bouleversements, il ressort un déficit bourguignon net de 800 personnes en 1968 correspondant à un déséquilibre relatif assez faible.

Tableau 31 : Groupe n° 4 : Franche-Comté

(I)

1. Population moyenne (1962-1968)	968 400
2. Migrations régionales totales (1962-1968)	121 920
3. Migrants bourguignons (1962-1968)	20 500

(II)

4. Taux de mobilité = $\frac{2 \times 100}{1}$	12,6
5. Part des migrations bourguignonnes dans les migrations franc-comtoises totales = $\frac{3 \times 100}{2}$	16,8
6. Part des migrations franc-comtoises dans les migrations bourguignonnes totales	9,3

(III)

7. IMMigrants bourguignons	9 852
8. EMigrants bourguignons	10 648
9. Solde migratoire	- 796
10. Indice de déséquilibre = $\frac{9 \times 100}{3}$	3,9

(IV)

	11. Diplômes de EG				13. Diplômes de FPT			13. Total
	BEPC	BAC	SUP	Total EG	CAP	Autres FPT	Total FPT	EG + FPT
IMMIgr.	816	740	460	2 016	976	880	1 856	3 872
EMIgr.	732	368	292	1 392	1 084	760	1 844	3 236
Solde	+ 84	+ 372	+ 168	+ 624	- 108	+ 120	+ 12	+ 636

c) Au niveau départemental, c'est le Jura qui accueille la moitié des EMigrants bourguignons à destination de la Franche-Comté et qui envoie la moitié des franc-comtois qui s'établissent en Bourgogne.

d) Les mouvements de diplômés entre les deux régions n'agissent pas d'une façon très claire, aucun bilan décisif, ne s'en détache. Globalement, ils se réduisent à une faible IMMIGRATION bourguignonne^{nette}. Le développement de l'Université bizontine et le détachement progressif de la Franche-Comté de la tutelle bourguignonne, joints à la force industrielle du Nord-Est de cette région, se traduit ainsi par le déclin de l'attraction que pouvait exercer la Bourgogne quelques années plus tôt.

On sait d'autre part que la quasi-totalité des migrants qui sont passés de Bourgogne en Franche-Comté et vice versa sont des personnes de moins de 65 ans, c'est-à-dire qu'ils sont pour la plupart des actifs.

De ces échanges de population entre deux régions traditionnellement très solidaires, il ne ressort donc pas une influence dominante de l'une ou de l'autre, mais des attractions bilatérales où la Bourgogne semble perdre un peu de terrain. Toutes deux des étapes sur le chemin qui va au Sud-Est français, elles rivalisent indirectement pour s'attirer les EMigrants venus du Nord de la France, mais sont toutes deux autant influencées par leur commune voisine, la région Rhône-Alpes.

§ 5 - Le groupe des régions du Centre et de l'Auvergne

I - L'évolution des échanges

Ces deux régions limitrophes de la Bourgogne sont les pôles de flux importants ayant drainé 26 000 personnes entre 1962 et 1968.

Les flux n'ont d'ailleurs pas donné naissance à de bien graves déséquilibres : un déficit bourguignon de 760 personnes avec le Centre et un timide excédent de 220 personnes avec l'Auvergne.

Si les situations de ces deux régions vis-à-vis de la Bourgogne sont relativement proches, elles ont chacune un profil migratoire particulier.

- L'Auvergne était déjà une région à forte EMigration nette entre 1954 et 1962, puisqu'elle perdait à cette époque 2 500 personnes chaque année. Lors de la période intercensitaire suivante, elle a été le centre de mouvements encore plus intenses (27 300 migrants par an, contre 22 000 entre 1954 et 1962) et d'un déséquilibre encore plus accentué (-2 900 personnes par an).

- En ce qui concerne le Centre, région plus accessible et plus proche du Bassin parisien, les migrations ont connu non pas une simple évolution, mais un véritable retournement ; elles se soldaient en effet, chaque année par un déficit de 200 personnes pour des flux totaux de 44 600 migrants, durant la période 1954-1962; au cours des 6 années suivantes, les flux annuels se gonflaient jusqu'à 58 400 personnes ; en même temps, ils dégagèrent un solde positif de 7 200 individus.

Tableau 32 : Groupe n° 5 : Centre et Auvergne

(I)

1. Population moyenne (1962-1968)	3 203 800
2. Migrations régionales totales (1962 -1968)	514 720
3. Migrants bourguignons. (1962-1968)	25 876

(II)

(III)

4. Taux de mobilité	16,1	7. IMMigrants bourguignons	12 668
5. Part des migrations bourguignonnes dans les migrations totales du groupe n° 5	5,0	8. EMigrants bourguignons	13 208
6. Part du groupe n° 5' dans les migrations bourguignonnes totales	11,7	9. Solde migratoire	- 540
		10. Indice de déséquilibre (%) $\frac{9 \times 100}{3}$	2,1

(IV)

	11. Diplômes de EG				13. Diplômes de FPT			13. Total
	BEPC	BAC	SUP	Total EG	CAP	Autres FPT	Total FPT	EG + FPT
IMMIgr.	1 032	580	468	2 080	1 148	992	2 140	4 220
EMIgr.	1 028	584	460	2 072	1 028	892	1 920	3 992
Solde	+ 4	- 4	+ 8	+ 8	+ 120	+ 100	+ 220	+ 228

II - Les bilans des échanges avec la Bourgogne

Par rapport, à ces comportements migratoires régionaux, comment les échanges bourguignons ont-ils évolué ?

a) Les communications démographiques entre l'Auvergne et la Bourgogne se sont un peu accrues entre 1954 et 1968 : elles ont concerné 1 600 personnes par an de 1954 à 1962 et 1 800 au cours des 6 années suivantes, mais le solde positif bourguignon n'a pas suivi ce mouvement : déjà modeste en 1962, il s'est presque éclipié en 1968, faisant des échanges Auvergne-Bourgogne, un modèle de stabilité.

. C'est au niveau départemental que les différences apparaissent ; 93 % des échanges bourguignons avec l'Auvergne se sont faits en réalité avec les seuls départements du Puy-de-Dôme et surtout de l'Allier qui en absorbe 70 % ; ce dernier département, limitrophe à la fois de la Saône-et-Loire et de la Nièvre est en effet plus près de la sphère d'influence bourguignonne que de celle de la région Rhône-Alpes, ce qui n'est évidemment pas le cas des autres départements auvergnats.

Finalement, la Bourgogne ne bénéficie que dans de faibles proportions du mouvement qui vide l'Auvergne d'une partie de ses habitants, et elle ne semble pas constituer une alternative de poids au départ du Massif Central.

b) , Les migrations entre la Bourgogne et le Centre ont vu également leur volume s'accroître, mais pas à la mesure de l'augmentation des migrations totales du Centre (7 % contre 30 %) ; entre 1962 et 1968, elles touchaient 2 500 personnes par an.

En même temps, l'équilibre de fil de rasoir qui caractérisait les échanges entre 1954 et 1962 a laissé la place à un déficit bourguignon qui, pour ne pas être dramatique n'en témoigne pas moins de l'essor de la région du Centre et de son attrait sur les régions voisines (sa mobilité est devenue intense).

. On note une dissymétrie départementale interne à la région : si le Cher (adjacent à la Bourgogne) est la résidence d'origine de près de la moitié des IMMigrants bourguignons, c'est le Loiret (lui aussi adjacent à la Bourgogne) qui accueille le plus d'EMigrants bourguignons (plus du tiers de ceux-ci).

Il ressort en définitive que la Bourgogne a relativement peu pâti de l'attrait récent de la région du Centre qui accueille surtout à la fois des régions plus déshéritées comme le Limousin et le "trop-plein" parisien.

La situation du Centre par rapport à la Bourgogne est ainsi assez comparable à celle de la Bourgogne vis-à-vis de l'Auvergne.

c) Les échanges de diplômés entre la Bourgogne et le groupe Centre-Auvergne sont très équilibrés, tant en ce qui concerne les diplômés de l'EG que les diplômés de FPT : parallèles aux mouvements de population totale, ces échanges de diplômés ne révèlent donc aucun bouleversement structurel de ces mouvements.

§ 6 - Le groupe des régions de l'Ouest de la France : la Haute et la Basse Normandie, la Picardie, la Bretagne, les Pays de la Loire, le Poitou, le Limousin, l'Aquitaine, la région Midi-Pyrénées et le Languedoc

Les liens migratoires qui unissent la Bourgogne à chacune de ces régions lointaines sont d'une façon générale peu volumineux, et il n'est pas besoin de s'y attarder longtemps.

Ce dernier groupe de régions rassemble des réalités démographiques et économiques évidemment fort diverses qui vont du Limousin dépeuplé et peu développé aux Pays de la Loire à forte densité de population ou à l'Aquitaine en période de reconversion économique.

14 % des migrations bourguignonnes se sont effectuées sur cette moitié de la France ; elles ne représentent qu'une très faible part des migrations de chacune des régions de ce groupe (le record est pour le Languedoc avec une proportion de 1,7 % de ses migrations totales...). Les 31 000 migrants bourguignons qui ont été en contact avec ces régions se répartissent assez symétriquement et la Bourgogne connaît au terme de ces échanges, un déficit de 500 personnes, c'est-à-dire relativement peu éloigné de l'équilibre.

Toutefois, un ensemble aussi vaste de régions ne peut recouvrir un comportement d'une parfaite homogénéité ; c'est pourquoi on peut distinguer les deux sous-groupes suivants, selon le sens des bilans migratoires.

- Les régions d'EMigration nette vers la Bourgogne, ce sont :

- . La Picardie
- . La Basse-Normandie
- . Les Pays de la Loire
- . Le Limousin
- . La région Midi-Pyrénées.

Au total, la Bourgogne reçoit de ces régions un effectif net de 1 100 personnes.

Les Pays de la Loire sont les plus gros "exportateurs" du groupe vers la Bourgogne.

- Les régions d'IMMIgration nette en provenance de la Bourgogne ce sont :

- . La Haute-Normandie
- . La Bretagne
- . Le Poitou
- . L'Aquitaine
- . Le Languedoc

Ces régions ont accueilli entre 1962 et 1968, 1600 bourguignons ayant quitté la région où ils résidaient en 1962 ; à elles seules les deux régions de l'Aquitaine et du Languedoc ont attiré plus des deux tiers des bourguignons exilés de ce groupe.

Il n'y a pas de traits communs aux régions du premier sous-groupe distingué qui paraissent d'emblée s'opposer à ceux qu'on pourrait trouver pour les régions du deuxième sous-groupe, si ce n'est peut être que ce dernier compte deux régions plus "avancées" que les huit autres.

En fait, on remarque surtout que les cinq premières régions ont toutes des mouvements migratoires totaux déficitaires, alors que, parmi les cinq dernières, la Haute-Normandie, l'Aquitaine et le Languedoc sont en situation d'IMMIgration nette : ainsi les échanges entre ces régions et la Bourgogne reflètent -avec quelques déformations- les principaux mouvements migratoires qui animent les régions de l'Ouest de la France dont la mobilité est la plus grande.

Tableau 33 : Groupe n° 6 : Les régions de l'Ouest de la France (Picardie - Hte Normandie - Basse Normandie - Pays de la Loire - Bretagne - Limousin - Poitou - Aquitaine - Midi-Pyrénées - Languedoc)

(I)

1. Population moyenne (1962-1968)	19 089 800
2. Migrations régionales totales (1962-1968)	2 453 460
3. Migrants bourguignons (1962-1968)	30 988

(II)

4. Taux de mobilité	12,9
5. Part des migrations bourguignonnes dans les migrations totales du groupe n° 6	12,6
6. Part des migrations régionales du groupe n° 6 dans les migrations bourguignonnes totales	14,0

(III)

7. IMMigrants bourguignons	15 200
8. EMigrants bourguignons	15 728
9. Solde migratoire	- 528
10. Indice de déséquilibre (%) $\frac{9 \times 100}{3}$	1,7

(IV)

	11. Diplômes de EG				12. Diplômes de FPT			13. Total
	BEPC	BAC	SUP	Total EG	CAP	Autres FPT	Total FPT	EG + FPT
IMMIgr.	1 644	968	824	3 436	1 508	1 724	3 232	6 668
EMIgr.	1 504	872	880	3 256	1 396	1 392	2 788	6 044
Solde	+ 140	+96	-56	+ 180	+ 112	+ 332	+ 444	+ 624

Seules les migrations bourguignonnes avec le Languedoc, l'Aquitaine, et la Picardie ont une place non marginale, les autres régions de ce groupe interviennent d'une façon trop insuffisante pour que leur comportement puisse être interprété.

- Les mouvements de diplômés entre la Bourgogne et ces régions portent a fortiori sur des effectifs encore plus réduits qui rendent de plus en plus malaisées les tentatives de comparaisons internes.

Il est cependant remarquable de constater que, malgré l'EMigration bourguignonne nette totale de 500 personnes vers ces régions, la Bourgogne a été importatrice nette de 600 diplômés venus de ces régions, parmi lesquels figuraient 400 migrants possesseurs d'un diplôme de technicien.

Ce phénomène illustre les différences structurelles qualitatives qui peuvent exister au sein des contingents de migrants, et la prudence qu'il faut garder quand on a sous les yeux un bilan migratoire. On ne peut certes avancer que le gain de 600 diplômés compense la perte de 500 autres bourguignons, on peut au moins alléguer que la portée de ce déficit est bien accentuée.

Les rapports interrégionaux sont d'une complexité telle qu'ils nécessitent un examen détaillé région par région. Mais encore faut-il ne pas s'en tenir aux seuls mouvements globaux, car ce qui importe c'est l'élément qualitatif des flux qui passent d'une région à l'autre.

SECTION III : LE ROLE DES MIGRATIONS DANS LES DISPARITES REGIONALES

La mobilité de la main d'oeuvre telle qu'elle a été perçue au niveau régional et autour de la Bourgogne, est-elle un facteur favorisant une meilleure allocation des ressources ? Pour apporter quelques éléments de réponse, il faut se placer au niveau régional et non à l'échelon national, étant donné que les résultats dont nous disposons ne concernent qu'une seule région.

Afin d'apprécier des effets de la libre circulation du facteur de production qu'est le capital humain, on peut, pour simplifier la présentation, considérer d'abord la Bourgogne, dont nous connaissons la totalité des échanges, puis les régions ayant entretenu avec elle des flux migrat^{oires}~~ions~~ privilégiés ou dominants.

§ 1 - Les principaux effets des migrations régionales sur la Bourgogne

Se demander quels sont ces effets, revient dans cette étude, à s'interroger sur le point suivant : les migrations ont-elles aggravé les déficiences de la région en un certain type de main d'oeuvre ou ont-elle réduit ces déficiences ? Les migrations ont-elle accru ou diminué les catégories de capital humain dont la région était déjà bien pourvue ?

- Au niveau démographique :

En 1962, 15,4 % des bourguignons étaient âgés de plus de 65 ans contre seulement 12,6 % des français ; le vieillissement de notre région par rapport au reste de la France était bien net ; or nous nous rappelons que la Bourgogne a enregistré l'IMMigration nette de 10 500 personnes de plus de 55 ans, en même temps que la perte nette de 11 600 jeunes de 10 à 34 ans.

Ce premier exemple met en évidence l'amplification considérable par les échanges de population, d'un déséquilibre interne déjà grave.

- Au niveau économique,

Avec un taux d'activité de 39 % en 1962, la population bourguignonne était moins active que l'ensemble de la population française ; or les migrations ont amené 5 500 inactifs de moins de 65 ans en Bourgogne, mais ont fait partir 5 000 actifs.

Si l'on se penche sur la répartition de la population active, entre les trois grands secteurs d'activité en Bourgogne, on constate que l'agriculture occupe en 1962 encore 28,1 % de cette population, et que le secteur secondaire reste sous développé, marquant une industrialisation timide et laissant la place à un tertiaire qui suit l'évolution française générale.

L'action des migrations ne semble pas aller dans le même sens puisque la Bourgogne a reçu l'entrée nette de 2 000 personnes occupées dans le secondaire, et a connu la perte nette de 6 200 personnes employées dans le tertiaire : ce phénomène semble donc constituer un élément compensateur au déséquilibre bourguignon.

Cependant, si l'IMMIGRATION nette de travailleurs du secondaire peut être interprétée comme un facteur favorable, le départ de la main d'oeuvre ayant une activité tertiaire touche des effectifs trop importants pour ne pas paraître excessifs : la neutralité des migrations bourguignonnes sur la part relative du secteur primaire qui reste substantielle, s'accompagne ainsi de mouvements ambigus qui semblent freiner la tendance au gonflement du secteur tertiaire sans favoriser dans une même mesure l'essor des activités industrielles.

Le rapide tour d'horizon n'est pas propre à nous faire croire que les échanges migratoires bourguignons ont pu jouer dans le sens d'un redressement des dissymétries de structures de la population bourguignonne : au contraire, sur le plan démographique, l'effet est inverse, tandis que sur le plan économique, les migrations régionales sont restées étrangères à l'exode rural (qui a cependant eu lieu même si c'est avec retard) tout en allant brutalement à contre courant d'un développement économique régional qui, pour être "boiteux", n'en est pas moins réel : ce développement trahissait la fragilité de l'économie bourguignonne par l'importance qu'il donnait trop vite au secteur tertiaire ; les migrations ont agi comme si l'évolution économique devait repasser par un stade intermédiaire assurant la solidité industrielle de la région au préjudice de l'essor du secteur des services.

§ 2 - Les disparités entre la Bourgogne et les régions auxquelles elle est liée par des échanges migratoires

L'émigration qui a affecté les régions du Nord de la France a en partie profité à la Bourgogne tandis que cette région - nous l'avons vu - a participé aux mouvements dirigés vers les deux régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur ; les déplacements de diplômés, moins amples, ont toutefois agi dans le même sens (la Bourgogne a suscité l'IMMIGRATION nette de près de 2 000 diplômés venus de la Champagne, de la Lorraine et du Nord, elle^a subi l'EMIGRATION nette de 3 500 diplômés vers les régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur)

Or, si l'on considère une carte de taux départementaux de scolarisation en 6e ou de scolarisation dans le secondaire (1) on voit nettement des taux très faibles pour le Nord et des taux très élevés pour le Sud-Est de la France.

(1) Les cartes de l'année scolaire 1962-1963 sont publiées dans "informations statistiques", du Ministère de l'Education nationale, n° 58, avril 1964.

Ainsi les migrations bourguignonnes ont-elles contribué à réduire les stocks de capital humain là où ils sont déjà insuffisants et à accumuler une richesse humaine aux endroits où elle est déjà nombreuse.

Les effets d'entraînement et de démonstration aidant, les migrations régionales reflètent la mobilité d'une main-d'oeuvre qui se porte vers des pôles de développement régionaux offrant des marchés où elle trouve meilleure rémunération et avantages divers supplémentaires.

Certes, les migrations n'anticipent ni ne devancent les évolutions locales qui font progresser certaines économies régionales au détriment d'autres, mais, loin d'aplanir les disparités économiques régionales nées de ces évolutions distinctes, elles y répondent par une réallocation meilleure du facteur de production que constitue le capital humain, avec des effets différents selon la nature et le volume des stocks déjà existants, et selon la vitesse de réactions.

Ainsi, le déphasage entre le développement économique régional et l'investissement humain est intensifié par les mouvements du capital humain une fois formé, vers les régions où des considérations individuelles le portent à se localiser.

Souvent la Bourgogne nous a paru jouer le rôle d'une personne interposée du fait que les migrations régionales françaises semblent passer par elle plutôt que s'y arrêter ; la Bourgogne s'assimilerait ainsi plus à une courroie de transmission qu'à un moteur dans le mécanisme migratoire. Globalement équilibrée au terme de 6 années d'échanges, elle est semblable à un rouage du circuit qui, recevant des régions septentrionales (Nord, Lorraine) ou de régions proches et moins développées économiquement (~~Champagne~~^{Champagne}, Auvergne) une masse d'émigrés, les redistribuerait aux régions proches et dynamiques (Centre, Franche-Comté) et aux puissantes et attirantes régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur. Il faudrait, pour approfondir une telle hypothèse, disposer d'un procédé permettant de suivre les migrants dans leurs déplacements successifs.

Mais au sein de ces circuits, on a pu voir le rôle essentiel des flux de diplômés. Ces flux ont leur dynamique propre : pour trois des six groupes de régions passés en revue, ils allaient dans le sens contraire au sens général des flux totaux.

Ainsi, non seulement les migrants comptent parmi eux une proportion plus élevée de diplômés que celle de la population non migrante, mais au sein des flux migratoires, les diplômés ont un comportement qui semble avoir quelque degré d'autonomie : il se confirme ainsi que la possession d'un diplôme, qui indique,

dans cette étude l'intensité de l'effort d'éducation, détermine une mobilité géographique qui peut présenter des caractères originaux par rapport à la mobilité dont on incline à penser qu'elle est due à d'autres facteurs.

CONCLUSION

On ne peut guère parler de conclure ce qui n'est qu'une étape au long d'un chemin qui reste long et sinueux, on peut seulement souhaiter que ce rôle de jalon que nous aimerions faire jouer à cette étude puisse être tenu et qu'il permette de ne pas revenir sur quelques aspects des problèmes qui ont été évoqués à propos d'exemples particuliers ; même à ce niveau d'ailleurs, si l'intuition que la mobilité géographique est facilitée par le niveau d'éducation s'est trouvée fortement rafferme, une généralisation de la vérification reste à faire.

Les migrants bourguignons se sont révélés présenter des caractéristiques démographiques et économiques communes avec les migrants des autres régions françaises ; en même temps, la condition de migrant semble conférer un profil bien distinct de celui du non-migrant moyen ; là où des tentatives de corrélation ont échoué, ce sont des comparaisons directes qui ont montré que le niveau d'éducation des migrants était supérieur à celui des non-migrants et que la probabilité de changer de région était beaucoup plus grande parmi les diplômés que parmi ceux qui ne le sont pas.

De ces constatations, il résulte que les migrations sont un très bon conducteur des effets externes de l'éducation puisqu'elles dépendent elles-mêmes de cette éducation ; à ce stade, deux voies sont ouvertes aux calculs et à la réflexion ; d'une part, la systématisation de ce qui a été effectué en Bourgogne au niveau de plusieurs régions françaises ; d'autre part le prolongement de la mesure des migrations par l'estimation du capital humain déplacé puis l'appréciation monétaire des effets externes nés de ce déplacement.

La partie véritablement géographique de l'étude a aidé à situer la Bourgogne au terme de six années d'échanges avec les autres régions françaises et à préciser le contenu qualitatif des bilans migratoires. La Bourgogne est apparue à la fois comme un collecteur de personnes souvent sorties de l'activité et venant des régions du Nord de la France, et comme un redistributeur de main d'oeuvre souvent jeune et qualifiée vers les régions du Sud-Est. Un tel mouvement a semblé accentuer les disparités économiques déjà existantes plutôt que de les atténuer : c'est un phénomène qui mérite une considération sérieuse ; en effet, s'il n'est pas possible, au vu de l'échantillon étudié, de soutenir que les migrations du capital humain sont une "cause causante" du manque de liaison directe entre la croissance économique et l'investissement éducatif régionaux, la mobilité paraît en revanche amplifier leurs divergences.

C'est dire à quel point le capital humain, objet à la fois de décisions individuelles et d'efforts collectifs est un facteur de Production difficile à manier et sensible aux conditions de sa réalisation.

ANNEXES

Tableau 1 : Effectifs des migrants en 13 classes d'âge

Classe d'âge	IMMIgrants		EMIGrants		Solde (1) - (2)
	valeur absolue (1)	%	valeur absolue (2)	%	
01. de 0 à 4 ans	14 348	13,2	14 824	13,2	- 476
02. de 5 à 9	12 572	11,5	11 208	10,0	+ 1 364
03. de 10 à 14	8 588	7,9	8 144	7,3	+ 444
04. de 15 à 19	7 224	6,6	9 376	8,4	- 2 152
05. de 20 à 24	11 132	10,2	18 260	16,3	- 7 128
06. de 25 à 29	11 924	10,9	14 948	13,3	- 3 024
07. de 30 à 34	10 416	9,6	10 016	8,9	+ 400
08. de 35 à 39	8 192	7,5	7 356	6,6	+ 836
09. de 40 à 44	5 988	5,5	5 624	5,0	+ 364
10. de 45 à 49	4 736	4,3	4 484	4,0	+ 252
11. de 50 à 54	3 240	3,0	2 420	2,1	+ 820
12. de 55 à 59	5 136	4,7	3 012	2,7	+ 2 124
13. de 60 à 64	5 612	5,1	2 432	2,2	+ 3 180
14. Total	109 108		112 104		- 2 996

Tableau 2 : Effectifs approximatifs des migrants inactifs selon le sexe

Catégories d'inactifs	IMMIGRANTS			EMIGRANTS		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
1. Chômeurs	440	240	200	720	400	320
2. Anciens actifs	8 200	5 700	2 500	3 230	2 230	1 000
3. Etudiants ou élèves	21 420	10 800	10 620	23 500	11 700	11 800
4. Militaires	380	380	-	450	450	-
5. Total : 1 + 2 + 3 + 4	30 440	17 120	13 320	27 900	14 780	13 120
6 a . Enfants de - 6 ans	16 860	8 360	8 500	17 070	8 470	8 600
6 b . Autres	19 100	120	18 980	17 930	1 050	16 880
6 c . Total 6 a + 6 b = sans objet	35 960	8 480	27 480	35 000	9 520	25 480
7 . Total général : 5 + 6 c = inactifs	66 400	25 600	40 800	62 900	24 300	38 600

Tableau 3 : Effectifs des migrants selon le statut

Statut	IMMIgrants	EMIGrants	Solde
1 : Aide familial	2 140	1 428	+ 712
2 : Propriétaire exploitant, fermier, métayer	672	392	+ 280
3 : Membre d'une profession libérale	676	456	+ 220
4 : Employeur ou travailleur indépendant	3 748	2 340	+ 1 408
5 : Travailleur à domicile	124	128	- 4
6 : Apprenti sous contrat	704	612	+ 92
7 : Salarié	33 896	43 464	- 9 568
8 : Sans objet	67 148	63 284	- 3 864
9 : Total	109 108	112 104	- 2 996

Tableau 4 : Les activités économiques des migrants en 30 postes

Activités économiques		IMMIgrants	EMIgrants	Solde
01	Culture	1 992	1 448	+ 544
02	Electricité	352	416	- 64
03	Fonderie, chaudronnerie, moteurs : machines	1 456	1 332	+ 124
04	Mécanique générale	232	356	- 124
05	Automobiles et cycles	716	948	- 232
06	Construction électrique, élec- : tronique	1 000	1 024	- 24
07	Précision, horlogerie, optique	208	516	- 308
08	Bâtiments et travaux publics	2 924	3 124	- 200
09	Industries chimiques	1 176	840	+ 336
10	Boulangerie-pâtisserie	724	816	- 92
11	Industries textiles et annexes : habillement	652	1 056	- 404
12	Industries du bois et de l'ameu- : blement	380	336	+ 44
13	Industries du papier et du coton, : presse, édition	472	812	- 340
14	Entreprises de transports routiers : publics	392	480	- 88
15	Transports ferroviaires, urbains	1 236	1 900	- 664
16	Transmissions	1 488	1 932	- 444
17	Commerces alimentaires et mul- : tiples	2 772	2 728	+ 44
18	Commerces de matériaux - quin- : caillerie, machines, véhicules	1 772	1 612	+ 160
19	Commerce de textiles, de l'habil- : lement	376	444	- 68
20	Commerces divers	480	484	- 4
21	Hôtellerie, débits de boisson et : de tabac	1 996	1 876	+ 120
22	Intermédiaires du commerce et de : l'industrie	516	896	- 380
23	Etablissements financiers, ban- : ques, assurances	860	1 284	- 424
24	Hygiène	388	476	- 88
25	Services domestiques	964	1 868	- 904
26	Santé	2 240	2 720	- 488
27	Administration générale	792	1 468	- 676
28	Enseignement	3 628	3 684	- 56
29	Administration économique et : sociale	1 508	1 712	- 204
30	Armées	2 192	3 012	- 820
31	Total	35 884	41 600	- 5 716
32	Autres activités économiques	6 804	7 616	- 812
33	Total général des activités	42 688	49 216	- 6 528

Tableau 5 : Effectifs des migrants selon l'âge de fin d'études

Âges de fin d'études	IMMIgrants		EMIGrants		Solde
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	
1. - de 16 ans	78 884	72,3	79 088	70,5	- 204
2. 16 à 17 ans	11 996	11,0	13 060	11,6	- 1 064
3. 18 à 19	9 376	8,6	10 752	9,6	- 1 376
4. 20 à 21	3 936	3,6	4 268	3,8	- 332
5. 22 à 23	2 196	2,0	2 264	2,0	- 68
6. 24 à 25	1 668	1,5	1 728	1,5	- 60
7. + de 25	1 052	1,0	944	1,0	+ 108
Total	109 108		112 104		- 2 996

Tableau 6 : Les différents diplômes déclarés par les migrants bourguignons

Diplômes déclarés	Effectifs			%	
	IMMIgrants	EMIGrants	Solde	IMMIgrants	EMIGrants
1 : CEP	32 936	34 712	- 1 776	45,4	44,2
2 : BEPC	9 544	10 268	- 724	13,1	13,1
3 : BAC	5 656	6 112	- 456	7,8	7,8
4 : SUP	5 448	5 576	- 128	7,5	7,1
5 : Total EG	53 584	56 668	- 3 084	73,8	72,2
6 : CAP	8 976	11 252	- 2 276	12,4	14,3
7 : Certificats divers	3 036	3 496	- 460	4,2	4,5
8 : Brevets	2 376	2 628	- 252	3,3	3,3
9 : Autres	4 608	4 484	+ 124	6,3	5,7
10 : Total FPT	18 996	21 860	- 2 864	26,2	27,8
11 : Total diplômes déclarés (5 + 10)	72 580	78 528	- 5 948	100,0	100,0

7. Certificats divers : certificats divers : examen de fin d'apprentissage ou artisanal certificat de fin de stage de FPA, brevet professionnel (BP) brevet de maîtrise ; élève breveté des E.N.P. ou d'un lycée technique ; brevet de technicien

8. Brevets : Brevets : brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), agricole (BEA), etc...

Tableau 7 : Diplômes des migrants en 2 groupes d'âge

Ages	Flux	EG	FPT	Total
de 15 à 29	Immigrants	22 652	8 780	31 432
	Emigrants	31 320	13 460	44 780
	Solde	- 8 668	- 4 680	- 13 348
de 30 à 65	Immigrants	30 888	10 216	41 104
	Emigrants	25 288	8 400	33 688
	Solde	+5 600	+ 1 816	+ 7 416
Ensemble	Immigrants	53 540	18 996	72 536
	Emigrants	56 608	21 860	78 468
	Solde	- 3 068	- 2 864	- 5 932

Tableau 8 : Nombre total de diplômes déclarés par les migrants bourguignons selon l'âge des diplômés (en 13 classes d'âge)

s	IMMIgrants			EMIGrants			Solde		
	EG	FPT	Total	EG	FPT	Total	EG	FPT	Total
14:	44	-	44	60	-	60	- 16	-	- 16
9:	4 368	524	4 892	5 756	920	6 652	- 1 388	- 396	- 1 760
4:	8 624	3 608	12 232	13 824	6 428	20 252	- 5 200	- 2 820	- 8 020
9:	9 660	4 648	14 308	11 740	6 112	17 852	- 2 080	- 1 464	- 3 544
4:	7 972	3 720	11 692	7 404	3 576	10 980	+ 568	+ 144	+ 712
9:	6 028	2 448	8 476	5 316	2 016	7 332	+ 712	+ 432	+ 1 144
4:	4 580	1 512	6 092	4 352	1 132	5 484	+ 228	+ 380	+ 608
9:	3 564	852	4 416	3 344	740	4 084	+ 220	+ 112	+ 332
4:	2 260	544	2 804	1 632	328	1 960	+ 628	+ 216	+ 844
9:	3 236	608	3 844	1 876	360	2 236	+ 1 360	+ 248	+ 1 608
4:	3 248	532	3 780	1 364	248	1 612	+ 1 884	+ 284	+ 2 168
1:	53 584	18 996	72 580	56 668	21 860	78 504	- 3 060	- 2 864	- 5 924

Tableau 9 : Effectifs selon la classe d'âge et le diplôme de EG (en unités)

I - IMMIGRANTS

Classes d'âge	1. CEP	2. BEPC	3. BAC	4. SUP	5. Total EG	6. sans EG	7. Total général
de 0 à 9 ans						26 920	26 920
de 10 à 14	44				44	8 544	8 588
de 15 à 19	2 940	1 260	168		4 368	2 856	7 224
de 20 à 24	4 428	1 756	1 768	672	8 624	2 508	11 132
de 25 à 29	5 452	1 476	1 336	1 396	9 660	2 264	11 924
de 30 à 34	4 708	1 144	776	1 344	7 972	2 444	10 416
de 35 à 39	3 852	1 004	448	724	6 028	2 164	8 192
de 40 à 44	2 948	732	400	500	4 580	1 408	5 988
de 45 à 49	2 316	696	248	304	3 564	1 172	4 736
de 50 à 54	1 468	464	148	180	2 260	980	3 240
de 55 à 59	2 348	516	188	184	3 236	1 900	5 136
de 60 à 64	2 432	496	176	144	3 248	2 364	5 612
Total	32 936	9 544	5 656	5 448	53 584	55 524	109 108

II - EMIGRANTS

Classes d'âge	1. CEP	2. BEPC	3. BAC	4. SUP	5. Total EG	6. sans EG	7. Total
de 0 à 9 ans						26 032	26 032
de 10 à 14	60				60	8 084	8 144
de 15 à 19	3 716	1 728	288	24	5 756	3 620	9 376
de 20 à 24	7 784	2 900	2 180	960	13 824	4 436	18 260
de 25 à 29	7 056	1 648	1 364	1 672	11 740	3 208	14 948
de 30 à 34	4 628	1 020	720	1 036	7 404	2 612	10 016
de 35 à 39	3 392	856	480	588	5 316	2 040	7 356
de 40 à 44	2 836	720	288	508	4 352	1 272	5 624
de 45 à 49	2 136	528	356	324	3 344	1 140	4 484
de 50 à 54	1 072	276	136	148	1 632	788	2 420
de 55 à 59	1 184	324	176	192	1 876	1 136	3 012
de 60 à 64	848	268	124	124	1 364	1 068	2 432
Total	34 712	10 268	6 112	5 576	56 668	55 436	112 104

Tableau 10 : Effectifs selon la classe d'âge et le diplôme de FPT

I - IMMIGRANTS

Classes d'âge	1. CAP	2. Certifi- cats divers	3. Brevets	4. Autres	5. Total FPT	6. sans FPT	7. Total général
de 0 à 14 ans						35 508	35 508
de 15 à 19	384	64	32	44	524	6 700	7 224
de 20 à 24	1 988	596	408	616	3 608	7 524	11 132
de 25 à 29	2 352	712	676	908	4 648	7 276	11 924
de 30 à 34	1 900	496	476	848	3 720	6 696	10 416
de 35 à 39	1 044	372	292	740	2 448	5 744	8 192
de 40 à 44	536	304	204	468	1 512	4 476	5 988
de 45 à 49	276	148	124	304	852	3 884	4 736
de 50 à 54	144	140	80	180	544	2 696	3 240
de 55 à 59	220	92	36	260	608	4 528	5 136
de 60 à 64	132	112	48	240	532	5 080	5 612
Total	8 976	3 036	2 376	4 608	18 996	90 112	109 108

2. Certificats divers : examen de fin d'apprentissage artisanal ; certificat de fin de stage de FPA ; brevet professionnel (BP), brevet de maîtrise ; élève breveté de ENP ou d'un lycée technique ; brevet de technicien ou de technicien supérieur.

3. Brevets : brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI), social (BES), hôtelier (BEH), agricole (BEA), etc.

II - EMIGRANTS

Classes d'âge	1. CAP	2. Certifi- cats divers	3. Brevets	4. Autres	5. Total FPT	6. sans FPT	7. Total général
de 0 à 14						34 176	34 176
de 15 à 19	672	100	68	80	920	8 456	9 376
de 20 à 24	3 692	920	828	988	6 428	11 832	18 260
de 25 à 29	3 116	1 056	820	1 120	6 112	8 836	14 948
de 30 à 34	1 892	564	404	716	3 576	6 440	10 016
de 35 à 39	944	344	204	524	2 016	5 340	7 356
de 40 à 44	428	200	116	388	1 132	4 492	5 624
de 45 à 49	228	124	96	292	740	3 744	4 484
de 50 à 54	108	64	52	104	328	2 092	2 420
de 55 à 59	108	88	24	140	360	2 652	3 012
de 60 à 64	64	36	16	132	248	2 184	2 432
Total	11 252	3 496	2 628	4 484	21 860	90 244	112 104

Tableau 11 : Les diplômes d'enseignement général (CEP exclus) des migrants
selon leur type d'activité

Type d'activité		BEPC	BAC	SUP	Total EG
1. Actifs ayant un emploi	IMMIgrants	5 628	3 252	4 296	13 176
	EMIgrants	6 308	3 708	4 208	14 224
	Solde	- 680	- 456	+ 88	- 1 048
2. Etudiants et élèves	IMMIgrants	1 204	1 096	436	2 736
	EMIgrants	1 652	1 340	620	3 612
	Solde	- 448	- 244	- 184	- 876
3. Anciens actifs	IMMIgrants	972	456	232	1 660
	EMIgrants	440	252	132	824
	Solde	+ 532	+ 204	+ 100	+ 836
4. Autres inactifs	IMMIgrants	1 740	852	484	3 076
	EMIgrants	1 868	812	616	3 296
	Solde	- 128	+ 40	- 132	- 220
5. Total	IMMIgrants	9 544	5 656	5 448	20 648
	EMIgrants	10 268	6 112	5 576	21 956
	Solde	- 724	- 456	- 128	- 1 308

Tableau 12 : Les diplômes de formation professionnelle et technique des migrants selon leur type d'activité

Type d'activité		a. CAP	b. Certificats divers	c. Brevets	d. Autres	e. Total
1. Actifs ayant un emploi	IMMIgr.	7 192	2 504	1 736	3 096	14 528
	EMIgr.	9 328	3 048	2 060	3 292	17 728
	Solde	-2 136	- 544	- 324	- 196	- 3 200
2. Etudiants et élèves	IMMIgr.	124	56	48	32	260
	EMIgr.	156	108	124	84	472
	Solde	- 32	- 52	- 76	- 52	- 212
3. Anciens actifs	IMMIgr.	608	208	244	644	1 704
	EMIgr.	336	108	84	284	812
	Solde	+ 272	+ 100	+ 160	+ 360	+ 892
4. Autres inactifs	IMMIgr.	1 052	268	348	836	2 504
	EMIgr.	1 432	232	360	894	2 848
	Solde	- 380	+ 36	- 12	+ 12	- 344
5. Total	IMMIgr.	8 976	3 036	2 376	4 608	18 996
	EMIgr.	11 252	3 496	2 628	4 484	21 860
	Solde	-2 276	- 460	- 252	+ 124	- 2 864

b. Certificats divers : examen de fin d'apprentissage ou artisanal ; certificat de fin de stage de FPA ; brevet professionnel (BP) ; brevet de maîtrise ; élève breveté des ENP ou d'un lycée technique
brevet de technicien

c. Brevets : brevet d'enseignement commercial (BEC), industriel (BEI) social (BES), hôtelier (BEH), agricole (BEA), etc...

Graphique 1 : Corrélation n° 1

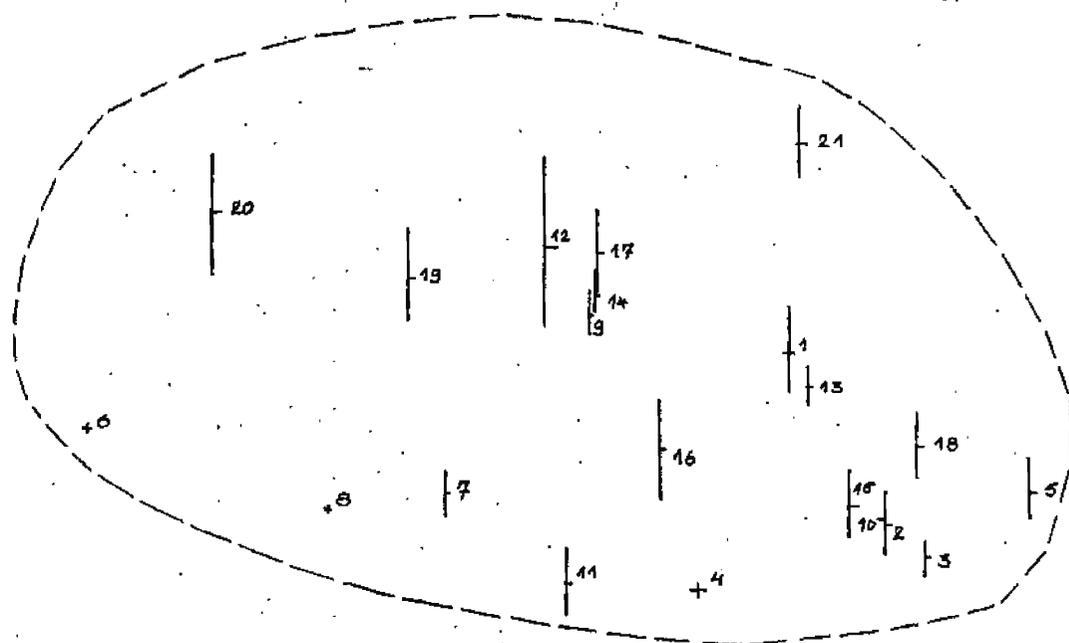
Taux de scolarisation en 6e
(1962-1963)

Pentes des droites de régression

$$a = - 0,79$$

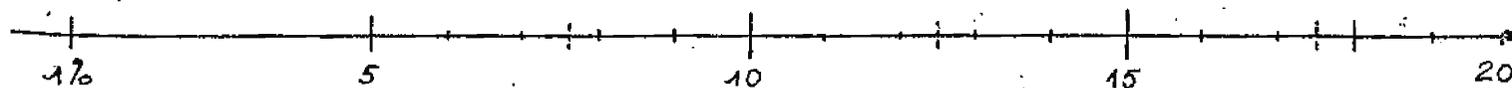
$$a' = - 0,10$$

$$r_1 = - 0,28$$



N.B. Les chiffres figurent dans le nuage de points correspondent aux numéros des régions telles qu'elles sont classées ordinairement

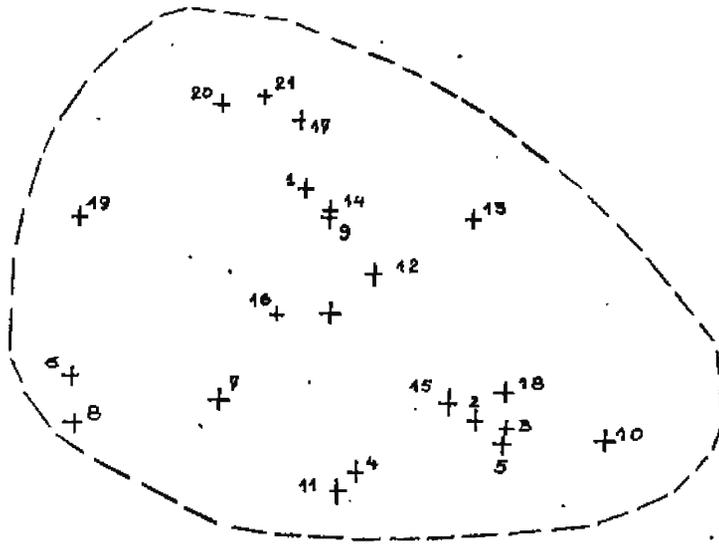
taux de mobilité
géographique (%)



Graphique 2 : Corrélation n° 3

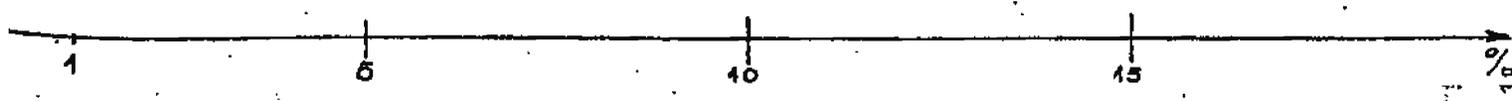
Rapport entre les effectifs scolarisés dans les établissements de niveau secondaire (public et privé) en 1962-1963 et la population de 11 à 17 ans (%)

Pentes des droites de régression
 $a = - 0,07$
 $a' = - 1,30$
coefficient de régression
 $r_3 = - 0,31$

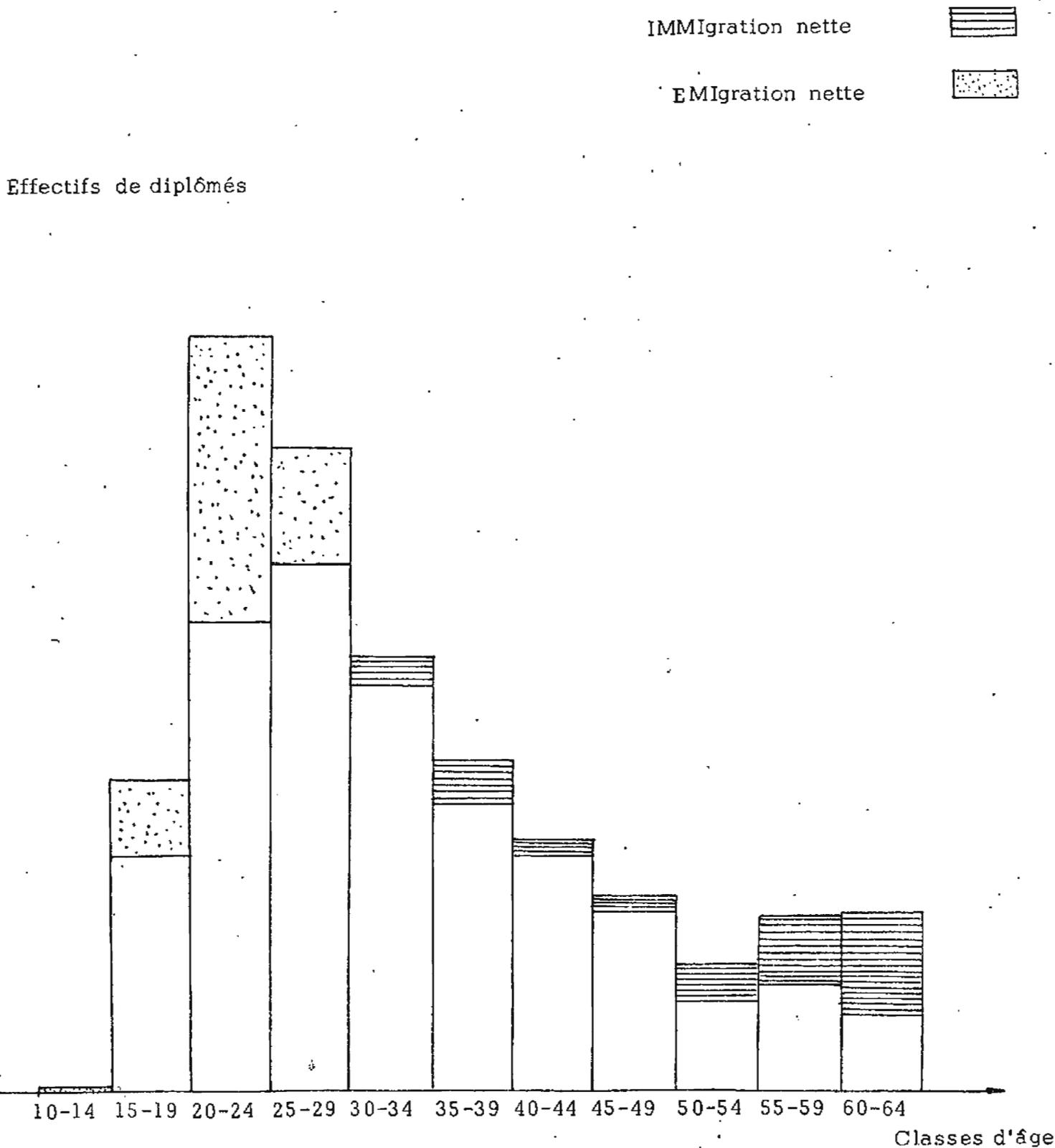


N.B. Les chiffres figurant dans le nuage de points correspondent aux numéros des régions telles qu'elles sont classées ordinairement

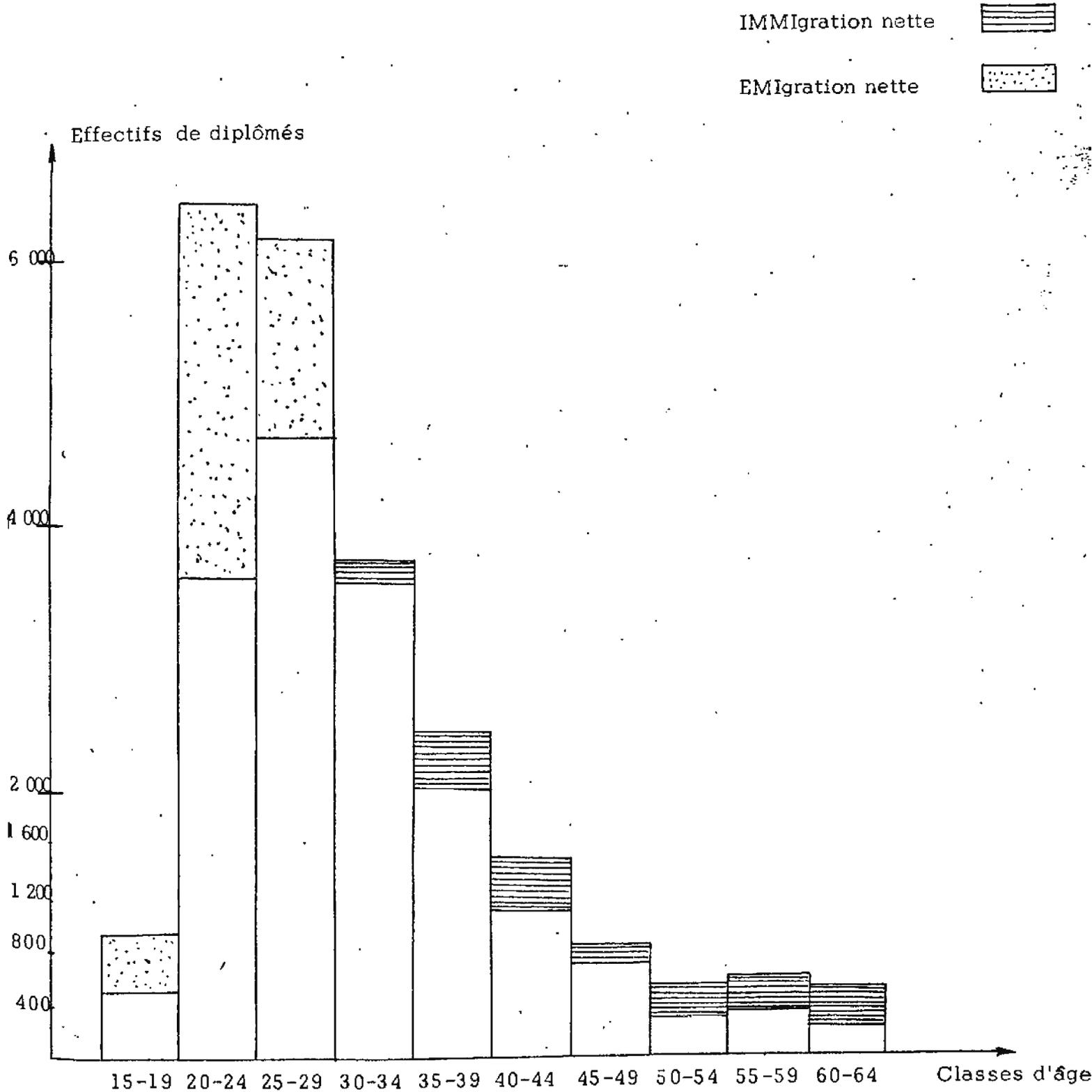
Indice d'EMigration (%)



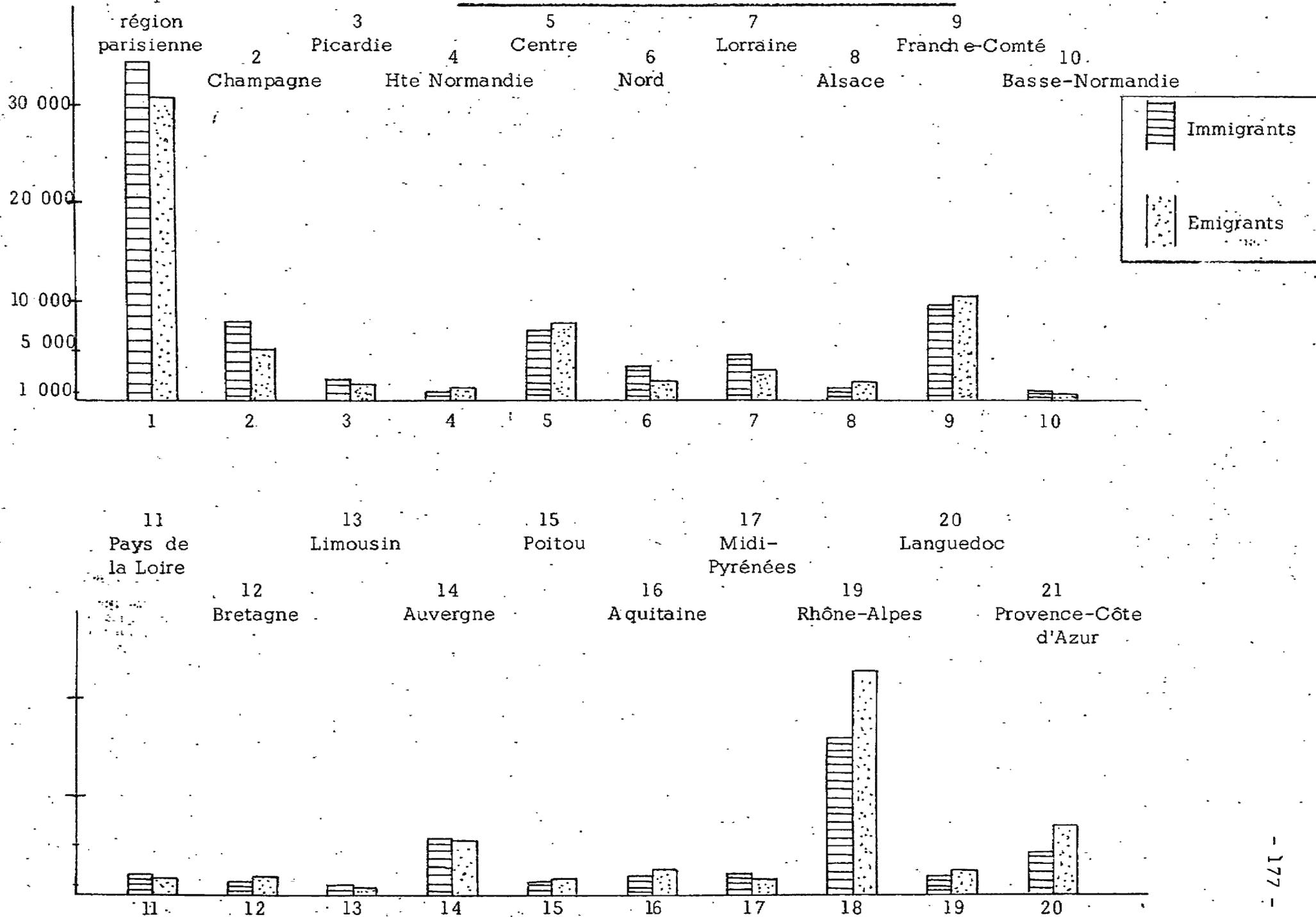
Graphique 3 : Effectifs des diplômés de l'Enseignement général (EG)
selon leur âge



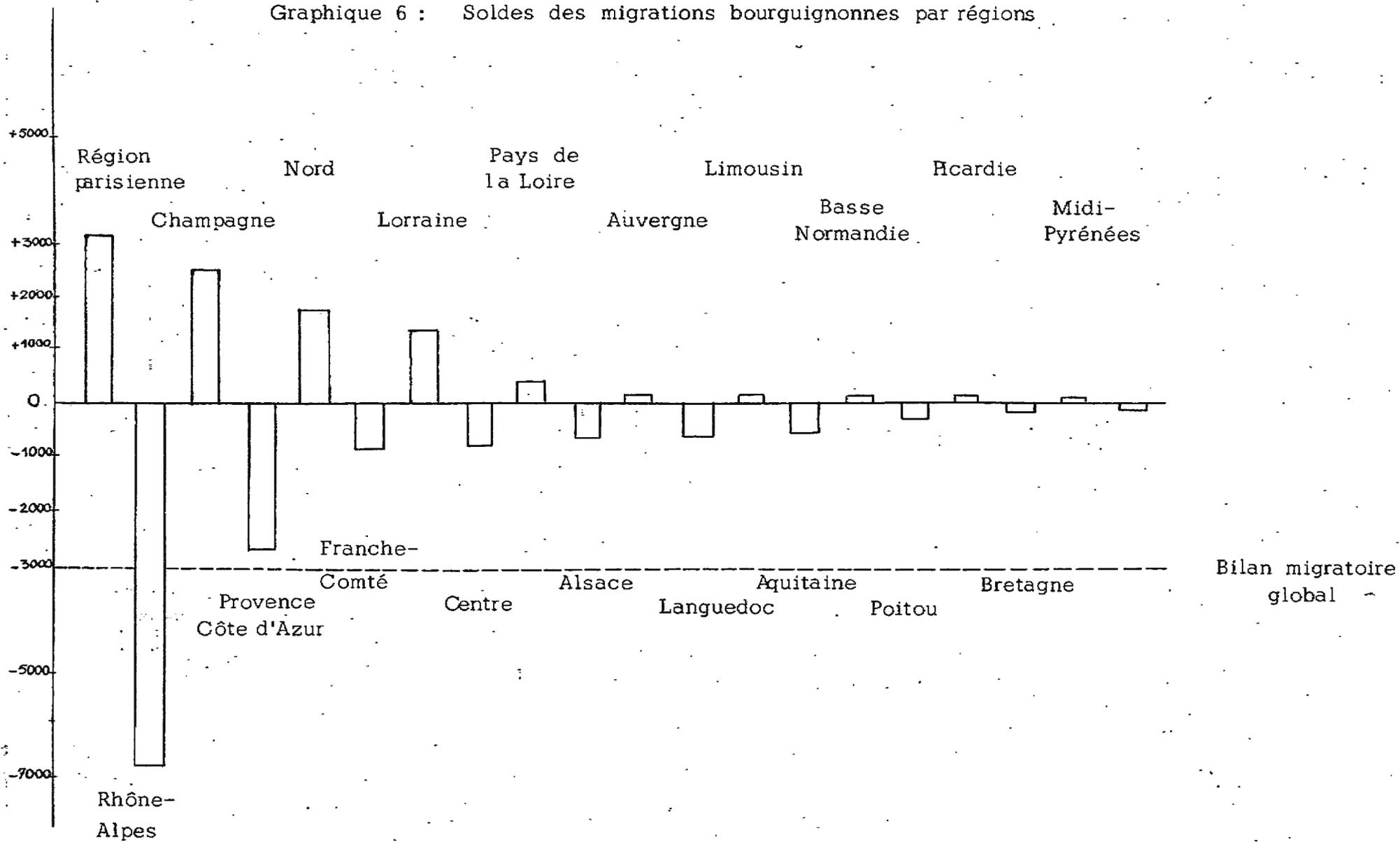
Graphique 4 : Effectifs des diplômés de la Formation professionnelle technique (F.P.T.) selon leur âge



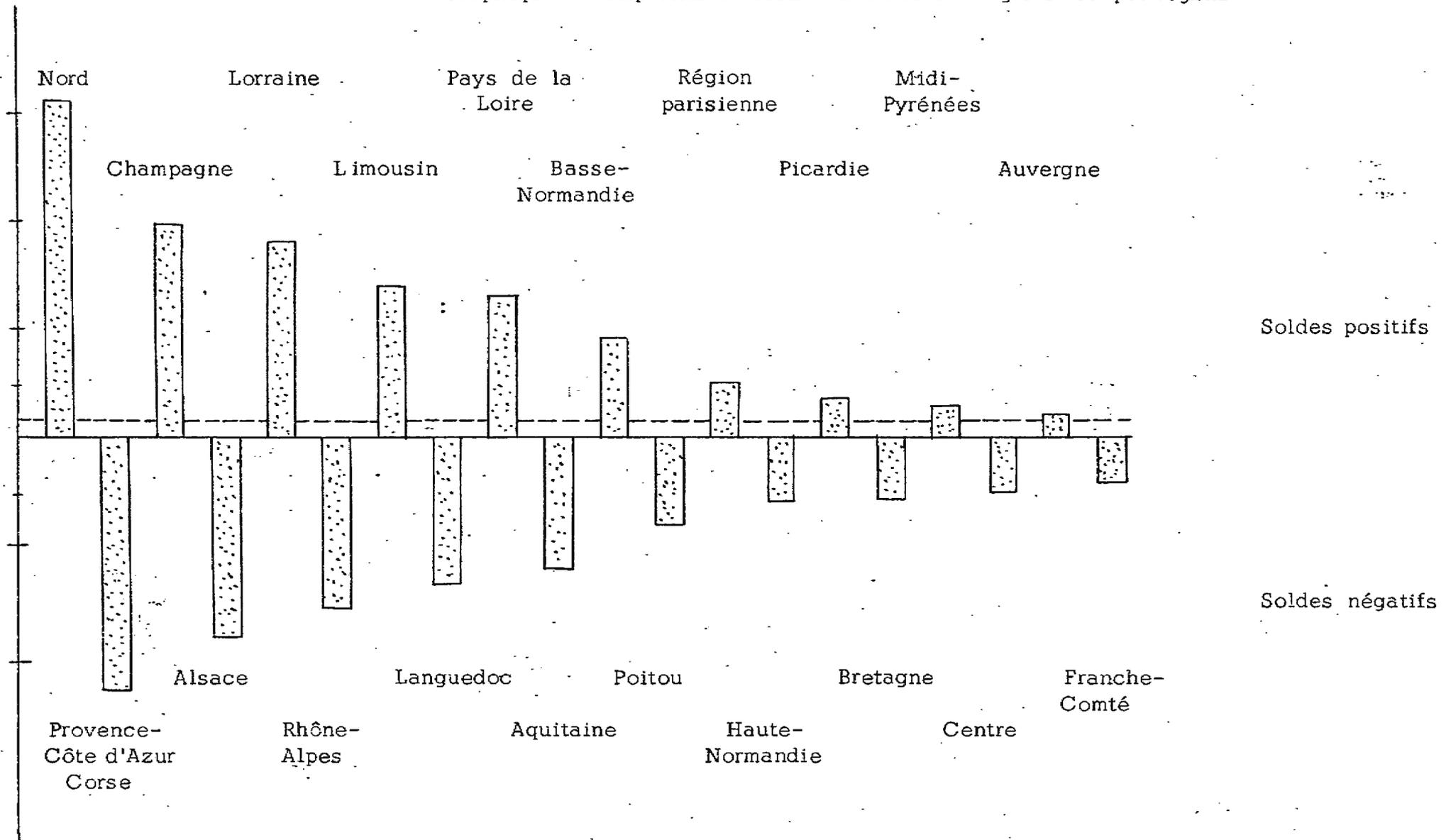
Graphique 5 : Migrants bourguignons -effectifs absolus-



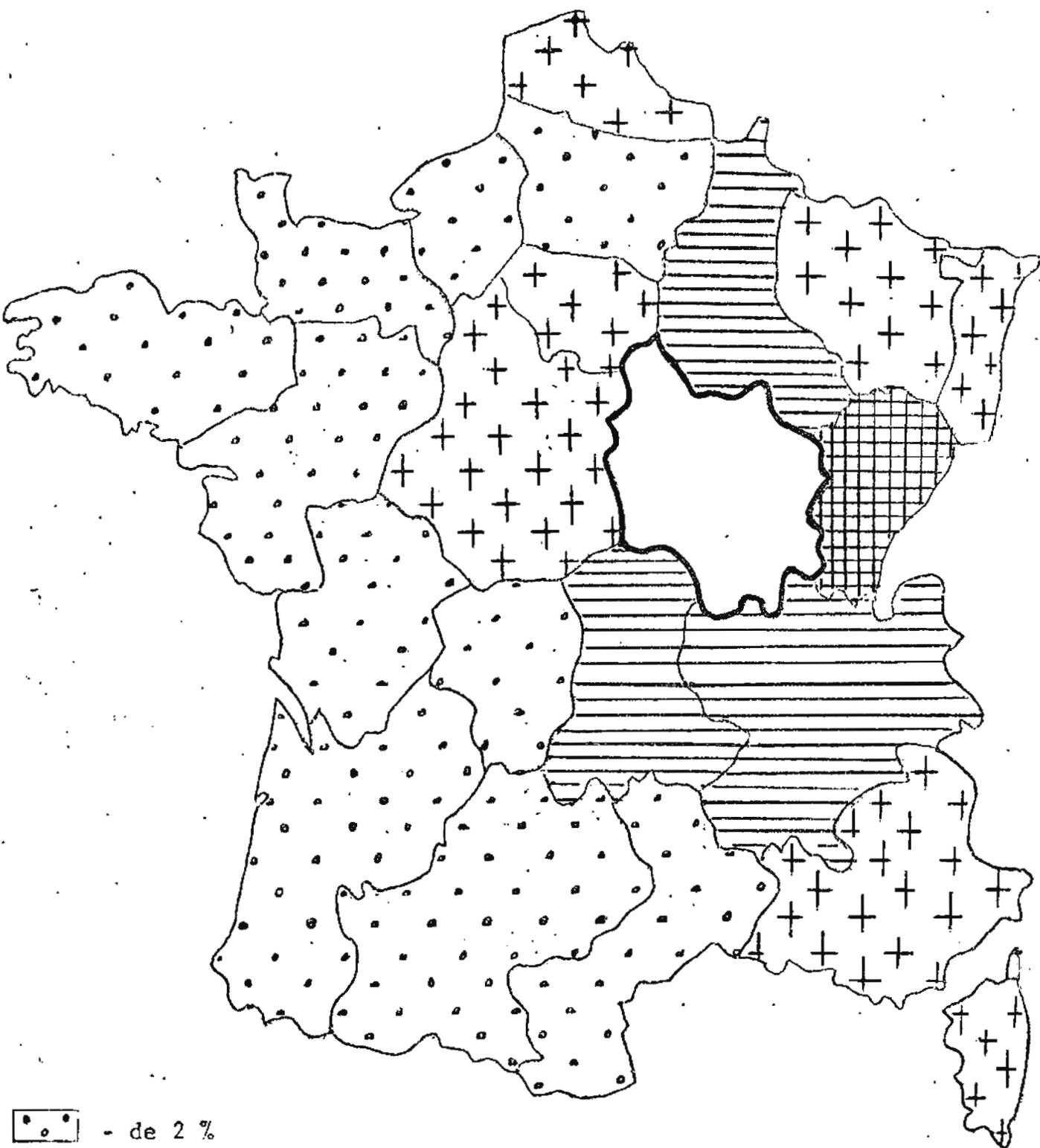
Graphique 6 : Soldes des migrations bourguignonnes par régions



Graphique 7 : Importance relative des soldes migratoires par régions



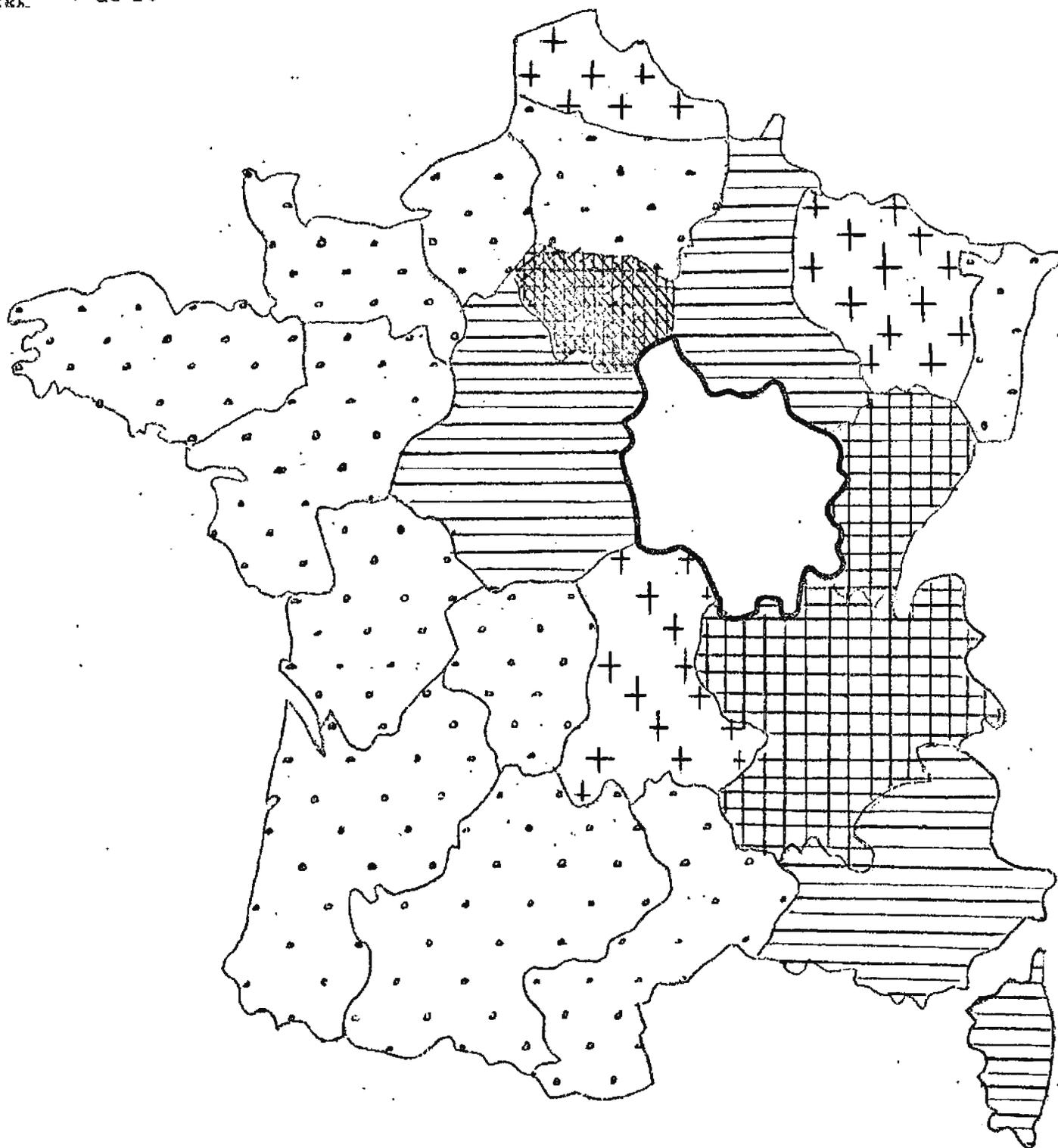
Carte 1 : Part des migrations bourguignonnes dans les migrations régionales totales



-  - de 2 %
-  de 2 à - de 5 %
-  de 5 à - de 10 %
-  + de 10 %

Carte 2 : Part de chaque région dans les migrations bourguignonnes

-  - de 2 %
-  de 2 à - de 5 %
-  de 5 à - de 9 %
-  de 9 à - de 20 %
-  + de 20 %



BIBLIOGRAPHIE

I - OUVRAGES

- ANDREANI (Edgard).- Les coûts d'opportunité.- Thèse complémentaire,
Dijon, 1966.- 193 p.
- BECKER (Gary S.).- Humain Capital.- New-York et Londres, Columbia
University Press, 1964.- 187 p.
- DENISON (E.F.).- Why Growth rates differ.- Washington, The Brookings
Institution, 1967.- 494 p.
- DORE (A.).- Evolution démographique et croissance économique régionale.-
Dijon, 1970.- 415 p. (thèse sciences économiques)
- JESSUA .- Coûts sociaux et coûts privés.- Paris, P.U.F., 1968.- 304 p.
- MISHAN (E.J.).- The Costs of Economic Growth.- Londres, Staples Press,
1967.- 190 p.
- ORIVEL (François).- Capital humain et disparités économiques régionales.-
Dijon, 1968.- 146 p. (D.E.S. sciences économiques).
- SCITOVSKY (Tibor).- Papers on Welfare and Growth.- Londres, Allen and
Unwin , 1964.- 272 p.
- WEISBROD (Burton A.).- External benefits of public education.- Princeton.
Princeton University, 1964.- 143 p.

II - REVUES

ABRAHAM-FROIS (G.).- Capital humain et migrations internationales.

in : Revue d'Economie politique, 1964 pp. 526-554

BERTRAND (Pierre).- Le déséquilibre des migrations Paris-province s'atténuent

in : Economie et statistiques, n° 10, mars 1970

DENISON (E.F.).- La mesure de la contribution de l'enseignement (et du facteur résiduel) à la croissance économique.

in : Le facteur résiduel et le progrès économique,

O.C.D.E., Paris, 1964, 311 p.

EICHER (J.Cl.).- La rentabilité de l'investissement humain

in : Revue économique, juillet 1960, pp. 577-607

HIRSCH (W.Z.) et MARCUS (M.H.).- Intercommunity spill-overs and the provision of public education.

in : Kyklos, décembre 1969

FLAMANT (Maurice).- Concepts et usages des "économies externes"

in : Revue d'économie politique, 1964, pp. 93-110

MEADE (J.E.).- External economies and diseconomies in a competitive situation

in : Economic Journal, mars 1952, pp. 54-67

PAGE (A.).- La mesure des effets économiques de l'éducation.

in : Revue économique, mars 1964, pp. 209-273

SCHIRRAY (Michel) et ELIE (Pierre).- Les migrations entre régions et au niveau catégories de commune de 1954 à 1962

in : Collection de l'I.N.S.E.E. D4, janvier 1970

TUGAULT (Yves).- La mobilité géographique en France depuis un siècle : une étude par générations

in : Population, septembre 1970, n° 5, pp. 1019-1036

LISTE DES TABLEAUX

en cours de texte

Tableau I : Population, migrations et mobilité régionales

Tableau 2 : Structures par âge comparées (en 5 tranches d'âge)

Tableau 3 : Structures comparées des activités économiques (en 9 tranches d'âge)

Tableau 4 : Répartition comparée en 3 grands secteurs d'activité

Tableau 4 bis : Structures comparées des catégories socio-professionnelles

Tableau 5 : Structures comparées des populations non scolaires selon les diplômes

Tableau 5 bis : Taux d'émigration selon le niveau de diplôme d'EG et par tranche d'âge

Tableau 6 : Flux migratoires annuels moyens

Tableau 7 : Flux migratoires de référence

Tableau 7 bis : Répartition selon le sexe

Tableau 8 : Effectifs des migrants selon l'âge en 4 groupes

Tableau 9 : Les types d'activité des migrants (en 4 catégories)

Tableau 10 : Effectifs des migrants actifs et inactifs selon le sexe

Tableau 10 bis : Répartition des migrants actifs et inactifs selon le sexe

Tableau 11 : Répartition des migrants hommes et femmes selon qu'ils sont actifs ou inactifs

Tableau 12 : Migrants actifs salariés et non salariés

Tableau 13 : Les activités économiques des migrants en 16 postes

Tableau 14 : Répartition des migrants actifs en 4 catégories de profession

Tableau 14 bis : Répartition des migrants actifs selon la catégorie socio-professionnelle

Tableau 15 : Nombre d'années d'étude poursuivies par les migrants après la scolarisation obligatoire

Tableau 16 : Répartition des migrants selon le diplôme d'enseignement général (CEP non compris)

Tableau 17 : Répartition des migrants selon le diplôme de formation professionnelle et technique

Tableau 18 : Les diplômés des migrants de 20 à 29 ans

Tableau 19 : Les diplômés des migrants de 30 à 64 ans

Tableau 20 : Diplômés des migrants selon leur type d'activité (CEP compris)

Tableau 21 : Diplômés de l'enseignement général (CEP exclus) des migrants selon leur activité économique : comparaison avec les migrants totaux

Tableau 22 : Les diplômés d'enseignement général des migrants employés dans les services de la Santé et de l'enseignement

Tableau 23 : Migrants bourguignons : -leur part dans les migrations régionales de chaque région

-leur répartition selon les régions

Tableau 24 : Les bilans migratoires régionaux

Tableau 25 : Flux migratoires dominants

Tableau 26 : Dominations migratoires

Tableau 27 : Les régions de naissance des IMMigrants bourguignons

Tableau récapitulatif 28 : Champagne, Nord, Lorraine, Alsace

Tableau récapitulatif 29 : Provence-Côte d'Azur et Rhône-Alpes

Tableau récapitulatif 30 : Région parisienne

Tableau récapitulatif 31 : Franche-Comté

Tableau récapitulatif 32 : Centre et Auvergne

Tableau récapitulatif 33 : Les régions de l'Ouest de la France.

LISTE DES GRAPHIQUES

en cours de texte

Graphique 1 : Structure par âge des migrants bourguignons et des français (en 13 classes d'âge)

Graphique 2 : Répartition comparée des actifs en 3 grands secteurs d'activité

Graphique 3 : Corrélation n° 2

Graphique 4 : Pyramides des âges des migrants bourguignons entre 1962 et 1968

Graphique 5 : Flux migratoires bourguignons : effectifs et soldes selon l'âge

Graphique 6 : Effectifs comparés des migrants bourguignons totaux et des migrants bourguignons ayant un diplôme d'enseignement général ou de formation professionnelle et technique .

LISTE DES CARTES

en cours de texte

Carte 1 : Migrations bourguignonnes

Carte 2 : Bilans migratoires .

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES

portés en ANNEXE

I - TABLEAUX

Tableau 1 : Effectifs des migrants en 13 classes d'âge

Tableau 2 : Effectifs approximatifs des migrants inactifs selon le sexe

Tableau 3 : Effectifs des migrants selon le statut

Tableau 4 : Les activités économiques des migrants en 30 postes

Tableau 5 : Effectifs des migrants selon l'âge de fin d'étude

Tableau 6 : Les différents diplômes déclarés par les migrants bourguignons

Tableau 7 : Diplômes des migrants en 2 groupes d'âge

Tableau 8 : Nombre total de diplômes déclarés par les migrants bourguignons selon l'âge des diplômés

Tableau 9 : Effectifs selon la classe d'âge et le diplôme d'enseignement général

Tableau 10 : Effectifs selon la classe d'âge et le diplôme de formation professionnelle et technique

Tableau 11 : Les diplômes d'enseignement général (CEP exclus) des migrants selon leur type d'activité

Tableau 12 : Les diplômes de formation professionnelle et technique des migrants selon leur type d'activité

II - GRAPHIQUES

Graphique 1 : Corrélation n° 1

Graphique 2 : Corrélation n° 2

Graphique 3 : Effectifs des diplômés de l'enseignement général selon leur âge

Graphique 4 : Effectifs des diplômés de la formation professionnelle et technique selon leur âge

Graphique 5 : Migrants bourguignons : effectifs absolus

Graphique 6 : Soldes des migrations bourguignonnes par régions

Graphique 7 : Importance relative des soldes migratoires par régions

III - CARTES

- Carte 1 : Part des migrations bourguignonnes dans les migrations régionales totales

Carte 2 : Part de chaque région dans les migrations bourguignonnes

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>CHAPITRE PRELIMINAIRE</u>	6
<u>SECTION I</u> : Le cadre théorique de l'étude	6
§ 1 : Les effets externes en théorie économique et leur application en économie de l'éducation	7
I - Rappel de la notion des effets externes en théorie économique	
II - Le concept des effets externes en éco- nomie de l'éducation	
§ 2 - Les premières approches des effets externes de l'éducation	11
I - Les bénéfices externes de l'éducation : Weisbrod	
II - Les autres ouvrages	
§ 3 - Les migrations et les disparités régionales	20
<u>SECTION II</u> : Indications méthodologiques	22
§ 1 - L'extraction de la matière première	22
I - La connaissance des migrations internes	
II - La sélection de l'instrument de travail	

§ 2 - L'exploitation de la matière première	25
I - Le traitement des données	
II - Les renseignements fournis par les bulletins individuels	
§ 3 - Les sources d'erreurs et les marges de confiance	31
I - La qualité des réponses	
II - Le sondage au quart	

PREMIERE PARTIE : MIGRANTS BOURGUIGNONS, MIGRANTS REGIONAUX
ET POPULATION NON MIGRANTE : POINTS COMMUNS
ET DIVERGENCES

<u>CHAPITRE I</u> : Caractéristiques démo-économiques des migrants et des non-migrants	38
<u>SECTION I</u> : La Bourgogne , région médiane	39
§ 1 - Quelques indices régionaux	39
§ 2 - Les mouvements migratoires bourguignons .	41
<u>SECTION II</u> : Structures démographiques des migrants et des non-migrants	43
§ 1 - Problèmes d'homogénéité des comparaisons	43
I - Comparaisons avec les migrants régionaux	
II - Comparaisons avec une population totale .	
§ 2 - Sexe et âge des migrants bourguignons et régionaux et de la population totale	46
I - Le sexe	
II - L'âge	

SECTION III : Structures économiques des migrants et
des non-migrants 49

§ 1 - Les taux d'activité 49

§ 2 - Les activités économiques 52

CHAPITRE II : Aspects spécifiques des structures éducatives
d'une population migrante 59

SECTION I : Essai de corrélation entre le degré de sco-
larisation et la mobilité régionales 60

§ 1 - Le choix des variables 60

I - Les taux de scolarisation

II - Les indices de mobilité

§ 2 - Les résultats des calculs de corrélation.... 64

SECTION II : Structures éducatives comparées des
migrants et des non-migrants 66

§ 1 - L'élaboration des comparaisons 66

§ 2 - Les résultats des comparaisons 69

§ 3 - L'évolution de la propension à émigrer sui-
vant le niveau d'éducation 71

DEUXIEME PARTIE : LA DISPERSION GEOGRAPHIQUE DES MIGRATIONS
BOURGUIGNONNES

CHAPITRE I : Les migrations bourguignonnes entre 1962 et
1968 77

SECTION I : Présentation générale et bilans migra-
toires démographiques 78

§ 1 - Les flux globaux de migrants bourguignons 78

I - L'évolution des mouvements migratoires
bourguignons depuis 1954

II - Les migrants bourguignons entre 1962 et
1968 faisant l'objet de l'étude

§ 2 - Les bilans démographiques des migrations
bourguignonnes des français de moins de
65 ans 81

I - Le sexe

II - L'âge

SECTION II : Bilans économiques des migrations bour-
gnonnes entre 1962 et 1968 87

§ 1 - Les types d'activité 87

I - Actifs et inactifs selon le sexe

II - Les catégories d'inactifs

§ 2 - Le statut 94

§ 3 - Les activités économiques et professionnelles
des migrants 96

I - Activités économiques

II - Professions

<u>SECTION III</u> : Les échanges de capital humain.....	104
§ 1 - Le niveau d'étude des migrants	104
I - L'âge de fin d'étude	
II - Les diplômes déclarés par les migrants	
§ 2 - La spécification de certaines caractéristiques par le niveau des études	110
I - L'âge et le diplôme des migrants	
II - Les diplômes des migrants d'après leur type d'activité	
III - Les activités économiques des migrants diplômés de l'EG	
<u>CHAPITRE II</u> : Les échanges de population entre la Bour- gogne et les autres régions françaises ...	120
<u>SECTION I</u> : La récapitulation géographique des migra- tions bourguignonnes	121
§ 1 - La place des migrations bourguignonnes dans les migrations régionales	121
I - La dimension spatiale des migrations bourguignonnes	
II - L'importance de la Bourgogne dans les migrations régionales	
§ 2 - Flux, bilans et domination migratoires ...	124

<u>SECTION II</u> : La "régionalisation" des mouvements migratoires	132
§ 1 - Le groupe des régions du Nord-Est : la Lor- raine, le Nord, la Champagne, l'Alsace ..	133
I - L'évolution des échanges entre la Bourgogne et le groupe du Nord-Est	
II - L'individualisation des échanges	
III - Les échanges de diplômés	
§ 2 - Le groupe Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur-Corse	138
I - L'évolution des échanges entre la Bourgo- gne et les régions du Sud-Est français	
II - L'individualisation des régions d'échanges	
III - Les échanges de diplômés	
§ 3 - La Région parisienne	142
I - La place de la Bourgogne dans les mi- grations parisiennes	
II - Les échanges entre les deux régions	
§ 4 - La Franche-Comté	145
§ 5 - Le groupe des régions du Centre et de l'Auvergne	147
I - L'évolution des échanges	
II - Les bilans des échanges	
§ 6 - Le groupe des régions de l'Ouest de la France	150

<u>SECTION III</u> : Le rôle des migrations dans les disparités régionales	153
§ 1 - Les principaux effets des migrations régio- nales sur la Bourgogne	153
§ 2 - Les disparités entre la Bourgogne et les ré- gions auxquelles elle est liée par des échanges migratoires	155
<u>CONCLUSION</u>	158

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

LISTE DES TABLEAUX, GRAPHIQUES ET CARTES